

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABDERHAMANE MIRA DE BEJAIA



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en sociologie

Option : Sociologie de l'organisation et du travail

Thème :

**Etude sociologique sur le travail informel des
travailleurs migrants à Béjaïa**



Réalisé par :

AG Filly Ismael

Encadré par :

Dr. Zahir Hadibi

Membre de jurys :

Dr. Djelouli Nesrine : Présidente

Dr. Khaled Arab : Examineur

Année universitaire 2022/2023

Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à différentes personnes qui ont contribué de manière significative à la réalisation de mon mémoire de fin d'études :

Tout d'abord, je remercie Dieu pour sa grâce et sa guidance tout au long de ce parcours académique. Sa présence m'a apporté la force et la détermination nécessaires pour accomplir cette étape importante de ma vie.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers mon encadrant, Monsieur **Hadibi Zahir**. Sa précieuse expertise, son dévouement et ses conseils éclairés ont été d'une valeur inestimable. Sa confiance en moi m'a motivé à donner le meilleur de moi-même et à repousser mes limites intellectuelles. Je suis également reconnaissant envers Monsieur **Hadibi** pour sa disponibilité. Il a toujours pris le temps de répondre à mes questions, de discuter de mes idées et de fournir des commentaires constructifs. Sa présence rassurante et son engagement envers ma réussite ont été des sources de motivation et de confiance en moi

Je tiens à souligner l'impact positif qu'a eu Monsieur **Hadibi** sur mon développement personnel et professionnel. Ses enseignements m'ont permis de progresser en tant que chercheur et d'acquérir des compétences qui seront précieuses pour ma future carrière. Que le Pr. Juan ORTIN GARCIA trouve ses remerciements ici pour son co-encadrement dans le cadre du projet Jean Monnet Module portant justement sur la sociologie des Migrations Internationales.

Je souhaite également adresser mes remerciements au personnel du **Croissant-Rouge Algérien de Béjaïa**, en particulier à Monsieur **Maleck**. Leur soutien et leur collaboration tout au long de ma recherche ont été essentiels. Leur disponibilité, leur expertise et leur engagement envers la cause humanitaire ont enrichi mon expérience et ont contribué à la pertinence de mon travail.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers toutes les autres personnes qui ont apporté leur soutien, directement ou indirectement, tout au long de ce parcours académique. Vos encouragements, vos conseils et votre présence ont été d'une valeur inestimable.

J'ai remercié également Touraine Hamadine Ag Oufène pour son aide sur quelques problèmes techniques.

Je suis profondément reconnaissant envers tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire, et je vous suis redevable pour votre précieuse assistance et votre soutien constant.

Dédicaces

Je tiens à dédier mon mémoire de fin d'études à des personnes très spéciales dans ma vie :

À mon défunt père : Tu as été une source d'inspiration et de soutien constant. Ta mémoire continue de m'encourager à poursuivre mes rêves.

À ma mère : Ton amour inconditionnel et tes encouragements sans faille m'ont permis d'atteindre cette étape importante. Je te suis reconnaissant pour ta présence et ton soutien.

À ma femme Almadinat : Tu as été mon pilier pendant cette période d'études intenses. Ton amour, ta patience et ton soutien ont été essentiels pour que je puisse me concentrer sur mes objectifs académiques. Je te suis éternellement reconnaissant.

À mon enfant Redouane : Ta présence joyeuse et ton innocence m'ont motivé à donner le meilleur de moi-même. Je suis fier de t'offrir un exemple de persévérance et de réussite.

À mes frères Kalla, Moussa, Intima et Sœurs Mamma, Fadimat et Gaichata : Vous avez été mes compagnons de route depuis le début. Votre soutien inconditionnel et vos encouragements m'ont donné la force de surmonter les obstacles. Je vous suis reconnaissant pour votre présence dans ma vie.

À mes nièces et neveux : Votre joie de vivre et votre innocence sont une source constante d'inspiration. Je vous dédie ce mémoire avec l'espoir de vous montrer qu'il est possible de réaliser ses rêves avec détermination et persévérance.

À mon meilleur ami de chambre AG ARAHMAT EFAD : Tu as été une présence constante et précieuse pendant cette étape cruciale de ma vie. Nos moments partagés, nos conversations tard le soir et nos encouragements mutuels ont rendu cette expérience d'études encore plus mémorable. Je te remercie pour ton amitié sincère et ton soutien indéfectible. Ce mémoire est également dédié à toi, en reconnaissance de notre amitié exceptionnelle.

Je suis reconnaissant envers chacune de ces personnes qui ont contribué à mon parcours académique et qui ont été des piliers de soutien tout au long de cette période.

Liste des Abréviations ou Acronymes :

OIT : Organisation internationale du travail.

BIT : Bureau international du travail.

RGPH : Recensement général de la population et l'habitat.

UNDESA : Département des affaires économiques et sociales des nations unies.

ANEM : Agence nationale de l'emploi.

CNRC : Centre national du registre du commerce.

ONS : Office national des statistiques.

DGEM : Direction générale de l'emploi.

UNHCR : Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés.

ONU : Organisation des nations unies.

BM : Banque mondiale.

PBV : Politique de bon voisinage.

MI : Migration internationale.

CRA : Croissant-Rouge algérien.

B.E.P.C : Brevet d'étude du primaire cycle.

D.E.F : Diplôme d'étude fondamentale.

Sommaire

Remerciements.....	1
Dédicaces.....	2
Introduction :.....	8
Chapitre I : Cadre méthodologique de la recherche.....	14
1. Les raisons du choix de thème :	14
2. Les objectifs de la recherche :	14
3. Objet d'étude.	14
4. Délimitation spatio-temporelle du sujet.....	15
5. Intérêt du sujet.	16
6. Problématique :.....	16
7. Hypothèses :	18
Section 1 : Méthodes, techniques de recherche et le choix d'échantillon:.....	20
1. La pré-enquête	20
2. Échantillon de l'étude et les difficultés rencontrées.....	21
3. La méthode utilisée :.....	21
4. La technique utilisée	22
4.1. L'entretien :	22
5. La population d'étude	23
6. Le choix d'échantillon et la méthode d'échantillonnage.....	23
7. Les difficultés rencontrées :	24
Chapitre II : Cadre théorique.....	26
La revue de la littérature :.....	27
Les approches « Classiques » de l'étude des migrations.....	27
1. Le courant économique néoclassique :.....	27
2. La théorie des systèmes mondiaux :.....	28
3. Approche sociologique :	29
4. La théorie systémique des migrations internationales :.....	30
5. Cas de l'Algérie :	31
5.1. La genèse de la migration	31
5.2. La dimension historique.....	34

3.	Construction de l'analyse conceptuelle :	36
4.	Typologie de la migration interne :	38
5.	Flux migratoire et vers l'Algérie :	40
Chapitre III : Cadre juridique		58
Section 1 : Convention internationale de migrations (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, 2005) :		54
1.	Pays ayant ratifié la Convention à la date d'octobre 2005:	54
2.	Une priorité : les droits de l'homme des migrants :	54
3.	Qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, les migrants ont tous droit à un minimum de protection.	55
4.	Convention Genève (réfugiés, 1951) :	55
Section 2 : Les dispositifs législatifs et réglementaires :		57
1.	La mobilité intermaghrébine du travail dans le dispositif législatif régissant le séjour des étrangers :	57
2.	La constitutionnalisation des droits des étrangers :	57
3.	Le contrôle du séjour et de la circulation des travailleurs maghrébins : ...	59
4.	Les conditions de recrutement et les droits des travailleurs maghrébins : ...	59
Section 3 : Le travail des étrangers en Algérie.....		60
1.	Travailleurs étrangers en situation régulière : discrimination légale et régularité éphémère	60
2.	Travailleurs étrangers en situation irrégulière :	62
3.	Les responsabilités face à l'immigration et au travail informel :	63
4.	Moyens de lutte et/ou perspective d'intégration du travail clandestin :	66
	A - Les moyens de lutte	66
	B - Les perspectives d'intégration	68
Chapitre IV : Présentation générale de l'enquête		71
Section 1 : Description du site de travail		70
1.	Présentation du Croissant-Rouge (CRA) Bejaia	70
	Présentation du Sidi Boudreham Ibacheren	74
Section 2 : Présentation de la population d'enquête		78
Chapitre V : Exploitation et analyse des données recueillies		80
Section 1 : Analyse des données recueillies.....		81

1. Avant le départ.....	81
2. A l'arrivée.....	85
• Insertion à l'arrivée :.....	90
Section 2 : Perspectives des migrants travailleurs.....	96
1. Interprétation des résultats :	98
1.1. Discussion de la première hypothèse :.....	98
1.2. Discussion de la deuxième hypothèse :	99
Conclusion	101
Annexes	111
Bibliographie	104
Résumé :	122

INTRODUCTION

Introduction :

Les flux migratoires au départ de l'Afrique subsaharienne et en direction de l'Afrique du Nord prennent une ampleur inédite. Alors que les déséquilibres régionaux s'exacerbent et que de fortes turbulences remettent en question les fonctions d'accueil de certains pays africains, des nouvelles configurations se dessinent pour atteindre les « forteresses » du Nord. La migration par étapes redevient un scénario fréquent pour des migrants africains qui ont subi de plein fouet les ajustements structurels et la dévaluation du franc CFA, assortis d'une détérioration de leur pouvoir d'achat et qui sont confrontés d'autres difficultés comme ces dernières. La distinction habituelle entre pays d'émigration et pays d'immigration s'estompe face à des combinaisons plus complexes. Les États maghrébins sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions pour lutter contre les migrations irrégulières et ont été conduits notamment à réviser les conditions d'entrées, de séjour et d'emploi des étrangers dans leurs pays (Follana., 2004).

D'autre part, il est erroné de considérer que les camions transportant des migrants et des marchandises dans le Sahara ont simplement remplacé les caravanes et les esclaves d'autrefois, car les relations entre les deux rives du Sahara vont au-delà des limites entre les aires culturelles traditionnellement perçues comme fermées l'une à l'autre en raison de l'obstacle physique du désert. Il est nécessaire de revoir notre vision obsolète du Sahara en tenant compte des transformations sociales et spatiales qui s'y produisent. Le Sahara n'est pas seulement un territoire de passage, mais aussi un espace où cohabitent des populations diverses, migrantes ou non, qui s'installent de manière plus ou moins permanente dans les villes sahariennes et d'Afrique du Nord, devenues de nouvelles "portes migratoires" vers l'Europe. Cette installation est perçue tantôt comme une source de problèmes accrus dans la gestion des espaces urbains, tantôt comme une opportunité de développement local.

Une fois qu'ils quittent l'Afrique sahélienne, les migrants traversent des espaces de transit créés par d'autres acteurs. Les gendarmes, les policiers, les militaires et les nomades sont les principaux acteurs du passage des frontières. Il convient donc de mentionner les diverses taxes et contrôles auxquels les migrants sont soumis lors de leur trajet et les difficultés auxquelles sont soumis les migrants entre le Niger, l'Algérie et la Libye est édifiante comme le note ici J. Brachet ; relevant à la fois des finances locales et de la corruption, ces ponctions transforment chaque halte en un lieu ressource paradoxal où le migrant doit, par toutes les voies, rechercher de nouveaux moyens de financer la poursuite de son périple après avoir épuisé ses économies pour l'atteindre.

Si les migrants subsahariens sont de plus en plus nombreux à considérer les pays arabes – le Maroc, la Tunisie, l’Algérie et la Libye – comme une étape vers l’Europe et à s’y installer plus durablement que prévu, d’autres orientations sont aussi envisagées. Autrement dit, la traversée des déserts puis des détroits reste un itinéraire parmi d’autres. « La diversification des courants migratoires, plus que l’augmentation de leurs volumes est sans doute le trait le plus marquant des changements contemporains dans le régime migratoire... » (Guilmoto & Sandron, 2003).

Une question souvent négligée dans l’étude des migrations transsahariennes concerne la rapidité et l’efficacité avec laquelle les trajectoires migratoires ont pu se déployer sur des milliers de kilomètres de pistes et de routes, traversant plusieurs États et reliant des capitales sahéliennes et nord-africaines mais aussi des petites villes sahariennes dans ce qui ressemble aujourd’hui à un réseau urbain transnational. Les migrants expérimentent vite l’altérité, à travers les paysages d’abord comme lorsque, se rendant de Nouakchott à Nouadhibou, ils essaient de parcourir au plus vite les 500 km de désert et tentent une fois qu’ils atteignent la deuxième ville mauritanienne de se convaincre que cet itinéraire vaut mieux que celui qui traverse le Niger ou le Mali (BA & C.O, 1995). Toutes les villes qui, versant sahélien, marquent le vrai point de départ des mobilités transsahariennes (Nouadhibou, Gao, Agadez...) sont déjà loin de l’Afrique, du point de vue de certains migrants, familiers de la forêt, de la densité démographique.

C’est sans doute le long des routes du Sahara que la présence des migrants subsahariens est la plus visible, là aussi où ses effets structurants sont les plus lisibles pour l’observateur. Ces circulations migratoires et marchandes transsahariennes participent, en effet, de la construction de réseaux urbains transfrontaliers. Pour bien comprendre ce phénomène, rappelons que le Sahara contemporain est parsemé de villes où se concentre aujourd’hui la majeure partie des populations (Bisson, 2003); (Cote, 2002) . Or ce processus est à la fois récent, puisqu’il date des années 1970, et présente de fortes disparités spatiales. En effet, alors que les régions sahariennes des États du Sahel enregistrent des taux de croissance démographique nuls voire négatifs, les zones les plus méridionales de Libye et d’Algérie connaissent des taux supérieurs à 4 % l’an. La croissance démographique contribue donc à différencier les deux versants du Sahara, maghrébin au Nord et sahélien au Sud. Dans le Sahara maghrébin, le processus d’urbanisation, qui accompagne cette croissance, relève moins d’un mouvement spontané que d’un parti pris d’aménagement des portions désertiques des territoires nationaux par les pouvoirs publics. Des quartiers africains se structurent à Ghardaïa, Tamanrasset, Adrar et Djanet. Les immigrants africains se dispersent dans les quartiers informels à la périphérie ou

encore dans des tissus urbains anciennement « bidonvillisés », désignant eux-mêmes ces espaces sous le terme de « ghettos ». L'installation en ces villes procède aussi de nouvelles formes de ségrégations socio-spatiales qui atténuent la portée du clivage séculaire entre Arabes et Noirs, souvent mis en avant comme une ligne de fracture majeure et, en conséquence, comme un facteur d'impossible coexistence dans les villes traversées. Là où les « autochtones » ou « nordistes » (nom donné aux migrants venant des régions nord du Maghreb pour s'installer dans les villes sahariennes) hésitent à occuper les tâches les plus pénibles (le bâtiment et l'agriculture sont des secteurs d'activités en pénurie constante de main-d'œuvre dans les villes sahariennes), les réfugiés hier, les migrants en transit aujourd'hui trouvent là le moyen d'acquérir une qualification dans la perspective de poursuivre leur itinéraire vers l'Afrique encore plus au nord. Il est désormais plus pertinent d'observer ces villes au prisme de leur réalité sociologique et, par conséquent, selon des clivages plus fins : nationaux et étrangers, ancienneté de l'insertion dans la ville, statut (migrant ou réfugié). À l'évidence, ce départ en migration est vécu pour quelques-uns comme une forme de libération vis-à-vis de contraintes familiales, ce qui augure du processus d'individualisation à l'œuvre, entendu au sens dynamique et par lequel l'individu conserve une emprise sur les pratiques qu'il décline. Le projet migratoire est présenté le plus souvent comme un moyen pour découvrir le monde, ce monde que les médias ne cessent de décliner sous toutes ses formes. Ce désir de voyager, cette soif de liberté, cette envie de se construire individuellement et parfois héroïquement, déjà repérés dans nos travaux conduits plus au sud de l'Afrique (Bredeloup S. , 1994), semble être la forme positive de l'aventure migratoire. Nombre de migrants se réclament d'ailleurs « aventuriers », renouant avec cette figure emblématique des pionniers de la migration (Bredeloup & Pliez, 2005).

D'après l'enquête faite sur le terrain, le Mali et le Niger représentent la porte qui facilite aux immigrés le passage pour rentrer l'Algérie malgré qu'ils aient souffert dans le voyage avant d'arriver le pays d'accueil. Malgré ils rencontrent des divers problèmes par les transporteurs entre les pays d'origine et d'accueil, ils déclarent les expériences acquises en Algérie même si leur salaire est bas par aux nationaux. Les travailleurs migrants n'ont que comme avantage à Bejaïa l'accès à la santé et les expériences qu'ils ont eu dans le travail informel sans les congés payés et d'avantages qui présentent uniquement aux nationaux. Pour rendre plus équitable il la présence des certains qui ont pour objectif de lutter contre ces politiques et qui défendent le droit de tout un chacun, qu'il soit migrant ou national.

Le Croissant-Rouge algérien de Bejaïa joue un rôle très important en portant l'aide à toute personne nécessiteuse sans aucune distinction et confirme aussi les migrants ont beaucoup plus

Introduction

besoin de nourriture, les vêtements et les médicaments. Elle est chargée de fournir une aide humanitaire et médicale aux personnes en situation de détresse, notamment les victimes de catastrophes naturelles, les personnes en situation de précarité et les réfugiés.

Cette organisation est chargée aussi de fournir une aide humanitaire et médicale aux personnes en situation de détresse, ainsi que de mener des programmes de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques sanitaires.

Vu le rôle qu'ils présentent et les objectifs qu'ils visent à réaliser, en cette recherche nous voulons découvrir quelle est l'étude sociologique sur les travailleurs informels des migrants à Bejaia. Cette recherche s'articule autour de deux parties, une partie théorique est divisée en trois chapitres et une partie pratique est divisée en deux chapitres.

La carte théorique de notre recherche est consacrée pour la méthodologie employée qui traite les raisons qui sont dernier le choix du thème, l'objectif de recherche, les difficultés rencontrés sur le terrain, la problématique, hypothèse, la méthode, la technique utilisée pour le recueil des informations et analyses de ces dernières, ainsi que la présentation de la population d'enquête(étude).

Le cadre théorique porte aussi sur la revue littérature, l'analyse conceptuelle ou définition des mots clés, des généralités des flux migratoires des travailleurs vers l'Algérie, migration de travail vers l'Algérie et migration subsaharienne.

Le cadre juridique porte sur la convention internationale de migration, la législation et réglementation, la mobilité intra-maghrébine du travail dans le dispositif législatif régissant le séjour des étrangers, la constitution des étrangers, les contrôle du séjour et de la circulation du travailleurs maghrébins, les conditions du recrutement et les droits des travailleur maghrébins, le travail des étrangers en Algérie, le travail en Algérie en situation régulière , le travail en Algérie en situation irrégulière, les responsabilités face à l'immigration et au travail informel, moyens de lutte ou perspective d'intégration du travail irrégulier, la promotion de l'entrepreneuriat, la régularisation, la lutte contre la discrimination et promotion de l'égalité et l'extension de la protection sociale.

Le cadre pratique porte sur la présentation générale de l'enquête, la description des sites, section 1 : la présentation de Croissant-Rouge algérien de Bejaïa, la présentation de Sidi Boudreham Ibacheren (population d'étude auprès travailleurs migrants), section2 : la présentation de

Introduction

population d'enquête, exploitation et analyses des données recueillies et interprétation des résultats.

CHAPITRE I : CARTE METHODOLOGIQUE

Chapitre I : Cadre méthodologique de la recherche

1. Les raisons du choix de thème :

Nous avons choisi ce thème pour les raisons suivantes :

- ✓ L'envie de connaître la vie quotidienne des travailleurs formels/ informels migrants à Bejaïa
- ✓ L'expérience vécue pendant la période migratoire et les difficultés auxquelles les travailleurs migrants sont victimes.
- ✓ Un thème n'est pas étudié sociologiquement (le vécu social des travailleurs formels/informels migrants).

2. Les objectifs de la recherche :

Quelque soient les motifs ayant catalysés le choix de ce thème, la première démarche dans chaque étude scientifique consiste à déterminer les objectifs à atteindre; la première mission du chercheur est d'aboutir et ramener quelque de nouveau, duquel on peut tirer d'avantage ou bénéficier. Pour cela on peut synthétiser nos objectifs de tels :

- ✓ Connaître la réalité et le vécu des migrants vis à vis au travail formel /informel
- ✓ Savoir comment les travailleurs migrants s'adaptent aux difficultés rencontrées sur le marché du travail.
- ✓ La manière avec laquelle les travailleurs migrants cherchent à s'intégrer dans société avoisinante.
- ✓ L'importance d'un travail formel chez les travailleurs immigrés.
- ✓ Connaître le mode des travailleurs migrants en situation d'un travail informel.
- ✓ Expliquer leurs problèmes.

3. Objet d'étude.

La mobilité migrante subsaharienne de la main-d'œuvre nécessite une reconstruction pour être revitalisée. Cela implique d'analyser en profondeur son évolution historique afin d'identifier les facteurs qui ont contribué à sa marginalisation dans la mémoire collective et son exploitation par les États d'accueil. L'objectif est de générer de nouvelles connaissances permettant d'établir un état des lieux historique et qualitatif, d'examiner la législation en vigueur et d'analyser leur intégration dans l'économie et la société en Algérie.

4. Délimitation spatio-temporelle du sujet.

L'espace de notre enquête auprès des travailleurs migrants subsahariens à Sidi Boudreham Ibacheren est un élément crucial à prendre en compte pour le contexte et les conditions dans lesquelles nos entretiens ont eu lieu. Sidi Boudreham Ibacheren, étant un endroit éloigné de notre lieu de résidence, présente des défis en termes de logistique et de disponibilité des travailleurs migrants subsahariens. La distance géographique a rendu difficile le déplacement régulier vers cet endroit, cela a eu un impact sur le temps que nous avons pu dispenser à nos entretiens.

Le fait qu'on se rende là-bas sur une période de mars à avril indique que nous avons investi un temps considérable dans notre enquête. La collecte d'informations auprès des travailleurs migrants subsahariens nécessite une présence régulière et un investissement en termes de temps et d'efforts.

La disponibilité des travailleurs migrants subsahariens peut être limitée en raison de leurs horaires de travail et d'autres contraintes auxquelles ils sont confrontés. Leur emploi dans des travaux pénibles sur le chantier a également réduit leur temps libre et leur capacité à participer aux entretiens.

Ces facteurs ont intégré le processus de collecte des données de notre enquête. On a fait preuve de souplesse pour créer les entretiens en fonction des disponibilités des travailleurs migrants subsahariens, en tenant compte de leurs contraintes de temps et de leur situation.

Il est important de reconnaître les défis liés à l'espace géographique et à la disponibilité des travailleurs migrants subsahariens dans le cadre de notre enquête. Ces contraintes peuvent avoir un impact sur le nombre d'entretiens réalisés, sur la durée de chaque entretien et sur la représentativité des données nécessaires.

Cependant, malgré ces difficultés, notre investissement en temps et en ressources dans l'enquête auprès des travailleurs migrants subsahariens à Sidi Boudreham Ibacheren est précieux. Les informations qu'on a pu collectées nous permettent d'avoir un aperçu important de leurs expériences et de leurs réalités, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de leur situation et à la sensibilisation à leurs défis.

5. Intérêt du sujet.

La réflexion sur la mobilité migratoire dans le contexte algérien nécessite une mise à jour de nos connaissances, même si elle n'est pas encore une priorité de l'agenda politique des pouvoirs publics, tant que les divergences concernant les relations de voisinage et la sécurité ne sont pas résolues. Cette actualisation vise à démontrer que l'ignorance actuelle de ce phénomène va à l'encontre de la logique de formation d'un État national, qui repose sur une dynamique d'intégration sociale, économique et politique intrarégionale.

6. Problématique :

La mondialisation, avec son lot de répercussions socio-économiques sur les pays en de développement, a généré plus de travailleurs migrants que jamais auparavant. Le chômage, la pauvreté croissante et les conflits armés dans les pays sous-développés ou en voie de développement poussent leurs citoyens vers la recherche d'une vie décente ou de meilleures opportunités de travail à l'étranger. Par ailleurs, dans les pays industrialisés, la demande de main d'œuvre qualifiées et non-qualifiées, est en recrudescence (Organisation internationale du travail, 2019).

Dans le modèle classique des migrations internationales, les ressortissants de pays pauvre émigrent vers les pays riches pour y chercher travail et confort. C'est dans ce contexte que chaque année, des milliers de ressortissants des pays du Sud émigrent vers les pays du Nord. Parallèlement, on observe de plus en plus d'émigrations de voisinage entre pays sensiblement de même niveau de développement. Le plus souvent, les citoyens de pays pauvres ou en guerre fuient vers les pays en voie de développement ou politiquement plus stables. Plus de 10% des migrants dans le monde sont des réfugiés, venus essentiellement de Syrie, d'Afghanistan, de Somalie et du Soudan sud, et se déplacent surtout vers les pays en développement voisins, comme la Turquie, le Liban, le Pakistan, l'Algérie, et moins vers les pays développés. L'Afrique est en tête des régions d'accueil des migrants avec un pourcentage de 30%, contre 17% pour l'Europe et 16% pour l'Amérique (Yana, 2018). La mobilité internationale de la main d'œuvre représente d'ailleurs un défi particulier pour l'Afrique, dont nombre de ses pays d'émigration et d'immigration. Aussi le thème des migrations est au cœur du débat politique, tant dans les pays d'accueils que dans les pays d'origines des migrants. Il est le plus souvent admis que si elle est soigneusement gérée, la migration peut profiter au développement de tous les pays impliqués. Alors que l'organisation internationale du travail prône, depuis des décennies, la promotion du travail décent et la régularisation du travail informel, l'immigration irrégulière entretient l'économie informelle de l'Etat d'accueil.

Les entreprises à la recherche d'une main d'œuvre facile et peu coûteuse ne sont pas les premiers à dénoncer le travail informel, malgré la responsabilisation par les législations comparées qui organisent le séjour et travail à l'étrangers. Les Etats ont aussi leur part de responsabilité vis-à-vis des ressortissants qui quittent irrégulièrement leur territoire comme des migrants irréguliers qui arrivent sur leur territoire. Bien qu'il soit difficile de tracer les contours de cette responsabilité, ce qui est évident c'est que la stratégie politique d'un Etat dans l'accueil des migrants et l'ordonnancement juridique qui encadre le séjour et le travail des étrangers, détermine sa position dans le dilemme entre l'intégration des migrants dans le développement économique ou leur exclusion au nom de la lutte contre la clandestinité. Pour l'Algérie, la question est d'autant plus pertinente que ce pays est au centre de flux migratoires en tant à la fois pays d'accueil et le pays d'émigration (flux migratoires mixtes). Les migrations irrégulières des Algériennes vers l'étrangers, notamment Europe occidentale (1,5 millions en France selon la France), ont atteint leur apogée avec la situation socio-économique désastreuse dans laquelle la population a été plongée ces dernières années (Meynier, 2011). D'autre, part le positionnement stratégique de l'Algérie la rend propice aux migratoires des pays avoisinants, tels le Mali l'Angola, la Syrie, et le Niger, fuyant des conditions de vie encore plus difficiles en raison de la pauvreté ou des conflits armés. (ALGERIE PRESSE SERVICE, 2018) L'Algérie est un pays de transit de prédilection pour les migrants irréguliers souhaitant rejoindre l'Europe, mais aussi un pays de destination pour ceux qui s'y installent faute d'avoir réussi à continuer leur périple vers l'Europe. De ce fait l'Algérie est amenée à gérer non seulement les migrations entrantes mais également le circuit migratoire irrégulier de ses ressortissants et d'autres non nationaux. Bien évidemment, il serait illusoire de prétendre pouvoir contrôler l'émigration irrégulière des nations vers l'étranger, sauf à agir sur les causes sur de l'émigration. Mais il est surtout indispensable, pour l'Algérie comme tous les Etats, de gérer aux mieux l'immigration entrante afin de maintenir l'équilibre des relations internationales et de préserver la paix sociale. Cette gestion comprend essentiellement les d'employabilité des étrangers sur le territoire algérien. Dès lors, il semble opportun de définir le cadre légal du travail des étrangers conformément au droit national et aux recommandation l'organisation internationale du travail ainsi que ses carences pour ensuite établir le lien entre l'immigration irrégulière et l'économie informelle. Dès 1919, le préambule de la constitution de l'organisation internationale du travail citait parmi ses objectifs « la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger ». Fondamentalement, les normes internationales du travail consacrent l'obligation d'accorder le même traitement à tous les travailleurs, sans qu'il soit fait référence à la nationalité. La convention n°111 concernant la discrimination prône l'égalité des chances sans distinction de

race, de couleur, et de religion, caractéristiques qui distinguent le plus souvent les travailleurs migrants. La convention n°143 sur les travailleurs migrants prévoit quant à elle des dispositions de lutte contre l'immigration irrégulière et illégale. De ce fait, l'organisation internationale de travail a adopté des dispositions spécifiques aux travailleurs étrangers, sur les conditions d'accès aux marchés du travail étranger, l'égalité des chances, de traitement, la protection sociale et l'intégration des travailleurs migrants employés légalement dans le pays d'accueil. Cette vocation protectrice ne saurait toutefois se limiter aux migrants employés légalement, dans la mesure où l'organisation internationale de travail prône la mondialisation du travail décent et la régularisation progressive de l'économie informelle. (Yacoub Z. , 2019). L'Algérie a ratifié l'essentiel des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de migrants, toutefois, la transposition en droit national enregistre des carences qui se manifeste dans la réalité du terrain notamment en ce qui concerne les conditions d'entrée et d'exercice du travail en Algérie, à travers notre étude de cas de Bejaia, nous comptons apporter des éléments de réponses basés sur notre enquête sociologique à la problématique suivante :

-Quelles sont les conditions des travailleurs informel des migrants subsahariens exerçants en Algérie et particulièrement à Bejaïa ?

7. Hypothèses :

Raymond Quivy ; Luc Van Campenhoudt définit l'hypothèse comme suit. Une hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes qui, selon les cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Une hypothèse est donc une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée (Quivy & Campenhoudt).

En d'autres termes l'hypothèse est une prédiction entre élément à un autre et une partie de problématique qui véhicule sous forme d'objectif.

H1 : Le marché de travail informel de Bejaia représente un milieu favorable pour le segment de la migration ouvrière subsaharienne non qualifiée.

H2 : Le déplacement sous contrainte des travailleurs migrants subsahariens en l'absence d'un cadre juridique permettant la formalisation de cette catégorie serait à l'origine du choix informel des métiers du bâtiment (boudés par les nationaux).

8. Objectifs généraux de l'étude

En tant que carrefour régional des échanges humains et commerciaux, l'Algérie est un territoire caractérisé par des migrations saisonnières, circulaires et frontalières, ainsi que par des mouvements de populations en provenance du Mali, de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Niger. Au fil du temps, cette mobilité a conduit à l'installation de communautés maghrébines et

subsahariennes, mais leur visibilité s'est estompée en raison de l'ancienneté des liens familiaux et du mélange social avec les populations frontalières.

D'un point de vue juridique, bien que l'État algérien ait conclu des accords avec ses partenaires pour faciliter l'établissement des ressortissants et établir une zone de libre circulation, il n'a pas mis en place de dispositifs législatifs adaptés au volume et à l'impact de cette mobilité qui se déroule en marge des institutions. Sur le plan de la recherche et des études, cette mobilité tarde à être considérée comme un sujet d'enquête prioritaire, comme en témoigne le peu de travaux réalisés sur son histoire et les conditions des migrations de travail en Algérie.

Cette étude offre l'opportunité de démontrer, à travers la production de connaissances scientifiques basées sur les données disponibles, que le manque d'intérêt des autorités institutionnelles à intégrer la gestion de cette mobilité dans un cadre juridique et à en faire une priorité de l'agenda politique constitue un risque considérable. Cela priverait l'Algérie de bénéficier des compétences et des talents en circulation dans la région pour son propre développement, ainsi que de la transformation du Maghreb et de ses États en acteurs géostratégiques majeurs en Afrique et dans la région méditerranéenne.

Dans cette optique, ce chapitre commence par dresser un état des lieux de l'installation de la main-d'œuvre migratoire, en particulier des migrants subsahariens en Algérie, en examinant son aspect historique et en évaluant son ampleur quantitative actuelle. L'objectif de l'analyse du cadre législatif qui régit sa gestion est d'évaluer les effets de l'application d'une approche basée sur des normes juridiques centrées sur la notion d'étranger sur le développement d'une mobilité ancienne et stratégique, en vue de créer un cadre intégré de développement de l'économie algérienne.

C'est ainsi qu'apparaît l'importance de l'analyse de la problématique de l'intégration de cette mobilité dans les politiques nationales et intrarégionales à travers l'étude des contraintes et obstacles de sa réalisation et l'évaluation de ses potentiels, ses retombées ainsi que les opportunités de son développement. L'objectif recherché est de reconstruire cette mobilité en tenant compte des spécificités nationales, de la donne régionale et en capitalisant sur les bonnes pratiques en la matière. C'est dans cette perspective que des recommandations sont énoncées, en guise d'aide à l'élaboration d'une stratégie de reconstruction d'une intégration économique, sur la base de la capitalisation des ressources d'une intégration sociale et l'insertion dans une dynamique régionale de repositionnement dans l'espace continental et à l'échelle transcontinentale.

Réalisée dans un contexte épidémique imposant des restrictions aux déplacements pour la collecte des données, la présente étude s'est limitée à l'exploitation des données accessibles, ce

qui a permis de dresser un panorama général de l'installation des travailleurs maghrébins et migrants d'identifier les facteurs et les conditions de l'évolution d'une mobilité régionale des travailleurs migrants informels subsahariens à Bejaia.

Section 1 : Méthodes, techniques de recherche et le choix d'échantillon:

1. La pré-enquête

La pré-enquête est une phase primordiale dans toute étude ou recherche scientifique.

Elle nous facilitera de bien comprendre notre terrain d'étude et de cerner les questions pertinentes qui sont en relation avec notre recherche. Celle-ci nous oriente également vers des pistes inattendues qui nous permettent d'objectiver (confirmer ou infirmer) nos hypothèses, la méthode, l'approche théorique et la technique de collecte de données qui sont en adéquation avec notre thème de recherche. La population d'étude est les travailleurs migrants à Sidi Boudreham Ibacheren.

Notre pré-enquête s'est déroulée durant la période du 07 Mars 2023 au 25 Avril 2023 au sein de Croissant-Rouge de la Wilaya de Béjaia et au niveau de Sidi Boudreham Ibacheren sur les travailleurs migrants de la ville de Béjaia où on a procédé à la sélection des cinq nationalités différentes à caractère différent activant dans le milieu de la région.

C'est à partir de là qu'on a procédé à quelques entretiens auprès des principaux représentants (Chargé de la communication, Chargé de solidarité, et Formatrice au premier secours) de Croissant-Rouge de Béjaia. Nous nous intéressons à cette association humanitaire dans le but de comprendre ou connaître l'aide qu'elle apporte aux migrants en situation irrégulière ainsi qu'à toute personne nécessiteuse car y a que cette association comme porteuse d'aide aux migrants irréguliers à Béjaia

D'ailleurs, **Maurice Angers** souligne que « la pré-enquête dans la recherche scientifique se traduit par la phase où nous faisons l'exploration des données, elle sert à voir la pertinence des questions (Angers M. , 1997)»

Ces entretiens nous ont donnés une vision plus large sur le terrain d'étude, prendre attache directe sur les travailleurs migrants, avoir une idée sur les techniques de données à utiliser et l'approche théorique à suivre dans notre recherche, obtenir la documentation qui traite notre thématique dans le cadre de l'orientation vers les migrants. Enfin, nous avons élaborer un guide d'entretien final ou nous avons effectué des entretiens exploratoires sur le terrain d'étude.

Entretien sur place (périodisation, choix du lieu, infos, prise de contact, ...)

2. Échantillon de l'étude et les difficultés rencontrées

Chaque recherche consiste à utiliser une démarche scientifique qui lui permettra de réaliser ses objectifs. Dans notre étude, afin d'établir l'objectif et arriver au résultat final de notre projet de recherche, nous avons les étapes méthodologiques qui convient à la nature de notre projet.

3. La méthode utilisée :

Nous avons opté par la méthode qualitative qui est adéquate à notre recherche. L'usage de la méthode qualitative est dans le but d'approfondir sur la nature des stratégies des actions menées par le chercheur. Elle est utilisée pour contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement des acteurs et des interactions entre eux.

L'utilisation de la méthode est indispensable dans chaque recherche scientifique, il s'agit de la démarche concrète qui mise en œuvre afin de rassembler puis d'analyser les entretiens sur lesquels se basent notre mémoire. La méthode se définit comme l'ensemble des procédures des démarches précises adoptées pour arriver à un résultat. En science, la méthode est primordiale, procédée et utilisées lors d'une recherche en déterminant les résultats.

« Les méthodes qualitatives consistent à produire des connaissances à partir d'une rencontre établie entre le chercheur et l'objet étudié : observation directe, participante, entretien » (Riutort, 2014).

Dans le cadre des migrants travailleurs à Bejaia qui fait l'objet de notre recherche, cette méthode est d'une grande importance car elle nous à permit de bien approfondir nos connaissances et toucher surtout la profondeur de nos enquêtés lors des entretiens avec les différents représentants de Croissant-Rouge de Bejaia.

« Les méthodes qualitatives visent d'abord à comprendre le phénomène à l'étude. Il s'agit d'établir le sens de propos recueillis ou de comportements observés se basant davantage sur l'étude de cas ou de petits nombres d'individus » (Angers M. , 1997).

C'est pour cela que nous avons opté pour la méthode qualitative qui est définie par Maurice Angers comme « processus de collecte des données à caractère non mesurable » (Angers M. , 1997) vise d'abord à comprendre le phénomène à l'étude. Il s'agit d'établir le sens de propos recueillis ou de comportements observés. On se base davantage sur l'étude de cas ou de petits nombres d'individus, ainsi elle consiste principalement en la réalisation des techniques complémentaires telles que les entretiens.

4. La technique utilisée

4.1. L'entretien :

Le choix de la technique de l'entretien est déterminé en fonction du but et des objectifs poursuivis et du type de recherche dans lequel elle s'inscrit.

Concernant notre thème de recherche, nous avons opté pour la technique la plus adéquate pour la collecte des informations, à savoir : la méthode qualitative à l'enquête semi-directive.

Afin de collecter des informations de type qualitatives auprès d'une population restreinte, la technique d'entretien dans notre recherche s'impose, comme étant le moyen commode qui nous permet de recueillir des faits approfondis auprès des travailleurs migrants qui ont donné un certain nombre d'informations concernant leur travail, et également l'emploi disponible pendant le processus de leur intégration à la société d'accueil et acquiert des expériences dans les activités dont ils tirent profit.

Madeleine GRAWITZ définit l'entretien comme « un procédé d'investigation, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations en relation avec le but fixé ».

L'entretien est une technique très favorable dans une recherche scientifique lors de la collecte d'information dans la méthode qualitative.

C'est ainsi que nous avons opté pour l'entretien semi-directif qui consiste à choisir en « Liberté minimale, relative ou maximale laissé aux participants à une recherche » Maurice Angers.

Nous avons élaboré un guide d'entretien composé de 22 questions (retrouvable en annexes) aux travailleurs migrants sur trois axes ou blocs:

1. Bloc I : Avant le départ du pays d'origine

2. Bloc II : A l'arrivé dans le pays d'accueil

3. Bloc III : A l'avenir, savoir si le travailleur immigré compte d'y rester dans le pays d'accueil, retourner dans pays d'origine ou compte continuer ailleurs en Europe.

Répartie en plus de données personnelles (sexe, âge, fonction, niveau d'instruction, formation, expérience dans le domaine).

Après avoir choisi notre méthode de recherche qualitative, nous avons procédé aux entretiens comme technique sur le terrain qui paraît adéquate à notre recherche.

5. La population d'étude

Dans chaque recherche, la population d'étude est nécessaire pour comprendre le choix de la sélection de l'échantillon.

« Une population est un ensemble fini ou infini d'éléments définis à l'avance sur lesquelles portent des observations » (Grawitz, 1988).

Notre étude est basée sur les travailleurs migrants de différentes nationalités dans le cadre du travail informel dans la Wilaya de Bejaia.

Une population donnée se reconnaît donc par un critère qui fait en sorte que les éléments qui en font partis et ont une caractéristique commune ou sont de même nature.

Au cours de notre recherche de terrain nous avons réalisé vingt-deux entretiens individuels avec les travailleurs migrants de travail informel dans la Wilaya de Bejaia qui constituent notre recherche.

1. Nationalité Ivoirienne

2. La Guinée Conakry

3. La nationalité malienne

4. Nationalité de Burkina Fasso

5. Nationalité Nigérienne

6. Le choix d'échantillon et la méthode d'échantillonnage

Un échantillonnage est un ensemble des opérations permettant de sélectionner un sous-ensemble d'une population en vue de constituer un échantillon (Angers M. , 1997).

Un échantillon est un sous-ensemble d'éléments d'une population donnée auprès de laquelle les informations seront recueillies (Angers M. , 1997).

Dans notre étude, nous avons opté par l'échantillon non-probabiliste (boule de neige). Cette technique consiste à utiliser quelques individus de la population à l'étude pour sélectionner d'autres. Ce procédé est utilisé lorsque le milieu est inconnu ou qu'il est relativement fermé, ou encore lorsque la recherche porte sur réseau d'influences. L'échantillon grossit ainsi plus en plus, comme une boule de neige qui roule

« Dans ce type d'échantillonnage, la probabilité qu'un élément d'une population donnée choisie n'est pas connue et il est impossible de savoir si chacun a eu au départ une chance égale ou non d'être sélectionné pour faire partie de l'échantillon »

Nous avons choisi l'échantillonnage boule de neige parce qu'il est le plus adéquat à notre thème de recherche intitulé Étude sociologique sur le travail informel des migrants subsahariens dans la ville de Béjaia (Algérie).

Dans l'échantillonnage boule de neige, les éléments choisis pour faire partie de l'échantillon apparaissent comme des modèles de la population à l'étude.

L'échantillonnage boule de neige désigne « Procédé non probabiliste d'échantillonnage aidé d'un premier noyau d'individus de la population qui nous conduisent à d'autres éléments qui font de même et ainsi de suite » (Angers M. , 1997).

Les critères que nous avons établis pour le choix de ces travailleurs migrants dans le cadre de l'échantillonnage boule de neige sont :

- Nous nous concentrons uniquement sur les individus qui sont reconnus comme travailleurs migrants, c'est-à-dire ceux qui ont immigré dans le pays d'accueil pour y occuper un emploi.
- Nous cherchons à inclure des travailleurs migrants provenant de divers pays d'origine, afin de refléter la diversité de la population migrante dans notre échantillon.
- Nous visons à couvrir différents secteurs d'emploi dans notre échantillon, tels que l'agriculture, l'industrie, les services, etc., afin de comprendre les différentes réalités et défis auxquels sont confrontés les travailleurs migrants.
- Nous considérons des travailleurs migrants ayant des durées de séjour variées, allant des récents arrivants aux personnes qui résident depuis longtemps dans le pays d'accueil, afin de capturer différentes expériences et perspectives.
- Nous sélectionnons des travailleurs migrants qui sont disponibles et accessibles pour participer à l'étude, en tenant compte des contraintes géographiques, linguistiques etc.

Il est important de comprendre que ces critères peuvent varier en fonction du contexte spécifique de l'étude et des objectifs de recherche.

7. Les difficultés rencontrées :

Dans notre recherche on a rencontré plusieurs obstacles qui ont entravés la réalisation de notre recherche à, savoir :

- Le problème de la langue pour les enquêtés au sein de Sidi Boudreham Ibacheren.
- Trouver et entrer en contact avec les travailleurs migrants, en particulier ceux qui sont informels, il est vraiment difficile. Ils peuvent ne pas être facilement accessibles ou réticents à participer à l'étude en raison de la méfiance envers les chercheurs ou des craintes liées à leur statut migratoire.

- Les travailleurs migrants qui acceptent de participer à l'étude peuvent ne pas être représentatifs de l'ensemble de la population des travailleurs migrants à Bejaia. Cela peut introduire un biais de sélection et affecter la validité des résultats.
- Difficultés dans le cas où le chercheur ne parle pas la langue des participants ou n'est pas familier avec leur culture, il est difficile d'établir une communication claire et de comprendre pleinement leurs expériences et perspectives.
- Les travailleurs migrants craignent les répercussions potentielles de la divulgation d'informations sur leur statut migratoire ou leur travail informel. Le chercheur doit établir un climat de confiance et garantir la confidentialité des données collectées.
- Pour les migrants, le chercheur peut être perçu comme un étranger ou un représentant des autorités, ce qui peut susciter de la méfiance ou un manque de coopération de la part des participants. Il est important d'établir une relation de confiance et de clarté quant aux intentions et à l'utilisation des résultats de l'étude.
- Les propres croyances, et expériences du chercheur peuvent influencer la collecte et l'interprétation des données. Il est important d'être conscient de ces biais et de prendre des mesures pour minimiser leur impact sur l'étude.
- Les travailleurs migrants ont des différentes cultures, des normes sociales et des attentes différentes. Le chercheur doit être sensible à ces différences culturelles et respecter les normes éthiques dans la collecte et l'analyse des données.
- Le refus des certains enquêtés de répondre à nos entretiens.
- Difficultés de trouver un moment qui convient aux enquêtés à cause de leur travail et disponibilité du temps.
- Les réponses répétitives des enquêtés qui engendre à nous une sorte d'ennui et des difficultés durant notre recherche.

Chapitre II : Cadre théorique

La revue de la littérature :**Les approches « Classiques » de l'étude des migrations.****1. Le courant économique néoclassique :**

Les prémisses d'un modèle théorique de décision migratoire peuvent déjà être identifiées chez Adam Smith ((Adam, 1776) et chez Friederich Ratzel ((Ratzel, 1882)) mais on s'accorde souvent à considérer les « lois » du géographe Ernst Georg Ravenstein comme la première tentative explicite pour théoriser les causes des migrations sur la base de l'observation des migrations internes au Royaume-Uni et des migrations internationales entre 19 pays du monde. Dans ce contexte, Ravenstein mentionne de nombreux facteurs comme « produisant ou ayant produit des migrations » des « mauvaises lois ou les lois oppressives, des impôts élevés, un environnement défavorable (uncongenial social), des événements forçant à migrer et un climat peu attractif est le facteur le plus important tient cependant aux motivations économiques des acteurs » (Ravenstein, 1889).

- **Selon l'approche néoclassique** expliquée par (Rossi, 1955) la migration est action rationnelle qui amène à maximiser l'utilité. Les acteurs comparent la satisfaction qu'ils retirent de leur localisation actuelle avec celles qu'ils pourraient de leur déplacement et selon lui encore une insatisfaction résidentielle engendre ou provoque un mouvement.

- Pour (Leslie & Richardson, 1961), la migration apparaît comme stratégie parmi lesquelles on a (changement d'emploi, choix familiaux, etc.) peuvent permettre à l'individu de réagir à une insatisfaction. Les acteurs sont considérés comme accordant principalement une « l'utilité » aux biens et services qu'ils peuvent acquérir et les facteurs explicatifs d'une migration sont dès lors approximés par les différentiels de salaire. Selon eux l'agrégation des décisions individuelles explique ensuite les mouvements. Une propriété centrale du modèle néoclassique est qu'il considère la migration comme un facteur d'équilibrage des différences géographiques puisque les migrants vont se diriger des zones à bas salaires vers les zones à hauts salaires et vont dès lors modifier l'offre et la demande de travail.

- **Les économistes John Harris et Michael Todaro** ((Jhon & P, 1970) ont formalisés et approfondi ces idées de choix rationnel dans l'étude d'exode rural selon leur modèle, ce n'est pas uniquement la différence de salaire entre les espaces qui conduit ou amène les personnes à se migrer, mais le salaire espéré par migrant potentiel, compte tenu de son profil et des couts liés au déplacement. Ils introduisent dès lors dans le modèle une dimension probabiliste (les chances de trouver un emploi dépendent, entre autres, du taux de chômage) et les caractéristiques individuelles (les acteurs se distinguent par proportion à accepter un certain

risque, par l'utilité et le coût qu'ils associent à la migration et par des niveaux d'informations inégaux). Il en découle l'importante notion de sélectivité de la migration : des conditions structurelles identiques peuvent avoir un impact différent selon les individus ou groupes (Massey Douglas S. & J., 1993) ; (Chaswick, 2007). Ainsi les célibataires migrent souvent plus que les personnes ayant chargé de famille car ils apprécient différemment le risque de la migration. L'idée de « préférence pour le présent » caractérise des hypothèses de l'économie néoclassique est aussi introduite dans le modèle sous la forme d'un d'escompte appliqué aux revenus futurs de la migration. Les néoclassiques envisagent en effet la possibilité d'une diminution de salaire durant que la période d'adaptation, composée par une hausse de salaire plus marquée par la suite. S'il envisage ce scénario, l'individu va décider de migrer, à moins qu'il suive l'adage « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » en appliquant au salaire futur un taux d'escompte élevé.

- **La théorie du choix rationnel** : c'est une théorie développée dans le cadre de l'économie puis reprise par des sociologues, un pionnier fut George Homans ((George, 1961). En tant que théorie de l'action et a une vision néo-classique. Elle considère des individus comme des acteurs qui choisissent au mieux de leurs intérêts entre des alternatives, même si des contraintes et des structures restreignent les choix possible ((Haug, 2008). Selon cette théorie l'individu choisit une décision parce qu'il voit son intérêt, c'est un acteur rationnel qui est conscient de ce qu'il fait. Selon Julian Wolper c'est un acteur qui cherche à satisfaire un besoin et non pas à le maximiser. Pour lui l'individu a un objectif bien précis qui est la satisfaction de ses besoins.

2. La théorie des systèmes mondiaux :

C'est une approche explicative des migrations internationales fondée sur les idées de Karl Marx à propos du fonctionnement du capitalisme international (Immanuel, 1974) (Demetrios & L., 1991). Cette approche postule que les origines de la migration peuvent souvent être retrouvées dans les déséquilibres institutionnels ou sectoriels introduits par l'intervention de l'Etat dans le système capitaliste mondial. Le travail mondial est vu comme divisé en trois zones géographiquement distinctes :

***Dans les pays du centre**, la demande de travailleurs immigrés n'est pas uniforme puisqu'elle reflète généralement la rareté relative de la main-d'œuvre prête à accepter des bas salaires. La demande du travail bon marché provient de secteurs, tels que l'agriculture, qui ne peut pas compter sur un accroissement de productivité pour maintenir les niveaux de profit. Elle est liée aussi au glissement global des économies du centre d'une base manufacturière vers une base de

service, couplé avec la déqualification des emplois dans les secteurs industriels, surtout dans les industries haute technologie (GRASMUCK & Patricia, 1991).

***La proche périphérie**, la commercialisation de la production agricole conduit généralement à la consolidation de la terre, à la substitution de cultures commerciales aux cultures vivrières, l'utilisation intensive d'inputs modernes pour les productions à hauts rendements, à la mécanisation et donc la réduction de la demande de travail. Ces changements provoquent un exode rural et l'accroissement des migrations vers des villes qui contribuent à produire un surplus de force de travail en ville.

***La périphérie** une migration est facilitée à la fois par les liens culturels, idéologiques entre les pays du centre et certains pays de la périphérie, ainsi que l'efficacité des moyens de transports et de communication qui les relient, les deux étant un sous-produit de la pénétration capitaliste de la périphérie par les pays du centre.

3. Approche sociologique :

Bien que les facteurs économiques soient presque toujours importants sinon dominants dans la décision de migrer, les théories économiques de la migration internationale sont souvent perçues comme trop étroites car elles ne peuvent pas prendre en compte les mouvements provoqués par d'autres considérations, telles que le besoin d'échapper à des situations où la vie même est menacée, la recherche d'un meilleur climat ou l'intention de trouver un partenaire sur un marché matrimonial plus favorable. La reconnaissance de la pertinence d'un plus large spectre de facteurs d'explication de la décision de migrer et du fait que la migration n'est pas toujours volontaire est à la base de l'approche proposée par Everett Lee (Everett, 1966). Selon lui, la migration est causée à la fois par les facteurs positifs qui caractérisent les aires possibles de destination et par les facteurs négatifs aux lieux d'origine ou de résidence actuelle. Ainsi, tant la zone de départ que la zone d'arrivée sont caractérisées par un ensemble de facteurs positifs, ou forces d'attraction ou de rétention (pull factors) et les facteurs négatifs ou forces de répulsion (push factors). Plus grande est la différence perçue dans les forces d'attraction nette (facteurs positifs moins facteurs négatifs) les deux lieux d'origine et de destination, plus probable est la migration. Everett Lee a souligné que les migrations, qui répondent avant tout aux facteurs d'attractifs du lieu de destination, tendent à être positivement sélectionnés, que ce soit selon l'âge, l'instruction, la qualification ou motivation, alors ceux qui répondent à des facteurs répulsifs du lieu de départ tendent à être sélectionnés négativement. De plus, les premiers sont plus enclins à migrer volontairement que les seconds. Une application de cette théorie est ainsi que les émigrants d'une origine donnée tendent à être caractérisés par une

distribution bimodale selon certaines caractéristiques comme (degré d'instruction, le niveau de qualification, etc..). Une telle distribution bimodale a de fait été observée dans nombre d'études empiriques,

-L'approche psychologique :

C'est à l'école de Harvard que revient l'idée que les individus les plus instruits sont systématiquement plus dynamiques et moins averses au risque du chômage. Cette hypothèse explique qu'ils n'ont que peu de difficultés à s'extraire du milieu traditionnel.

L'idée de base est que le système éducatif est fait de telle sorte qu'il favorise le désir d'émancipation des jeunes par rapport au milieu rural et ceci pour plusieurs raisons.

Sabot (1972) avance que « le contenu de l'enseignement et les effets du système scolaire incitent à la migration dans la mesure où l'éducation rend plus facile, pour l'étudiant, de concevoir son propre départ de l'environnement qui lui est familier..., ceci réduit le coût psychologique de la migration ».

La scolarisation entraîne alors un rejet vis-à-vis du milieu rural et donc incite les individus les plus jeunes à se rendre en ville pour rejoindre le secteur moderne. De plus, l'éducation engendre une forme de mépris pour le travail manuel, qui caractérise la majorité des emplois

4. La théorie systémique des migrations internationales :

Dans les années 1960 et 1970, le débat sur les migrations internationales était dominé par deux approches théoriques à savoir : l'approche néoclassique et l'approche historico structurelle. Toutes les théories que nous avons présentées plus haut n'ont pas pu expliquer le phénomène des migrations internationales concernant leurs déterminants, elles témoignent en fait de la complexité du phénomène en question. Vers les fins des années 1980 et le début des Années 1990, le débat sur les migrations internationales commence à s'ouvrir pour faire intégrer les différents modèles et approches dans un seul cadre d'analyse pouvant donner des explications proches de la réalité au phénomène de la migration. Ce cadre d'analyse qui tente de trouver des synergies entre les différentes approches est connu sous le nom de l'approche systémique.

L'approche systémique cherche à comprendre les incitations microéconomiques et macroéconomiques de la migration internationale. Elle part de l'idée que les pays de départ et ceux d'arrivés ne forment en réalité qu'un seul espace unifié où le fait migratoire se réalise. Ainsi, le processus de la migration internationale est lié étroitement avec d'autres processus liant les pays d'origine à ceux d'arrivés comme les processus historiques, culturels, politiques et économiques. Partant de ce raisonnement, il apparaît clairement que le phénomène migratoire

ne peut être analysé seulement par l'approche économique sans la prise en considération des liens historiques, culturels, politiques qui unissent les pays concernés.

Selon cette approche, l'Etat, qui agit au niveau macroéconomique peut jouer un rôle prépondérant dans le processus de la migration internationale. Par ses politiques migrations, qui ont un effet direct sur la tendance de migration, ses relations économiques stratégiques et politiques avec d'autres Etats qui peuvent influencer indirectement les migrations, l'Etat réguler les flux migratoires. Ceci nous permet de dire qu'on est loin de l'esprit du marché qui prône la libre circulation des biens, de services et de personnes.

L'approche systémique nous renvoie à la combinaison des deux niveaux ; macro et micro pour identifier les mécanismes qui transforment les forces macro, incitatrices à l'émigration, à des forces micro qui influencent les décisions individuelles. A cet effet, l'approche systémique constate qu'un de ces instruments est celui des réseaux existants entre les migrants et leurs familles, amis et parfois connaissances. Ces liens représentent des facteurs incitatifs entre l'espace d'origine et celui de destination (AMBROSETTE & TATTOLO, 2008).

5. Cas de l'Algérie :

5.1. La genèse de la migration

Le mot migration est emprunté au latin migration qui signifie « passage d'un bout à un autre », et qui est dérivé de migrare « s'en aller d'un lieu, changer de résidence, sortir », et quelquefois « transgresser ». Dès le XVI^e siècle, ce mot a le sens de « déplacement d'une population qui quitte son pays pour un autre » et se substitue au mot transmigration plus ancien qui apparaît dès le XII^e siècle. Le terme de migration est contemporain du premier grand mouvement de population que suscite la découverte de l'Amérique, dès les années 1530-1540. S'ensuivent alors des débats passionnés entre théologiens où il s'agit de savoir dans quelles mesures les indigènes sont différents des Européens, et si les Espagnols, en l'occurrence, peuvent coloniser le Nouveau Monde et dominer les indigènes amérindiens par droit de conquête. Lors de la controverse de Valladolid en 1550, deux thèses s'opposent, l'une défendue par l'aristotélicien Juan Ginés Sepúlveda et l'autre par le dominicain Bartolomé de Las Casas : la colonisation institutionnelle par la force pour le premier et la colonisation pacifique pour le second. Cette volonté de justification de la conquête d'un peuple par un autre, qui occupe les discours de l'époque, s'accompagne d'une importante transformation structurelle dès le tournant du XVI^e siècle, celle de la formation d'un système d'États en Europe (à l'origine du « système-monde moderne », selon Immanuel Wallerstein) qui met en œuvre différents réseaux (gestion des populations et de « la force de travail », transport, commerce, communication)] (I. Wallerstein,

1974). L'esclavage y acquiert une dimension systématique et conduira au deuxième mouvement de migration, massif et forcé, celui de la traite des Noirs au XVIIIe siècle. D'emblée se joue ainsi entre les XVIe et XVIIIe siècles, entre les conquistadors et les négriers, le double sens de la migration de masse : le déplacement de population volontaire, conduit par un groupe dominant ; celui subi par un groupe dominé. Les grandes invasions, les conquêtes et les colonisations d'un côté, les diasporas, les exodes et les déportations de l'autre. Deux phénomènes se développent au cours du XIXe siècle, du fait même de la transformation de l'exercice du pouvoir politique et économique, celui de la colonisation et de l'immigration. C'est en effet à partir du XIXe siècle que la modernisation des sociétés européennes accélère et diversifie les migrations internationales qui atteignent une ampleur sans précédent. Avec l'essor des transports, la révolution industrielle précipite l'exode rural et suscite la traversée des continents et des mers par des dizaines de millions de personnes. Celles attirées par les grandes cités européennes fournissent une main-d'œuvre bon marché à l'industrie naissante, les autres, en quête d'un nouveau monde où trouver une place, rejoignent des pays neufs tels que le Canada, les États-Unis ou l'Australie. Le phénomène migratoire se répartit en des flux différents : migrations de travail, légales ou clandestines, migrations d'étude, réfugiés, demandeurs d'asile, regroupement familial, mineurs isolés... Aujourd'hui, on estime à plus de 200 millions les migrants dans le monde, dont la moitié de femmes. Afin de comprendre ce fait social mondialisé particulièrement complexe, les études en sociologie des migrations internationales se développent et se centrent le plus souvent sur la qualification des espaces parcourus par le migrant, la fréquence des déplacements et les causes de départ (migrations forcées, migrations volontaires). Elles portent un intérêt particulier au rôle des organismes nationaux et supranationaux dans l'organisation des migrations à l'échelle du monde. Elles se différencient de la sociologie de l'immigration qui s'intéresse à la question de l'intégration et de l'installation de celui qui a migré, soumis aux contraintes de la société d'accueil. La perception dominante de l'immigré jusque dans les années 1980 est, sans surprise, celle d'une force de travail d'hommes seuls venus de pays plus pauvres, compte tenu du fait même que l'immigration tout au long des XIXe et XXe siècles est une immigration massivement ouvrière. Les cadres théoriques élaborés par les sciences sociales pour analyser les situations migratoires sont alors en grande partie tributaires de la position socialement dévalorisée des travailleurs immigrés. Ainsi, les études sur la migration qualifiée, autres que celles dénonçant une fuite des cerveaux, y sont quasi absentes. De même, les travaux sur l'émigration sont soit inexistants, soit à la remorque de la « science de l'immigration », comme le constate le sociologue Abdelmalek Sayad (Sayad, 1977). À cela, il y a selon lui une raison majeure : penser le

phénomène migratoire suppose de penser d'un côté l'absence, de l'autre la présence. Une pensée, nous dit Sayad, capable d'assumer un présupposé insoutenable pour la société d'origine : la reconnaissance d'une perte pour le pays et qui plus est d'une perte qui n'est pas provisoire. Le sociologue identifie trois âges de l'émigration algérienne en France.

Dans le premier âge, la communauté paysanne kabyle choisit au sein de chaque famille un « délégué à l'émigration » répondant aux critères de l'excellence paysanne pour assurer la survie de leur communauté, dans la mesure où celle-ci n'est plus autosuffisante. C'est alors « une émigration ordonnée ». Le temps de l'exil est limité. Si le séjour de l'émigré vient à s'allonger, il y a réprobation de la communauté aussi bien envers l'émigré qui se désolidarise du groupe qu'envers la famille qui n'a pas su contrôler son « mandat ».

Dès le deuxième âge, la durée de l'émigration s'allonge, c'est le « provisoire qui dure ». La communauté paysanne commence à perdre le contrôle de son émigration. Les liens s'épuisent, et l'idée du sacrifice qui existait alors disparaît.

Le troisième âge, la « colonie algérienne en France », consacre cette séparation : la communauté algérienne en France devient complètement autonome. Cette phase est marquée par le regroupement familial qui devient massif après l'indépendance de l'Algérie. Dès les années 1970, Abdelmalek Sayad a insisté sur la nécessité de prendre en compte la question de l'émigré afin de comprendre la condition de l'immigré algérien en France. Ses travaux ont analysé inlassablement le lien qui relie l'immigré à la société d'origine et à la société d'installation en termes de double absence. L'immigré n'est ni d'ici ni de là-bas, il est doublement exclu. L'émigration est alors analysée comme une véritable déchirure sociale, politique, spirituelle dans la trajectoire sociale de l'individu. Bien que plaçant au cœur de leur analyse la question du migrant entre ici et là-bas, les études en sociologie des migrations transnationales, qui fleurissent dans les années 1990, présentent l'envers du projet de Sayad : le paradigme « ni d'ici ni de là-bas » se substitue en « ici et là-bas ». Une sociologie de la double absence a fait place à une sociologie de la double présence. Si elles sont proches, la figure du migrant et celle de l'immigré ne se confondent pas entièrement] (Mazzella, 2012). Elles peuvent quelquefois désigner la même personne successivement dans son parcours de vie ou simultanément désigner des individus différents mais liés, inscrits dans une même histoire familiale ou commerciale par exemple, ou simplement dans un même territoire dont ils concourent à l'organisation sociale. Un des principaux hiatus entre les sociologies de l'immigration et des migrations est la qualité d'agent attribuée à l'immigré par l'une et d'acteur attribuée au migrant par l'autre. La première présuppose le poids des déterminismes sur

l'individu, quand la seconde insiste sur ses capacités stratégiques, opposant in fine la passivité de l'immigré et l'activité du migrant. Ces deux traditions de recherche qui se rencontrent encore rarement ne sont pourtant pas inconciliables. Elles sont même complémentaires dans leur façon d'appréhender les différentes formes d'appartenance sociale et territoriale. Les bouleversements sociaux du phénomène migratoire et les liens évidents entre l'approche assimilationniste et l'approche transnationale (Guarnizo, Portes, & Haller, 2003) invitent à réinterroger la place de l'étranger dans la société et à concilier une sociologie de l'immigration et une sociologie des migrations. Ainsi, étudier l'immigré en lien avec sa société d'origine, ce n'est pas seulement se donner la possibilité d'une meilleure compréhension de sa socialisation dans le pays d'accueil, c'est renverser la perspective, opérer un « champ/contrechamp », balayer tout l'horizon de son action, saisir le sens de son parcours. Ce point de vue permet de mieux questionner les liens d'appartenance : appartenance binationale « ici et là-bas », multi appartenance « ici, là, là-bas et ailleurs... », ou de non-appartenance « ni d'ici ni de là-bas ». Il évalue mieux l'horizon des possibles qu'ouvre une situation migratoire. Suivant cette perspective, une recherche sur les associations de migrants turcs en Allemagne met en évidence que les pratiques des organisations transnationales des migrants sont aussi marquées par la façon dont ces organisations articulent leur orientation transnationale avec l'impératif de l'intégration (Amelina & Faist, 2008).

5.2. La dimension historique

Il est essentiel, lors de l'étude de la dimension historique de la mobilité migratoire de la main-d'œuvre en vue de sa reconstruction, de ne pas se limiter à retracer l'enracinement historique des migrations maghrébines en Algérie. Il est plutôt important de se concentrer sur l'analyse du processus d'évolution de cet enracinement afin de comprendre sa situation actuelle. Dans cette optique, nous constatons que les moments clés de cette évolution ont été marqués par la prédominance de trois logiques : l'exclusion de l'accès à l'emploi formel, la mobilisation de la main-d'œuvre régionale, la solidarité intercommunautaire face aux menaces extérieures, et l'intégration dans une nouvelle politique d'accueil de l'État qui leur sont étrangers.

-La première logique explique le recours de l'administration coloniale à la mobilisation saisonnière de la main-d'œuvre originaire du Maroc et de la Tunisie. Signalons que beaucoup d'ouvriers agricoles marocains ont été recrutés pour travailler chez les colons dans l'ouest algérien (Aissa Kadri S. C., 2016). « En 1996, il y avait 15524 Marocains en Algérie, le département d'Oran en regroupait 11824 » (Ibid). La migration saisonnière a été choisie afin d'éviter les risques de 'maghrébinisation' de la population ouvrière en Algérie, une décision

prise par l'administration coloniale. En 1949, la population algérienne était estimée à cinq millions de personnes, avec une répartition équilibrée : la moitié était composée d'Algériens, tandis que l'autre moitié se divisait en 46,8% de Français, 30% d'Espagnols, 7,5% d'Anglais de Malte, 6,9% d'Italiens, 5,1% d'Allemands, 2,7% de Suisses et 0,07% d'Anglais. Les 30 000 Marocains et les 1 300 Tunisiens recensés en 1926 n'ont pas modifié cet équilibre démographique.

-La deuxième logique montre que face aux projets coloniaux, les liens de solidarité historique entre les peuples du Maghreb ont permis la transformation des flux intra maghrébins en processus de métissage des populations. Fuyant la domination coloniale, des familles, des notables et des Algériens seuls se sont installés au Maroc et en Tunisie. Intégrées dans la société d'installation, les communautés algériennes ainsi constituées n'ont pas rompu le lien avec le pays d'origine. Leur double appartenance a permis la constitution d'une population binationale.

-La troisième logiques Les perspectives de développement d'une politique régionale favorisant l'union entre les pays du Maghreb, ouvertes par l'indépendance des États maghrébins, se sont rapidement dissipées en raison de divergences sur les relations de voisinage. Cette réalité explique les tendances de décomposition et de recomposition du stock migratoire maghrébin en Algérie au cours des années 60, 70 et 80. Pour illustrer ces tendances, on peut constater que le nombre de migrants tunisiens est passé de 28 258 en 1960 à 11 075 en 1970. De même, le nombre de Libyens est passé de 180 en 1960 à 71 durant la même période, avec une chute plus significative dans les années 70 et 80. Selon les données de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le nombre de migrants marocains est passé de 30 409 en 1970 à 17 079 en 1980, soit une baisse de 43,8 %. Les chiffres pour les Tunisiens et les Libyens ont également connu une baisse respective de 21,1 % au cours des années 70 et 80. Cette tendance s'est poursuivie dans les années 90, marquées par le départ forcé des étrangers et des Maghrébins (Musette & Labeledaoui, 2003) en raison de la dégradation de la situation sécuritaire en Algérie. La migration marocaine a enregistré une baisse de 84,7 %, la migration tunisienne de 75,6 % et celle des Libyens de 75,5 %. Cette érosion du stock migratoire maghrébin n'est pas inversée par le recours au marché de l'emploi régional pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre demandés par la réalisation de projets de développement en Algérie lancés dans les années 2000. En raison de l'option pour des accords d'importation de capital technologique et humain des pays développés, les flux migratoires maghrébins vers l'Algérie ont continué à évoluer à travers des circuits informels, ce qui leur fait perdre leur poids réel dans les statistiques internationales et algérienne.

3. Construction de l'analyse conceptuelle :

Il nous semble qu'il serait intéressant de définir très globalement quelques notions à usage dans le présent travail de manière à permettre au lecteur de mieux cerner les enjeux conceptuels des notions qui reviennent dont :

La migration : La migration est un terme plus général qui englobe tous les mouvements de personnes d'un lieu à un autre, qu'il s'agisse de déplacements internes à l'intérieur d'un pays (migration interne) ou de déplacements transfrontaliers (migrations internationales). La migration peut être motivée par divers facteurs, tels que les opportunités économiques, les conflits, les aspirations personnelles, les facteurs environnementaux ou les raisons familiales. Elle peut être temporaire ou permanente, volontaire ou forcée. La migration est un phénomène complexe qui a des implications sociales, économiques, politiques et culturelles (Travail O. I., 2018).

La migration internationale : La migration internationale se réfère au mouvement de personnes à travers les frontières nationales, impliquant un changement de résidence habituelle d'un pays à un autre. Cela inclut à la fois l'émigration, c'est-à-dire le départ d'un pays, et l'immigration, qui est l'arrivée et l'établissement dans un pays différent. La migration internationale englobe un large éventail de motifs tels que le travail, l'éducation, la réunification familiale, la recherche de refuge ou d'asile, et d'autres raisons socio-économiques ou politiques (Travail O. I., 2018).

Migration environnementale : La migration environnementale fait référence au déplacement des individus ou des groupes de population en raison de facteurs environnementaux, tels que les catastrophes naturelles, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement ou la pénurie de ressources naturelles. Ces migrations peuvent être temporaires ou permanentes, internes ou internationales. La migration environnementale pose des défis particuliers en termes de protection des droits des migrants et de réponse aux besoins humanitaires (Travail O. I., 2021).

Immigration : L'immigration fait référence à l'arrivée et à l'installation de personnes dans un pays différent de leur pays d'origine. Cela implique un mouvement d'entrée dans le pays d'accueil. Les personnes immigrantes peuvent être motivées par diverses raisons, telles que l'amélioration des conditions de vie, la recherche d'emploi, l'éducation, la réunification familiale ou des raisons humanitaires (Travail O. I., 2019).

Emigration : L'émigration fait référence au départ ou à la sortie des personnes d'un pays donné pour s'installer dans un autre pays. Cela implique donc un mouvement de sortie du pays

d'origine vers un pays de destination différent. L'émigration peut être motivée par divers facteurs tels que la recherche de meilleures opportunités économiques, l'éducation, la réunification familiale ou des raisons politiques (Travail O. I., 2018).

Travailleur migrant : Un travailleur migrant est une personne qui se déplace d'un pays à un autre pour chercher un emploi rémunéré. Il peut être soit un migrant régulier, ayant obtenu les documents de voyage et de travail nécessaires conformément aux lois et réglementations du pays d'accueil, soit un migrant irrégulier, entrant ou séjournant dans le pays sans les autorisations requises. Les travailleurs migrants contribuent à la main-d'œuvre et à l'économie des pays d'accueil, mais peuvent également faire face à des défis et à des vulnérabilités liées à leur statut migratoire (Travail O. I., 2015).

Travail formel : Le travail formel désigne les emplois régis par des contrats de travail légaux et offrant des droits et protections aux travailleurs, tels que des conditions de travail décentes, des prestations sociales, une protection contre la discrimination et un accès à la sécurité sociale. Ces emplois sont généralement enregistrés et réglementés par les autorités compétentes (Travail O. I., 2019).

Travail informel : Le travail informel fait référence aux activités économiques qui ne sont pas régies par des lois ou des réglementations formelles. Il englobe les emplois non déclarés, temporaires, non protégés et souvent précaires. Les travailleurs informels sont souvent exclus des droits et des protections prévus pour les travailleurs formels, tels que la sécurité sociale, les congés payés et les normes de sécurité au travail (Travail O. I., 2018).

Migration régulière : Il s'agit du déplacement de personnes d'un pays à un autre conformément aux lois et aux réglementations en vigueur dans le pays d'accueil. La migration fréquente implique souvent l'obtention de visas, de permis de travail ou d'autres documents légaux (Travail O. I., 2015).

Migration irrégulière : La migration irrégulière, également appelée migration clandestine ou illégale, se réfère au déplacement de personnes d'un pays à un autre en violation des lois et des réglementations migratoires en place dans le pays d'accueil. Ces migrants peuvent entrer ou séjourner dans le pays sans les documents de voyage ou les autorisations nécessaires (Travail O. I., 2019).

Le réfugié (Convention, 1951) : Personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de

nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

La qualification : Cette notion, en France, désigne les différentes pratiques et arrangements qui mettent en relation les attributs des individus et les propriétés des postes de travail (MALICET, A, C, & L, 1995). Elles expriment un changement de configurations des relations entre la formation et le travail.

La migration main d'œuvre : La migration de main-d'œuvre se réfère au déplacement de travailleurs d'un pays à un autre dans le but spécifique de trouver un emploi rémunéré. Ce type de migration est souvent motivé par des opportunités économiques, notamment la recherche d'un meilleur emploi, de meilleures conditions de travail ou de salaires plus élevés. La migration de main-d'œuvre peut être régulière, impliquant des travailleurs migrants qui sont légalement autorisés à travailler dans le pays d'accueil, ou irrégulière, où les travailleurs migrants sans les autorisations nécessaires (Travail O. I., 2015).

Le flux migratoire mixte : Flux migratoires mixtes : Les flux migratoires mixtes se réfèrent à des mouvements de populations qui comprennent à la fois des personnes en besoin de protection internationale, telles que les réfugiés et les demandeurs d'asile, et des personnes à la recherche d'opportunités économiques, comme les migrants de travail. Ces flux peuvent être complexes et impliquer différents motifs de migration, tels que la fuite des conflits, la persécution, la pauvreté ou les changements environnementaux. Les personnes incluses dans les flux migratoires mixtes peuvent utiliser des voies légales et illégales pour atteindre leur destination et peuvent nécessiter différents types de protection et de soutien (Travail O. I., 2020).

4. Typologie de la migration interne :

On distingue trois types de mobilité de la main-d'œuvre :

La mobilité géographique : La mobilité géographique fait référence au déplacement physique d'une personne entre son lieu de résidence et son lieu de travail. Il est important de faire une distinction entre la mobilité résidentielle, qui implique un déménagement permanent vers un autre domicile plus proche du lieu de travail, et la mobilité quotidienne, qui consiste en des déplacements quotidiens ou quasi-quotidiens entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Il est essentiel de souligner que des niveaux élevés de mobilité géographique de la main-d'œuvre dans une région peuvent indiquer une inadéquation géographique sur le marché du travail de cette région. La mobilité géographique devient une réaction rationnelle du comportement des ménages qui cherchent à réduire leur impact sur le marché du travail local. Cela se fait par le biais de la mobilité géographique des ménages, car les postes vacants dans une région peuvent

être pourvus par une demande d'emploi provenant d'une autre région où les compétences requises sont présentes (Pans, 2009).

La mobilité socioéconomique : elle concerne le passage d'une personne d'une situation d'une personne occupée à une situation de chômage et vice versa.

La mobilité fonctionnelle : elle fait référence à un changement de poste de travail au sein d'une même entreprise. On distingue quant à elle deux types de mobilités : une mobilité horizontale lorsqu'un employé change de poste d'emploi dans une même entreprise tout en gardant le même grade et une mobilité verticale lorsqu'un employé obtient une fonction à plus haute responsabilité dans la même entreprise.

-Mobilité subie, mobilité choisie : La mobilité est différemment perçue par les personnes qui la pratiquent. On parle de mobilité subie lorsqu'un individu sent la nécessité de devenir plus mobile pour trouver un emploi ou pour garder son emploi (Isserman et al., année). Il considère le fait de devenir plus mobile est une menace et c'est le seul moyen pour garder sa situation socioprofessionnelle. De son point de vue, les avantages liés au fait de devenir plus mobile, pour garder ou chercher un emploi, n'en compensent pas les inconvénients décollant, Lorsqu'un individu devient mobile parce qu'il le souhaite alors, on parle de mobilité choisie. Il considère la mobilité comme une opportunité qui lui permet d'évoluer dans sa carrière, de changer d'emplois s'il le souhaite. Pour eux, les avantages liés au fait de devenir plus mobile sont supérieurs aux inconvénients.

Dans le cas général, il est remarqué que la mobilité offre des opportunités d'emplois suffisantes pour récompenser ses coûts et améliorer ses conditions de travail (Pans, 2009).

-Une typologie de travailleurs migrants :

De même, la 20e CIST apporte une nouvelle conception « à tester » par les pays membres. Dans les présentes directives, l'expression migration internationale de main d'œuvre est utilisée de façon générique pour renvoyer, de façon générale, aux concepts liés aux processus et aux résultats des migrations internationales de main d'œuvre, et notamment, aux trois concepts suivants :

- a. Les travailleurs migrants internationaux ;
- b. Les migrants internationaux en vue de travailler ;
- c. Les travailleurs migrants internationaux de retour (5 §2).

La nouveauté de cette conceptualisation réside dans les deux dernières catégories, à savoir les migrants qui sont à la recherche d'un emploi et puis, les travailleurs migrants de retour, qui par définition, ne sont plus des « migrants », au sens strict du terme, mais ils ont une « expérience

migratoire », donc un résultat, estimée positive pour le pays d'origine. Cette catégorie échappe à notre projet, centré sur les travailleurs migrants en Algérie. Cette initiative de l'OIT apporte un approfondissement important, avec inclusion des formes de mouvements migratoires, estimées statistiquement non pertinentes par les Recommandations de 1999 de l'UNDESA⁶, tels que les travailleurs saisonniers et les travailleurs frontaliers. En fait, le progrès technologique permet de nos jours de mesurer ces diverses formes de mouvements migratoires.

a. Travailleurs migrants internationaux : (Musette, et al., 2023)

Les directives préconisent aussi une acception large du concept des Travailleurs Migrants Internationaux.

Le concept de travailleurs migrants internationaux sert à mesurer le lien actuel avec le marché du travail des migrants internationaux dans un pays, indépendamment de l'objectif initial de la migration, et celui d'autres personnes qui ne sont pas des résidents habituels du pays mais qui ont actuellement un lien avec le marché du travail du pays où s'effectue la mesure. Dans ce contexte, les termes « travailleurs migrants internationaux » et « migrants internationaux et travailleurs étrangers non-résidents » sont équivalents. Ils sont définis à des fins statistiques comme toutes les personnes en âge de travailler présentes dans le pays qui effectue la mesure, et qui relèvent d'une des deux catégories suivantes :

- **Les résidents habituels :** Les migrants internationaux qui, durant une période de référence définie, faisaient partie de la main d'œuvre du pays où ils résident habituellement, en étant en emploi ou en chômage ;

- **Les non-résidents ou travailleurs étrangers non-résidents :** les personnes qui, durant une période de référence définie, n'étaient pas des résidents habituels du pays mais étaient présents dans le pays et avaient un lien avec le marché du travail du pays, soit en étant en emploi, travaillant pour des unités productrices résidentes de ce pays, soit en cherchant un emploi dans ce pays.

5. Flux migratoire et vers l'Algérie :

En attendant la production de statistiques probantes par l'exploitation des archives et l'utilisation de méthodes fiables, il serait difficile d'éviter le recours à l'exploitation des principales sources statistiques en donnant plus d'importance aux données du ministère algérien chargé de l'emploi et du travail qui est le principal pourvoyeur de statistiques exploitées dans les politiques algériennes de recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

Les bases de données de la Banque Mondiale et celle du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies UNDESA (2019), fournissent des informations globales sur la

migration en Algérie. Les données consulaires, principalement marocaines et tunisiennes, sont utiles pour faire des comparaisons et évaluer le niveau du volume des flux des travailleurs. Construit sur la base des estimations de l'UNDESA. Il montre que la chute du stock des étrangers, y compris des Maghrébins en Algérie à partir de 1990, s'est inversée en 2005 avec une croissance constante mais sans atteindre le niveau initial. De 273 954 personnes, soit 0,63 % de la population algérienne, il régresse à 197 422 personnes, soit 0,45 % en 2005, pour augmenter à 249 075 personnes, soit 0,57 % en 2019. En 2020, ce stock enregistre une légère augmentation passant de 250 à 400 personnes, soit 0,6 % de la population en Algérie (OIM, GMDAC, Portrait sur les données migratoires). Il est composé principalement de réfugiés estimés sur la base de la population assistée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) à 97 700 personnes. Les femmes représentent 47,2 %, les jeunes de moins de 19 ans, 15,2 % et les personnes de plus de 65ans 11,6 % (Ibid). En ce qui concerne la main-d'œuvre maghrébine, il est important de noter que les estimations varient considérablement. Selon une estimation de la Banque mondiale datant des années 2000, il y aurait eu 35 Libyens en Algérie. Cependant, les chiffres de l'UNDESA basés sur les naissances à l'étranger donnent des résultats différents. Selon ces chiffres, 1 948 personnes (848 femmes et 1 100 hommes) ont été enregistrées comme migrants en provenance de Libye. Ce chiffre a augmenté à 4 138 personnes (1 882 femmes et 2 256 hommes) en 2010, puis a diminué à 2 314 en 2019. Cette diminution s'explique par la baisse de l'attractivité du marché du travail algérien et les difficultés de circulation entre les deux pays en raison des conflits armés en Libye.

En ce qui concerne la main-d'œuvre tunisienne, les estimations de l'UNDESA (2015) indiquent une augmentation du nombre de migrants tunisiens entre 1990 et 2010. De 329 personnes (167 hommes et 162 femmes), ce nombre est passé à 608 personnes (249 hommes et 359 femmes). Ces estimations diffèrent des chiffres des ressortissants tunisiens immatriculés auprès des consulats tunisiens en Algérie. Le nombre de migrants immatriculés est passé de 11 715 en 2000 à 21 420 en 2015, puis à 19 996 en 2017, soit une augmentation de 41,4 %.

Des différences d'estimation sont également observées pour les travailleurs marocains. La Banque mondiale a recensé 13 233 migrants marocains en Algérie en 2000. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 a enregistré la présence en Algérie de 29 864 personnes nées au Maroc, dont 24 782 de nationalité algérienne et 5 082 de nationalités étrangères. Les données de l'UNDESA (2015) indiquent 350 travailleurs marocains en Algérie en 1990 (96 hommes et 254 femmes), avec un taux de féminisation de 72,5 %, et 965 travailleurs en 2010 (217 hommes et 748 femmes), avec un taux de féminisation de 77,5 %. Les données consulaires marocaines montrent une baisse du nombre de migrants immatriculés,

passant de 75 000 personnes en 2000 à 45 000 en 2010, soit une diminution de 43 % (Berriane, 2018). La tendance à l'augmentation reprend avec l'enregistrement de 45 451 migrants en 2014 et 76 381 migrants en 2017.

5.1. La dimension quantitative de la mobilité intramaghrébine en Algérie dans les données officielles algériennes :

Les documents officiels algériens exploités pour les besoins de la présente étude ne détaillent pas la situation de la main-d'œuvre maghrébine dans le marché du travail (Notre demande de l'exploitation de la base des données de l'Agence nationale de l'emploi est en cours de traitement). Ils donnent des indications qui révèlent que cette main-d'œuvre est composée de deux catégories : les travailleurs salariés, inscrits au niveau de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) et les travailleurs non-salariés, inscrits au niveau du centre national du registre de commerce (CNRC).

5.2. Les travailleurs salariés étrangers :

- Estimations globales du volumes des travailleurs salariés étrangers :

Concernant la catégorie des travailleurs salariés étrangers, la lecture des données de 2016 montre que le nombre de ces travailleurs est passé de 1 107 en 2001 à 92 198 fin 2016. Par rapport à la population occupée salariée estimée à 10 845 000 personnes selon l'enquête de l'Office National des Statistiques (ONS, 2016), les étrangers représentent en 2016 un taux faible de 0,85 % (Ministre de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale , Direction générale et d'insertion ,Situation de l'emploi de la main d'oeuvre étrangère, 2018).

L'importance des effectifs des travailleurs Tunisiens peut être expliquée par la décision de les exempter d'une autorisation de travail pour avoir un emploi. Ne bénéficiant pas de cette mesure, les travailleurs marocains sont plus nombreux à travailler dans les secteurs de l'économie informelle. Les travailleurs tunisiens sont recrutés principalement en tant qu'ouvriers (Leaders site web, c'est Tunisiens dans le monde :qui sont-ils ?; résidents-ils?, 2016), alors que les Marocains sont recrutés dans le secteur de la construction.

- Estimation globale du volume des travailleurs non-salariés étrangers :

Selon l'estimation basée sur la banque de données du Centre National du Registre du Commerce (CNRC) à la fin du mois de décembre 2016, il y avait recensé 12 669 ressortissants étrangers exerçant une activité non salariée, ce qui représente 0,67 % du total des inscrits au registre du commerce. Parmi eux, 10 321 travailleurs étrangers sont inscrits en tant que personnes morales (sociétés), ce qui correspond à 80,7 % du nombre total d'inscrits. Par ailleurs, 2 348 sont inscrits

en tant que personnes physiques (commerçants), soit 19,3 % du nombre total d'inscrits dans cette catégorie (Labdelaoui, Djelti, & Zahir, 2018).

- **Estimation du volume des travailleurs non-salariés Maghrébins :**

En tant que travailleurs non-salariés, la main-d'œuvre maghrébine est devenue en 2016 un acteur économique important que nous pouvons évaluer par rapport à son poids dans le nombre global des effectifs de cette catégorie et par rapport à sa composition en tant que catégorie régionale.

La répartition des effectifs des travailleurs non-salariés étrangers inscrits en tant que personne physique montre que les travailleurs Tunisiens représentent 26,3 % en deuxième position derrière les travailleurs syriens et devant les travailleurs marocains classés en troisième position avec un taux de 15,1 % des mêmes effectifs. Cette importance régresse sensiblement dans la répartition des travailleurs non-salariés étrangers inscrits en tant que personne morale. Les travailleurs tunisiens représentent 6,7 % de ces effectifs, précédant les travailleurs marocains qui enregistrent un faible taux de représentation de 0,09 % (Taux calculé sur la base des données du Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, Direction générale de l'emploi et de l'insertion, situation de l'emploi de la main d'œuvre étrangère, 2018). Les travailleurs non-salariés tunisiens constituent donc la première force professionnelle maghrébine intervenant en tant qu'acteur économique en Algérie. Toutefois, il y a des carences statistiques quant au nombre de travailleurs subsahariens formels et informels dans les sources d'informations existantes.

5.5. Les mouvements des populations subsahariennes vers l'Algérie :

Comprendre la genèse d'un phénomène aussi complexe est un exercice capital pour aller vers des résolutions objectives à même de réguler les flux des populations au niveau de la sous-région. Dans ce chapitre, nous allons mettre en évidence quatre éléments qui nous semblent importants pour cerner le phénomène de la migration irrégulière en Algérie en provenance des pays sub-sahariens.

D'abord, il y a lieu de situer la part de la migration régulière dans ces mouvements¹. La liberté de la circulation des peuples nomades, des Touaregs entre l'Algérie, le Niger et le Mali obéit à des règles, historiques, admises par l'ensemble des pays de la sous-région. Puis, il y a lieu de relever certains faits politiques majeurs en Afrique qui ont en partie contribué à la modification des mouvements de populations : la situation sécuritaire instable en Algérie lors des années 1990, le déclin économique en Afrique de l'Ouest et la crise en Côte d'Ivoire. Une rupture des mouvements initialement vers l'Afrique de l'Ouest (santé, 2002) allait s'opérer au profit de l'Afrique du Nord et notamment de l'Algérie.

Ensuite, la migration irrégulière est aussi une réponse, sinon une réaction, du reste prévisible, aux restrictions imposées aux africains pour entrer en Europe.

Enfin, depuis quelques années, face aux drames quotidiens des migrants, des initiatives ont été prises d'abord au niveau des pays du Maghreb. Puis des consultations informelles entre pays méditerranéens (Dialogue 5+5). Par la suite, l'Europe a mis en place des initiatives d'assistance active envers plusieurs pays de la rive (Cassarino, 2006) sud, notamment grâce à son projet de "Politique de bon Voisinage" et au programme d'aide à la recherche-action dans le cadre du programme AENEAS, où le Maghreb est considéré comme une zone prioritaire. De plus, un début de dialogue sur les questions de la migration internationale s'est amorcé entre l'Europe et l'Union Africaine.

Ce changement de perspective dans la compréhension des déterminants de la migration africaine est significatif. Traditionnellement, nous avons examiné les déterminants du côté de la "demande" (Khachani, 2006), mais il est tout aussi important d'évaluer dans quelle mesure l'"offre" peut également stimuler sa propre demande. L'opportunité d'emplois en Europe, par exemple, contribue à créer sa propre demande et cet effet d'attraction a une incidence sur les flux migratoires en provenance des pays du Sud. Cette approche suggère que les facteurs endogènes liés au processus migratoire tels que la pauvreté, l'instabilité économique, politique ou sociale, etc., ne peuvent expliquer à eux seuls le phénomène de la migration clandestine en provenance d'Afrique subsaharienne vers le Maghreb, en particulier son accroissement substantiel à la fin des années 90.

- Les hommes libres du Sahara

La liberté de circulation des Touaregs obéit à des règles admises par l'ensemble des pays de la sous-région. C'est donc une migration régulière. Certes, il n'est pas dans notre intention de revenir sur l'histoire du peuplement de cet espace. Nous proposons trois éléments clefs qui constituent l'architecture d'une fusion sociétale stable. Autrement dit, toute tentative d'interdiction de ces mouvements portera atteinte à l'équilibre maintenu jusqu'ici entre les peuples de cette région. Consciente de cet enjeu, l'Algérie post-indépendance a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir cet équilibre dans le sud, même au prix de dérogations aux lois de la république. La liberté de circulation des Touaregs est préservée dans toute la région du Sahara, où ils sont dispersés entre l'Algérie, le Mali et le Niger. Selon les données du recensement de la population algérienne (RGPH), il est estimé qu'environ 20 000 ressortissants du Mali et du Niger sont établis en Algérie, dont 75 % ont choisi la nationalité algérienne (Hammouda, 2005). La taille de la population touarègue dans la région reste toutefois difficile à déterminer en raison du manque de données statistiques précises. On sait cependant qu'une

proportion significative de ce peuple réside dans les régions de Kidal au Mali et d'Agadez au Niger.

La migration, dans le sens moderne du terme, est soumise à des limites territoriales. Selon la définition des Nations Unies, la migration correspond à un changement de résidence d'une durée d'au moins un an, vers un pays autre que celui où l'on réside habituellement. L'Algérie indépendante a dû définir ses frontières territoriales en accord avec les Nations Unies, après de longues négociations avec les États du Mali et du Niger.

- **Rupture des mouvements vers l'Afrique de l'Ouest, réorientation vers l'Afrique du Nord**

Initialement dirigés en grande partie vers la Côte d'Ivoire les migrations africaines se sont peu à peu réorientées vers l'Afrique du Nord et notamment l'Algérie. Certains faits politiques majeurs semblent avoir contribué à la modification de ces mouvements de populations en Afrique notamment : la crise en Côte d'Ivoire, l'instabilité politique en République Démocratique du Congo, les politiques migratoires libyennes⁷ et la situation sécuritaire instable en Algérie lors des années 1990. Cette modification des flux de migrants coïncide avec une crise sécuritaire qui perdure en Algérie. L'Algérie est entrée en crise à partir de 1992 et celle-ci s'est étendue à toute la décennie venant influencer sur les formes de mobilité des personnes. En Algérie, du point de vue institutionnel, le contrôle des passages relève de la Police des Frontières mais sa capacité est limitée et la frontière vaste. Durant la crise des années 1990, la sécurisation des frontières portait essentiellement sur la traque des terroristes et des contrebandiers. De fait, la surveillance des frontières du grand sud s'est réduite et cela a simultanément accru la porosité des frontières aux afflux de migrants subsahariens.

Pendant la fin de la décennie 1990 et le début des années 2000 on a observé une augmentation des flux de migrants sub-sahariens à travers le Maghreb. Les réseaux se sont multipliés. Le nombre d'arrestations a connu une accélération ces dernières années. On compte plus de 40 nationalités parmi les personnes arrêtées en 2005 en Algérie.

Les migrants convergent vers les Wilayas d'Adrar, d'El Oued et notamment Tamanrasset. Cette dernière wilaya est devenue le premier poste d'entrée des migrants irréguliers. Les personnes arrêtées sont refoulées aux frontières – au poste In Geuzzam (Frontière du Niger) et de Tin - Zouatine (Frontière du Mali).

Les facteurs d'instabilité politique, de pauvreté, endogènes en Afrique, ne sont pas seuls explicatifs de cette montée de migrants vers le Nord. Face aux durcissements des contrôles et à la limitation des visas pour les Africains et d'autres en provenance d'Asie, la voie terrestre est

devenue un des moyens d'accéder à l'Europe, avec l'aide des réseaux de passeurs qui activent aussi bien en Europe qu'en Afrique.

5.5. Quelques observations de la réalité du terrain d'enquête :

Nous allons exposer, pour certains lieux d'immigration ou de transit, quelques observations sur les conditions de vie des migrants. Elles ont été rapportées par le coordinateur de terrain au cours de cette étude en février 2006 (DAOUDA, 2007).

- Djanet

Djanet est une ville située dans le lit d'un oued encastrée entre deux grandes chaînes de falaises. Pour rentrer à Djanet, les migrants sont souvent abandonnés par les conducteurs à plus de 20 Km et parfois même 40 Km de la ville. Ils doivent donc continuer le reste du chemin à pied. Beaucoup de migrants y vivent surtout les nigériens qui avoisineraient les mille personnes. Les nigériens sont les plus nombreux parce que leur objectif n'est pas spécifiquement d'aller en Europe. Les maliens, eux, sont moins d'une vingtaine mise à part les Touaregs qui, eux, sont nombreux et se confondent avec les autochtones. Mis à part les maliens et les nigériens, les autres nationalités sont très peu nombreuses, moins d'une vingtaine de personnes toutes nationalités confondues (camerounais, congolais, ghanéens, nigériens et ivoiriens). D'après les chairmans congolais et camerounais, ils ne sont jamais en grand nombre et ne cherchent pas à s'établir à Djanet. Dès leur arrivée, ils continuent aussitôt vers la Libye, la Tunisie ou les grandes villes du nord algérien

(Oran et Alger) aidés par les chairmans et quelques-uns de leurs adjoints qui s'occupent des passages.

A Djanet, les migrants maliens sont tailleurs ou manœuvres. Les nigériens vivent grâce à des activités précaires. Ils sont surtout manœuvres ou petit commerçants (« trabendistes »). Ils gagnent l'équivalent de 50 à 100 euros par mois et font des sacrifices pour envoyer une partie de leurs revenus, tous les 2 à 3 mois, à leurs parents vivant dans le pays d'origine. Leur problème majeur demeure, comme partout ailleurs, la traque des forces de police. Pour y échapper, ils louent des petites chambres délabrées dans des maisons vétustes où ils cotisent à plusieurs (parfois une dizaine d'individus) pour partager le loyer (10-15 € par mois). Ces lieux d'habitation sont très stratégiques pour eux, perchés à plus de 10% d'inclinaison ils sont difficilement accessibles par la police sans la complicité des personnes connaissant ces lieux. Il y a des migrants âgés de 12 ans et d'autres âgés de plus de 60 ans. Mais en général, leur âge moyen est de 25 ans environ.

Les rafles à Djanet sont très fréquentes et imprévisibles d'après les migrants. Il est possible de passer plus de 40 jours dans les locaux des forces de sécurité dans des conditions inhumaines.

- Illizi

Comme à Djanet les migrants qui arrivent à Illizi doivent faire une trentaine de kilomètres ou plus, à pied, avant de rentrer dans la ville. Illizi est une ville très compliquée puisque tout étranger, en règle ou non, doit aller au commissariat principal pour demander un " laissez-passer" s'il souhaite prendre un taxi, un bus, ou une chambre d'hôtel. A Illizi, il y a beaucoup moins de migrants qu'à Djanet. Là aussi, les

19 nigériens dominant en nombre, avec environ 35 individus. Les autres nationalités (maliens, congolais, camerounais, ghanéens, nigériens, ivoiriens...) ne dépassent pas la trentaine. Il y a donc moins de 100 migrants à Illizi.

Comme à Djanet, les nigériens ainsi que les autres migrants font ici du « trabendo » (petit commerce illicite) ou se font employer comme manœuvres dans les chantiers de construction. Il est extrêmement difficile de louer un logement à Illizi. C'est pourquoi l'écrasante majorité des migrants squattent des chantiers ou construisent des tentes de fortune.

Lors de notre passage à Illizi, la situation était difficile pour les migrants, car l'Oued avait débordé et inondé une bonne partie de la ville. Beaucoup de migrants avaient ainsi perdu leurs logis de fortune.

- Tamanrasset

D'après les informations que nous avons obtenues auprès des migrants, de nombreux migrants nigériens et maliens vivent dans la ville de Tamanrasset. Une bonne partie de cette population migrante s'est fondue dans la population autochtone. Des quartiers entiers ou des marchés et centres commerciaux sont presque entièrement occupés par les maliens, nigériens et quelques nigériens.

On doit noter une particularité dans cette ville, c'est la présence notoire de la population migrante féminine. On les rencontre un peu partout surtout dans les marchés où elles étalent leurs condiments et autres légumineuses sèches. Il y a également des prostituées, des femmes de ménage, des restauratrices et d'autres femmes aux foyers car beaucoup de migrants ont ramené leurs femmes et leurs enfants et ont élu domicile à Tamanrasset.

Les nationalités présentes à Tamanrasset sont très nombreuses. Il existerait plus d'une quinzaine de nationalités et la population migrante est estimée à plusieurs milliers de personnes (si l'on prend en compte les migrants en transit et ceux inscrits dans une migration plus durable de type pendulaire). Certains parmi eux y vivent depuis 20 ans, d'autres se sont même mariés avec des autochtones. Cependant, les rafles n'épargnent personne pas même les migrants qui sont en règle et ceux qui résident à Tamanrasset depuis plusieurs années.

Beaucoup de migrants travaillent dans des ateliers de couture, de soudure, de réparation de radio et télévision. Il y a aussi ceux qui sont dans les restaurants et les points de vente de la viande de mouton grillée à la nigérienne. Il paraît qu'il est possible de payer l'intégralité de la somme nécessaire à la traversée pour l'Europe depuis Tamanrasset. On signale aussi beaucoup de cas d'escroqueries organisées avec la complicité des passeurs et des fraudeurs transporteurs algériens. Tamanrasset est un lieu de prédilection pour les passeurs en tous genres, la mafia et les réseaux de prostitutions. Les jeunes femmes qui partent en Europe dans le cadre de ces réseaux à partir de l'Algérie passent par Tamanrasset. Ces réseaux sont puissants et capables de ravitailler l'Europe en migrants. Ils sont très organisés à partir des pays d'origine et tout au long du parcours migratoire et s'appuient sur les conditions de vie difficiles des familles ou la vulnérabilité des femmes migrantes pour les exploiter. On observe qu'à Tamanrasset, les victimes des réseaux de prostitutions sont en majorité des nigérianes, guinéennes et ghanéennes. Les migrants ressortissants des pays limitrophes (Mali et Niger) sont mieux acceptés par les algériens que ceux des autres pays. Ainsi, un migrant malien ou nigérien peut louer une maison ou un atelier, ou encore faire son commerce à côté des algériens sans problèmes. En revanche, les autres nationalités ont plus de difficultés à fraterniser avec la population autochtone. Les congolais, les camerounais, les nigériens (non houssa), les libériens et autres sont parfois obligés de trouver refuge dans des tentes de fortune.

Tamanrasset se distingue des autres localités par un mouvement incessant de populations migrantes. C'est la plus importante plaque tournante de l'immigration subsaharienne en Algérie. On remarque l'arrivée quotidienne de nouveaux migrants tandis que d'autres partent pour continuer leur périple. Il y a ceux qui vont vers Djanet pour rejoindre la Libye et ceux qui continuent vers les villes du Nord. Ces derniers passent par Ghardaïa ou Ouargla pour atteindre Alger. L'Algérie n'exige pas de visa pour les maliens qui peuvent circuler librement. Les autres doivent verser l'équivalent de 300 euros environ aux passeurs pour circuler clandestinement. Ils peuvent aussi s'acheter un passeport malien pour l'équivalent de 190 euros. Ainsi, à part un certain nombre de nigériens qui arrivent avec de vrais visas, les migrants d'autres nationalités, se débrouillent, dans leur grande majorité, pour obtenir un passeport malien.

- Béchar

La population migrante à Béchar est essentiellement composée de nigériens, de tchadiens, de maliens, de camerounais et de nigériens. En nombre, ce sont les nigériens qui dominent ils sont majoritairement issus d'une même région du Niger, Tahoua. Ils viennent pratiquement tous du village de Salewa et leur arrivée à Béchar date de plus de 50 ans. Apparemment, ils vivent en symbiose avec les algériens de cette localité.

Contrairement au reste des régions algériennes, à Béchar, ce sont les personnes âgées qui sont les plus nombreuses. Elles font du commerce au détail qui leur procure des revenus modestes. Toutefois, il existe des jeunes un peu plus actifs dont le revenu est sensiblement supérieur à celui des personnes âgées. La population migrante féminine est très rare. Ici les migrants sont presque tous des bricoleurs, à l'exception de quelques tailleurs. Ils louent des habitations délabrées, entre 1000 et 2000 DA par mois et cotisent à 3 ou 4 pour payer le loyer.

- **Adrar**

Depuis la destruction des ghettos de Maghnia par les autorités algériennes, Adrar a vu sa population migrante se multiplier et se diversifier. C'est ici qu'ont été regroupés les migrants de Maghnia, dans un camp provisoire, avant leur refoulement. Ils sont plus d'un millier de toutes nationalités. Les maliens constituent la plus grande communauté migrante, puis viennent par ordre d'importance les nigériens, les nigérians, les tchadiens, les sénégalais, les camerounais, les guinéens. La majorité de la communauté migrante d'Adrar vit essentiellement de petits travaux sur les chantiers, du bricolage en tout genre et du petit commerce. A l'inverse de Béchar, ici, il y a une forte proportion de femmes dont une majorité vit du commerce du sexe et évitent le contact avec toute personne étrangère à leur milieu. Comme à Béchar, les migrants louent des maisons vétustes et cotisent à plusieurs pour payer les frais.

- **Naama**

Naama est un cas particulier, car c'est à l'occasion du marché hebdomadaire de la ville que les migrants se retrouvent. Ils sont environ une centaine, dont la majorité viennent des villes environnantes. Ils sont le plus souvent originaires du Mali, du Niger, du Nigeria et du Tchad.

- **Timimoun**

Les immigrés de cette wilaya viennent essentiellement du Niger, du Mali, du Burkina, de Guinée, de Cote d'Ivoire et du Sénégal. D'autres sont justes de passage avant de regagner les villes du Nord. Ils cohabitent sans grands problèmes avec les autochtones et vivent du petit commerce de subsistance. La population migrante est jeune à Timimoun à l'opposé de Béchar. Elle compte environ 300 personnes dont la moyenne d'âge est de 17 ans.

- **Ghardaïa et Ouargla**

Ces deux villes représentent les passages obligés de presque tous les migrants qui veulent gagner les villes du Nord dont la plupart sont candidats à la traversée vers l'Europe. Toutefois, il existe une frange de migrants, originaires surtout du Mali et du Niger, qui vit dans ces villes depuis des décennies. Toutes les nationalités sont pratiquement représentées. Les principales sont celles du Niger, du Mali et du Cameroun. Ces deux wilayas totalisent 2500 à 3000 migrants

dont une proportion non négligeable de femmes. Leurs activités sont essentiellement le petit commerce, la broderie et le bricolage en tout genre. Ils logent dans des vieilles habitations comme à Béchar ou Adrar et dans des hôtels et hammams délabrés.

Un point commun à toutes ces villes de la porte du désert est qu'il existe un trafic d'exploitation de mineurs originaires du Niger et du Mali. Ces enfants travaillent dur dans des conditions peu humaines pour 500 DA le mois (moins de 6 euros). Ce trafic serait l'œuvre des convoyeurs tchadiens.

- Oran

Après Alger, Oran est la deuxième ville du nord de l'Algérie en nombre de migrants subsahariens. Elle compterait plus de 2.000 migrants et ceci depuis que les frontières espagnoles méditerranéennes sont devenues infranchissables. En effet, avant cela, il n'y avait à Oran que les trabendistes nigériens et des brodeurs maliens, nigériens, béninois, ghanéens et guinéens qui gagnaient bien leur vie. Actuellement, il existe une dizaine de nationalités dont les plus dominantes en nombre sont celles du Cameroun, du Nigeria, du Niger, du Bénin, du Liberia, du Mali et du Ghana.

Il y a aussi, comme à Alger, des femmes et des enfants, notamment des nigérianes, des libériennes et des camerounaises. Dans le travail de proximité, approcher les femmes migrantes est extrêmement difficile car leurs partenaires ou leurs tuteurs ne leur permettent aucun contact avec les étrangers. Leurs enfants sont nés soit dans les pays d'origine, soit au cours du trajet. A Oran, la majorité des migrants sont concentrés dans les hôtels du quartier Madina Djadida, à l'exception des tailleurs - brodeurs qui sont hébergés par leurs employeurs. D'autres s'unissent pour louer des appartements délabrés dans de vieux quartiers. La majorité est jeune, mais on peut trouver des personnes de plus de 60 ans.

Il y a deux occupations principales à Oran, le « trabendo » (petit commerce illicite) qui est du ressort des nigériens et la broderie que pratiquent certains nigériens, maliens, guinéens, béninois et ghanéens. Tous ceux qui ne sont donc pas brodeurs ou « trabendistes », ne déclarent pas leurs activités parce que, le plus souvent, ils pratiquent l'escroquerie en tout genre. Quant aux femmes, elles sont le plus souvent des prostituées.

Actuellement Oran est devenue la base arrière des passeurs depuis que les camps de fortunes de Maghnia ont été rasés par les services de sécurité algérienne. Il semblerait que les passeurs repliés sur Oran organisent des traversées vers le Maroc. La situation est devenue difficile pour les trabendistes et les brodeurs. Leur travail n'est rentable qu'en été et ils ne gagnent que le tiers de ce qu'ils gagnaient il y a à peine 4 ans.

- Tlemcen et Maghnia

Tlemcen comptait environ 400 migrants, ils étaient à peine une soixantaine au moment de l'enquête : essentiellement des nigériens, maliens et ghanéens. Ils sont pour la plupart trabendistes (nigériens) ou brodeurs (nigériens et autres). Les trabendistes vivent dans des hammams délabrés, tandis que les brodeurs sont logés par leurs employeurs. Ces derniers gagnent beaucoup plus que les trabendistes; environ 20.000 à 30.000 DA par mois contre à peine 5000 DA par mois pour les premiers. Cependant, les brodeurs chôment pendant presque les $\frac{3}{4}$ de l'année.

A Maghnia, les ghettos qui abritaient des milliers de migrants de plusieurs nationalités subsahariennes ont été rasés par les autorités algériennes et il n'en restait aucune trace au moment de l'enquête. Comme s'ils n'avaient jamais existés. Les migrants subsahariens avaient choisi Maghnia en raison de sa proximité avec la frontière marocaine, pays par lequel ils transitent vers l'Europe. Cette ville était considérée aussi comme la base arrière pour ceux qui ont échoué dans leur traversée. Mais l'Algérie accusée par le Maroc de complaisance vis-à-vis des immigrés clandestins a dû démanteler les ghettos de Maghnia au mois de septembre 2005 sous la pression de l'Union Européenne.

Les quelques refoulés du Maroc qui échappent à la traque policière sont épuisés par une marche de plusieurs jours et réduits à la mendicité.

- Mostaganem, Mascara, Sidi Bel Abes et Relizane

Dans ces quatre localités de l'Ouest, les migrants ne dépassent pas 300 personnes au total. Ils sont composés de trabendistes nigériens, de brodeurs maliens, béninois, ghanéens, burkinabés et de quelques camerounais qui ne déclarent jamais leurs activités. Dans ces localités, les migrants logent aussi dans des hammams ou sont hébergés chez leurs employeurs. Comme à Tlemcen, ici, les migrants, traqués par les forces de sécurité, se font rares.

- Constantine

La population migrante à Constantine, ne dépasse pas actuellement les 300 personnes, en raison d'une récente rafle qui a eu lieu dans où vivent les camerounais, congolais et nigériens. C'est pourquoi on les trouve difficilement maintenant dans cette ville. Les nigériens sont au nombre de 80 individus environ, les maliens au nombre de 50 et les burkinabés moins d'une dizaine. En revanche, on trouve beaucoup plus de ghanéens 150 environ.

Les ghanéens sont exclusivement des tailleurs brodeurs et sont dans leur grande majorité hébergés chez leurs employeurs. Les nigériens sont des "trabendistes", exerçant un petit commerce illicite et logent dans des hôtels vétustes. Les maliens sont des cordonniers et habitent le plus souvent dans des dortoirs ou cotisent pour louer une petite maison qui coûte

l'équivalent de 50 à 60 euros le mois. Les burkinabés sont aussi des cordonniers, mais quelques-uns sont des brodeurs.

Les autres nationalités représentées à Constantine (congolais, camerounais et nigériens) étaient dans des hôtels. Il semble que leurs activités douteuses (escroqueries en général) aient provoqué la colère des forces de l'ordre qui les ont chassés de la ville presque tous les hôtels et les hammams où vivent les camerounais, congolais et nigériens. C'est pourquoi on les trouve difficilement maintenant dans cette ville. Les nigériens sont au nombre de 80 individus environ, les maliens au nombre de 50 et les burkinabés moins d'une dizaine. En revanche, on trouve beaucoup plus de ghanéens 150 environ.

Les ghanéens sont exclusivement des tailleurs brodeurs et sont dans leur grande majorité hébergés chez leurs employeurs. Les nigériens sont des "trabendistes", exerçant un petit commerce illicite et logent dans des hôtels vétustes. Les maliens sont des cordonniers et habitent le plus souvent dans des dortoirs ou cotisent pour louer une petite maison qui coûte l'équivalent de 50 à 60 euros le mois. Les burkinabés sont aussi des cordonniers, mais quelques-uns sont des brodeurs.

Les autres nationalités représentées à Constantine (congolais, camerounais et nigériens) étaient dans des hôtels. Il semble que leurs activités douteuses (escroqueries en général) aient provoqué la colère des forces de l'ordre qui les ont chassés de la ville.

- **Biskra**

A Biskra, il n'y a que des ghanéens, des burkinabés et, plus rarement, des béninois. Ils sont tous brodeurs et presque tous hébergés chez leurs employeurs. A Biskra, les migrants subsahariens n'ont aucune liberté de circulation et beaucoup restent pendant plusieurs semaines sans sortir de leurs ateliers de travail qui sont, en même temps leurs logements. Ceci est dû à la rigueur des services de sécurité de la ville qui pratiquent le refoulement systématique. Parfois, ils vont jusque dans les ateliers pour arrêter les migrants.

- **Annaba et El Tarf**

D'Annaba à El Tarf, on dénombre 11 nationalités de migrants subsahariens environ. Ils sont nigériens, maliens, nigériens, congolais, mauritaniens, ghanéens, béninois, tchadiens, ivoiriens, guinéens et camerounais. Mais, en dépit de cette diversité de nationalités, leur nombre total dépasse à peine la centaine d'individus. Ceci est le résultat d'actions d'envergures menées, depuis 3 années environ par les services de sécurité qui pratiquent, comme à Constantine, le refoulement systématique.

Ici les migrants sont, selon les nationalités, soit des trabendistes, soit des brodeurs ou cordonniers, comme à Constantine. Ils logent dans des hammams, des squats, des hôtels ou sont hébergés chez leurs employeurs.

- **Alger**

Les migrants subsahariens dans la région d'Alger sont estimés à 3000 individus environ. On dénombre une vingtaine de nationalités dont les plus importantes sont celles du Cameroun, Nigeria, Niger, Mali, Ghana, Liberia, Bénin, RDC, Cote d'Ivoire, Guinée....

Les migrants qui vivent à Alger sont principalement des migrants de transit qui cherchent à rejoindre le Maroc, la Libye ou la Tunisie.

A Alger, les migrants travaillent au noir. Il existe des trabendistes nigériens issus de la migration pendulaire qui gagnent environ 5€/jour, des tailleurs-brodeurs notamment les nigériens, les maliens, les guinéens, les béninois, les ghanéens et les sénégalais qui gagnent en moyenne 250 €/le mois. Les brodeurs sont logés et nourris par leurs employeurs algériens, ils vivent et travaillent dans leurs ateliers. Les manœuvres qui travaillent sur les chantiers sont de toutes nationalités, leur revenu est très aléatoire mais dans l'ensemble ils gagnent moins que les trabendistes. La cordonnerie est la spécialité des maliens, des burkinabés et des ivoiriens, ils gagnent environ 5 €/jour. Certains migrants sont impliqués dans certains trafics illicites (faux billets, faux papiers etc.). A Alger, les migrants se regroupent dans plusieurs sites : Casbah, (Haute et Basse), de Bordj El Kiffan jusqu'à Ain Taya et de Del Ibrahim jusqu'à Ain Bénian. Dans la Casbah ils vivent dans de vieux hôtels, hammams ou dortoirs délabrés, entassés parfois à plus de 5 dans des chambres qui ne dépassent pas 2-3 m². En été, certains migrants sont contraints de dormir à même le sol dans les couloirs, entre les lits ou encore dans les halls des hammams. Dans les autres sites d'Alger les migrants vivent soit dans des ghettos (habitats de fortunes), soit ils louent des garages au niveau des villas avec des autochtones. Les plus « nantis » louent de vrais appartements mais toujours est-il qu'ils payeront plus chers que des clients algériens.

Il faut noter que depuis 2005 un changement s'est opéré au niveau de ce phénomène, c'est la féminisation progressive de la migration subsaharienne. En effet, nous estimons aujourd'hui (1er trimestre 2007) la population migrante féminine à au moins 500 personnes pour la ville d'Alger. Un autre fait notable est la présence de plus en plus importante de familles avec enfants. Il y a cinq ans ce phénomène ne s'observait réellement qu'à Tamanrasset. Les familles vivent essentiellement dans les quartiers périphériques de la

ville. On observe enfin une forte augmentation du nombre de mineurs migrants dont la majorité est composée de jeunes filles introduites dans le circuit du travail du sexe.

5.5. Migration subsaharienne :

Une première analyse des études nous permet de mieux comprendre la répartition géographique des migrants en fonction de leur pays d'origine et de leur implantation territoriale en Algérie. De plus, cette population se distingue par ses caractéristiques démographiques spécifiques. Leur activité économique présente également des particularités. Enfin, il est intéressant d'examiner les différences socioculturelles de cette population et leurs conditions sociales actuelles en Algérie, car elles jouent un rôle dans la détermination de leurs projets migratoires.

Une deuxième analyse des résultats de l'enquête met en évidence une typologie des migrations en provenance de la région subsaharienne. En outre, d'autres sujets connexes sont abordés, tels que le projet migratoire, les causes de la migration, le périple vers l'Algérie avec ses difficultés, ainsi que les perspectives des migrants.

- Portrait des migrants subsahariens en Algérie :

Cette première section est une tentative pour décrypter les principaux traits caractérisant les migrants subsahariens en Algérie. Différentes facettes de leurs profils sont esquissées, les lieux de concentration et leur provenance, le sexe et le groupe d'âge, l'activité économique, le revenu, les remises migratoires, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction, les conditions d'habitation et le niveau de confort.

- Les caractéristiques socio-démographiques :

Cette section relève les traits socio-démographiques des populations subsahariennes en Algérie. Dans un premier temps, nous ferons état de sa répartition selon l'espace résidentiel en Algérie puis dans les pays d'origine. Ensuite, la structure démographique de cette population est esquissée selon la classe d'âge et le sexe.

- Dans le pays d'accueil, une large concentration des migrants au Sud

L'enquête a été conduite dans plusieurs Wilayas du pays, qu'on peut aisément regrouper en quatre régions. Selon les données finales de l'enquête, la population globale touchée par l'enquête compte 2048 personnes sur l'ensemble des sites répartis sur tout le territoire national. C'est la zone sud qui comprend le plus grand nombre (64%) avec les plaques tournantes de

l'immigration subsaharienne que sont les agglomérations de Tamanrasset et de Ghardaïa.

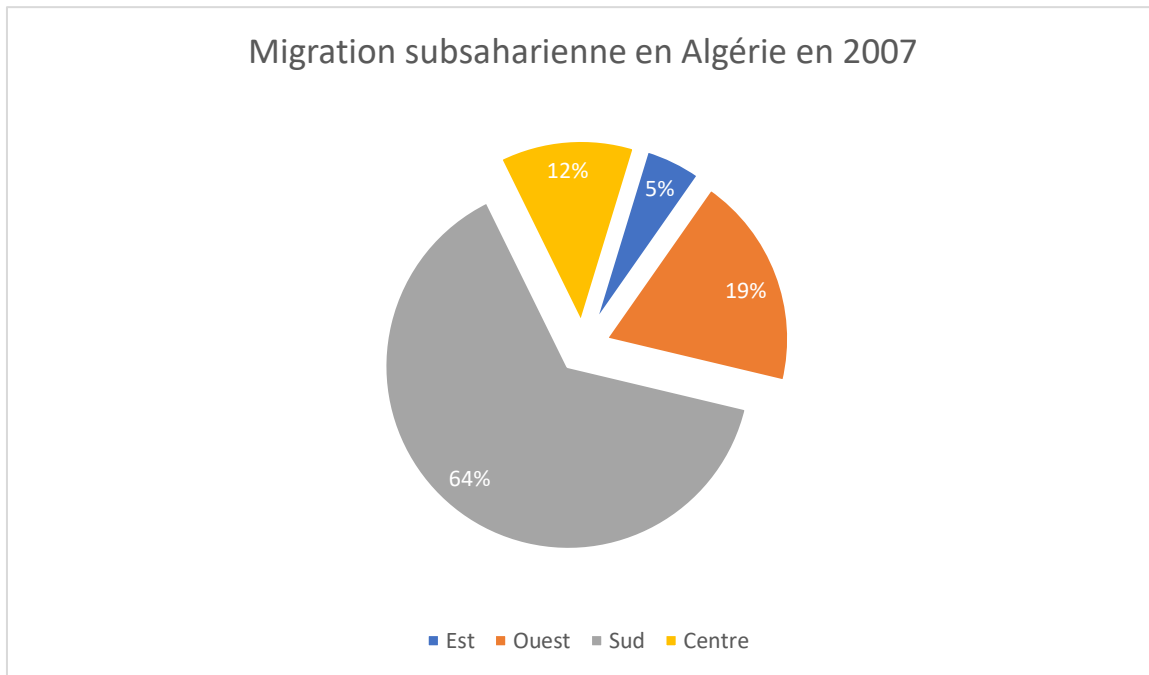


Figure 1 : Répartition de la population selon les zones d'enquête en Algérie.

Source : (N.KHALED, et al., 2007)

L'Ouest vient en deuxième position (19%) puisque c'est le passage obligé pour les candidats à l'émigration vers l'Europe qui tentent de traverser la frontière marocaine. Le Centre, particulièrement Alger (12 %) attire surtout ceux qui sont à la recherche de travail pour se donner les moyens de tenter l'aventure vers l'Europe. Enfin, la zone Est du pays est la moins prisée par les subsahariens notamment car, d'après nos observations, la traque policière y est plus systématique.

- Les migrants se déclarent en majorité d'origine urbaine

La majorité de la population immigrée de l'enquête se déclare d'origine urbaine (66%) et le tiers d'origine rurale (34%). Mais une bonne partie de ceux qui se déclarent « urbain » est constituée par des personnes qui ont fui les campagnes pour s'agglutiner autour des villes à la recherche d'un emploi avant de prendre la décision d'émigrer vers des horizons plus cléments. Une écrasante majorité sont des hommes, mais la structure d'âge est identique. La population d'étude comprend une écrasante majorité d'hommes par rapport aux femmes (86% contre seulement 14%). Bien que les subsahariens soient réellement beaucoup plus nombreux que les subsahariennes dans la population des immigrés clandestins, nous pensons que cette catégorie est sous représentée dans notre échantillon parce qu'elle a été difficilement accessible aux enquêteurs. En effet, il semble que les femmes soient souvent dépendantes des hommes et plus difficiles à atteindre.

- **Une écrasante majorité sont des hommes, mais la structure d'âge est identique**

La population d'étude comprend une écrasante majorité d'hommes par rapport aux femmes (86% contre seulement 14%). Bien que les subsahariens soient réellement beaucoup plus nombreux que les subsahariennes dans la population des immigrés clandestins, nous pensons que cette catégorie est sous représentée dans notre échantillon parce qu'elle a été difficilement accessible aux enquêteurs. En effet, il semble que les femmes soient souvent dépendantes des hommes et plus difficiles à atteindre.

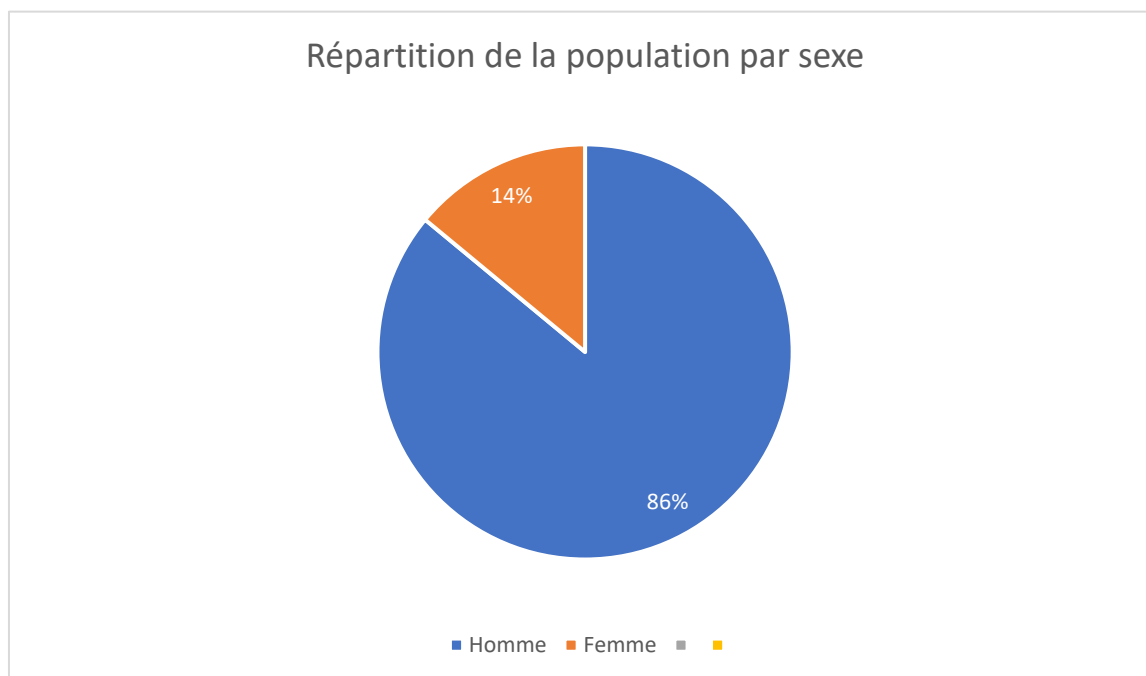


Figure 2 : (N.KHALED, et al., 2007)

En définitive, il convient de dire qu'une communauté subsaharienne est en formation en Algérie. Il y a plus de 15 ans de cela¹, on observait les projets des travailleurs subsahariens en situation irrégulière : 67% avaient l'intention de retour au pays d'origine, 19% projetaient une installation en Algérie et 11% projetaient de regagner l'Europe.

¹ Enquête CISP/SARP (2007) – la population des travailleurs subsahariens qui exerçaient dans l'informel repentaient 72% des enquêtés, soit 1578 sur plus de 2000 sujets interviewés.

Chapitre III : Cadre juridique

Section 1 : Convention internationale de migrations (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, 2005) :

Le 1er juillet 2003, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille est entrée en vigueur, après atteinte du seul de vingt ratifications en mars 2003. Presque tous les pays sont concernés par la migration, en tant que pays d'émigration, de transit ou d'immigration, voire les trois à la fois. Les migrations internationales sont devenues une donnée fondamentale de la mondialisation.

La Convention des Nations Unies constitue un important traité international dans le domaine de la protection des droits des travailleurs migrants. Elle souligne le lien entre les migrations et les droits de l'homme, thème prenant une importance politique capitale dans le monde entier.

Le but de la Convention est de protéger les travailleurs migrants et les membres de leur famille. De par son existence, elle constitue un standard moral, servant de guide et de tremplin pour la promotion des droits des travailleurs migrants dans tous les pays.

Il est temps de se pencher attentivement sur les multiples dimensions de l'enjeu que représentent les migrations, qui concernent aujourd'hui des centaines de millions de personnes et ont une incidence sur les pays d'origine, de transit et de destination. Il nous est nécessaire de mieux comprendre les causes des flux internationaux humains et leurs relations complexes avec le développement (Annan, 2002).

1. Pays ayant ratifié la Convention à la date d'octobre 2005:

Algérie, Azerbaïdjan, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cap-Vert, Chili, Colombie, Égypte, Équateur, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Kirghizstan, Lesotho, Libye, Mali, Maroc, Mexique, Nicaragua, Pérou, Philippines, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Timor Leste, Turquie, Uganda et Uruguay.

2. Une priorité : les droits de l'homme des migrants :

Le principal objectif de la Convention est d'améliorer le respect des droits de l'homme pour les migrants. Les migrants ne sont pas seulement des travailleurs, ils sont avant tout des êtres humains.

La Convention ne crée pas de nouveaux droits pour les migrants mais vise à garantir l'égalité de traitement entre les migrants et les nationaux et les mêmes conditions de travail. Cela implique notamment de :

- Empêcher les conditions de vie et de travail inhumaines, les abus physiques et sexuels ainsi que les traitements dégradants (articles 10-11, 25, 54);
- Garantir les droits des migrants à la liberté de pensée, d'expression et de religion (articles 12-13);
- Garantir l'accès des migrants aux informations portant sur leurs droits (articles 33, 37);
- Assurer leur droit à l'égalité en matière de traitement juridique. Cela implique que les migrants doivent bénéficier de procédures correctes, jouir de services de traduction et ne pas être condamnés à des peines démesurées comme l'expulsion (articles 16-20, 22);
- Garantir l'accès des migrants à l'éducation et aux services sociaux (articles 27-28, 30, 43-45, 54);
- Assurer que les migrants ont le droit de participer aux activités syndicales (articles 26, 40).
- La Convention affirme aussi que les migrants ont le droit de rester en contact avec leur pays d'origine. Cela implique de :
 - Assurer leur droit au retour dans leur pays d'origine (s'ils le souhaitent), à des visites occasionnelles et de les encourager au maintien d'un lien culturel avec ce pays (articles 8, 31, 38);
 - Garantir la participation des migrants à la vie politique de leur pays d'origine (articles 41-42);
 - Assurer le droit des migrants de transférer de l'argent issu de leurs revenus vers leur pays d'origine (articles 32, 46-48).

3. Qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, les migrants ont tous droit à un minimum de protection.

La Convention innove car elle repose sur l'idée fondamentale que tous les migrants doivent avoir le droit à un minimum de protection. La Convention reconnaît que les migrants en situation régulière ont un droit légitime à davantage de droits que les migrants en situation irrégulière mais elle souligne le fait que les migrants en situation irrégulière ont, à l'instar de tous les êtres humains, le droit de voir leurs droits fondamentaux respectés.

4. Convention Genève (réfugiés, 1951) :

Considérant que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme approuvée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale ont affirmé le principe que les êtres humains, sans discrimination, doivent jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies a, à plusieurs reprises, manifesté la profonde sollicitude qu'elle éprouve pour les réfugiés et qu'elle s'est préoccupée d'assurer à ceux-ci l'exercice le plus large possible des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'il est désirable de réviser et de codifier les accords internationaux antérieurs relatifs au statut des réfugiés et d'étendre l'application de ces instruments et la protection qu'ils constituent pour les réfugiés au moyen d'un nouvel accord,

Considérant qu'il peut résulter de l'octroi du droit d'asile des charges exceptionnellement lourdes pour certains pays et que la solution satisfaisante des problèmes dont l'Organisation des Nations Unies a reconnu la portée et le caractère internationaux, ne saurait, dans cette hypothèse, être obtenue sans une solidarité internationale, Exprimant le vœu que tous les États, reconnaissant le caractère social et humanitaire du problème des réfugiés, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que ce problème ne devienne une cause de tension entre États, prenant acte de ce que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a pour tâche de veiller à l'application des conventions internationales qui assurent la protection des réfugiés, et reconnaissant que la coordination effective des mesures prises pour résoudre ce problème dépendra de la coopération des États avec le Haut-Commissaire,

Défense d'expulsion et de refoulement :

Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Le bénéfice de la présente disposition ne pourra toutefois être invoqué par un réfugié qu'il y aura des raisons sérieuses de considérer comme un danger pour la sécurité du pays où il se trouve ou qui, ayant été l'objet d'une condamnation définitive pour un crime ou délit particulièrement grave, constitue une menace pour la communauté dudit pays.

Réfugiés en situation irrégulière dans le pays d'accueil :

Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irrégulier, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières.

Les États contractants n'appliqueront aux déplacements de ces réfugiés d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires; ces restrictions seront appliquées seulement en attendant que le statut de ces réfugiés dans le pays d'accueil ait été régularisé ou qu'ils aient réussi à se faire admettre dans un autre pays. En vue de cette dernière admission, les États contractants accorderont à ces réfugiés un délai raisonnable ainsi que toutes facilités nécessaires.

Section 2 : Les dispositifs législatifs et réglementaires :

La mobilité des travailleurs originaires du Maghreb en Algérie est réglementée par deux dispositions législatives. Le dispositif législatif relatif au recrutement des travailleurs étrangers en Algérie est pleinement appliqué pour l'insertion de la main-d'œuvre marocaine et mauritanienne sur le marché du travail algérien. Depuis 2016, les ressortissants tunisiens ne sont plus tenus de demander une autorisation de travail.

Ainsi, la gestion de la mobilité des travailleurs est basée sur l'application des règles juridiques relatives au séjour des étrangers en Algérie pour les travailleurs marocains et mauritaniens, tandis que des règles similaires assorties de facilités sont appliquées pour les travailleurs tunisiens et libyens.

Cette approche met en évidence la mise en œuvre d'une gestion fondée sur le principe de souveraineté nationale, qui vise à créer un cadre législatif en accord avec le souverainisme juridique (Aissa Kadri S. C., 2016). C'est une construction qui conditionne l'accès à l'égalité des droits sans distinction d'origine nationale à la conformité à la légalité du séjour. Cet accès peut être mis en cause en cas de transgression juridique sanctionnée, autrement dit d'irrégularité du séjour. Dans le cas des ressortissants tunisiens, l'application de cette doctrine est modulée par des mesures dérogatoires arrêtées d'un commun accord et sur la base de la réciprocité avec les autorités tunisiennes.

1. La mobilité intermaghrébine du travail dans le dispositif législatif régissant le séjour des étrangers :

En tant qu'étrangers, les travailleurs maghrébins bénéficient des droits garantis dans le dispositif législatif construit sur la base d'un souverainisme, adapté du droit international. Ils bénéficient aussi de l'adhésion aux principes universels des droits de l'Homme, en conformité au droit international des migrants et des réfugiés. Conditionné par la légalité de séjour, cette protection tire sa pérennité de la réaffirmation de sa constitutionnalisation depuis l'indépendance en 1962 jusqu'à nos jours.

2. La constitutionnalisation des droits des étrangers :

La constitutionnalisation de la protection des droits des étrangers légalement établis en Algérie est un principe réaffirmé dans tous les textes doctrinaux de l'Algérie. Les articles 32 et 33 de la

Constitution algérienne de 2020 illustrent parfaitement son ancrage doctrinal à travers la réaffirmation des principes juridiques fondamentaux tels que la libération politique et économique des peuples, le droit à l'autodétermination, la lutte contre toute discrimination raciale, le renforcement de la coopération internationale, le développement des relations amicales entre les États sur la base de l'égalité, l'intérêt mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures, et l'adhésion aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies (Journal officiel algérien, 2020). L'article 50 traduit cette philosophie en engageant l'État algérien comme le garant de la protection de la personne et des biens de tout étranger légalement établi en Algérie, et en refusant son extradition en dehors d'une convention internationale dûment ratifiée ou en application d'une loi. La même protection est garantie à tout réfugié bénéficiant légalement du droit d'asile. L'article 51 garantit aux étrangers, au même titre que les Algériens, la liberté d'opinion, la liberté d'exercice des cultes dans le respect de la loi, et la protection des lieux de cultes de toute influence politique et idéologique (Journal officiel algérien, 2020).

Bénéficiant de la protection constitutionnelle de leurs droits, les travailleurs maghrébins sont protégés par des dispositifs de droits de lutte contre les discriminations, l'exclusion, le discours de haine et l'exploitation des réseaux de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants. À cet effet, une nouvelle loi relative à la lutte contre les discriminations et le discours de haine a été promulguée en 2020 (Loi algérienne, 2020). Elle comporte, à titre de lutte, des amendes de 60 000 DA à 1 000 000 DA et des peines d'emprisonnement de six mois à dix ans à l'encontre des auteurs d'incitation aux formes de discrimination et de discours de haine selon le sexe, la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, la langue, l'appartenance géographique, le handicap ou l'état de santé. À titre de préventif, elle prévoit la mise en œuvre d'une stratégie nationale et l'installation d'un observatoire de lutte contre les discriminations et le discours de haine (Loi algérienne, 2020).

La promulgation de cette loi intervient dans le prolongement des actions engagées par l'État algérien en matière de lutte contre la traite des personnes. Ces actions ont donné lieu à l'installation d'un comité interministériel en 2016 (Décret présidentiel, 2016) pour mettre en œuvre une politique nationale et un plan d'actions, l'élaboration d'une loi de prévention, de lutte contre la traite des personnes et la protection des victimes et aussi la constitution d'un observatoire de lutte contre la traite des personnes. Elle intervient également dans le prolongement de l'amendement du code pénal par l'introduction d'amendes et de peines d'emprisonnement à l'encontre des auteurs de trafic illicite de migrants.

L'édification de ces textes s'inscrit dans les efforts déployés par l'Algérie pour adapter le droit algérien au droit international. Dans ce cadre elle a signé et ratifié la majorité des conventions et accords internationaux relatifs aux migrants. Elle a également promulgué des lois, décrets et textes d'application pour concilier les impératifs de contrôle de la circulation, du séjour et de la protection de l'application stricte des droits garantis par le droit. La promulgation en 2008 de la deuxième loi algérienne régissant l'entrée, le séjour et la circulation des étrangers en Algérie traduit cette double volonté. En la promulguant en remplacement du premier texte sur les conditions de séjour des étrangers de 1966, l'État algérien tente de trouver un « équilibre entre les intérêts diplomatiques et stratégiques de l'Algérie, des choix en matière de politique nationale de l'emploi ainsi que les impératifs liés à la sécurité et à l'ordre public ».

3. Le contrôle du séjour et de la circulation des travailleurs maghrébins :

À la différence de la majorité des étrangers, les travailleurs maghrébins ne sont pas soumis à l'obligation d'obtention de visa d'entrée en Algérie, et aucune autorisation n'est exigée pour leur sortie du territoire algérien. Ils sont tenus de présenter une autorisation d'exercer une activité salariale, une profession libérale ou commerciale permettant l'obtention d'une carte de résident renouvelable tous les deux ans (Ethania, 2008). Au terme de sept années de résidence permanente, ils peuvent obtenir une carte de résident de dix ans. Ils peuvent également bénéficier de regroupement familial (Ethania, 2008) qui permet l'octroi d'une carte de résident au conjoint et aux enfants majeurs.

À travers l'instauration de ces différentes conditions, l'objectif recherché est de gérer la mobilité professionnelle des étrangers dans le marché de travail algérien comme un projet construit dans le pays de départ et réalisé dans le cadre d'une légalité de séjour qui peut être annulée par une décision administrative et judiciaire sanctionnant la confirmation d'une anomalie de conformité au droit et la transgression de l'ordre public (Ethania, 2008).

4. Les conditions de recrutement et les droits des travailleurs maghrébins :

Pour exercer une activité professionnelle en Algérie conformément aux dispositions de la loi 81-10 du 11 Juillet 1981, relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers, les travailleurs maghrébins doivent justifier au préalable de la légalité de leur séjour. En application de la réglementation régissant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (Loi n° 81-10, 1981), ils sont tenus de présenter un permis de travail (81-10, 1981) délivré sur présentation d'un dossier comprenant une autorisation de travail permanente ou d'un visa de travail délivré à ceux possédant une autorisation de travail temporaire fournie par les services compétents chargés du travail (n°82-510, 1982).

L'obtention de ces documents garantit aux travailleurs maghrébins les mêmes droits accordés aux travailleurs algériens. Ce principe d'égalité de droits est réaffirmé dans les différents textes notamment le code du travail qui réaffirme, dans sa nouvelle version, le principe de la protection de la main-d'œuvre étrangère et la détermination des responsabilités et obligations des travailleurs étrangers et de leurs employeurs. Il consacre aussi l'égalité de traitement entre les travailleurs étrangers et les travailleurs nationaux en matière de conditions de travail, (n°83-13, 1983) de rémunération, de protection sociale et d'exercice du droit syndical. Il introduit le droit de recours contre une décision de refus ou de retrait d'un titre de travail par dépôt de plainte auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes, et la demande d'assistance, le droit à l'information sur la législation en vigueur et le droit de transfert d'une partie de ses revenus et/ou biens vers le pays d'origine lors du retour définitif. Le nouveau Code de travail introduit également de nouvelles dispositions pour faciliter et assouplir les procédures d'insertion de tout travailleur maghrébin conjoint d'un citoyen ou citoyenne algérienne ou titulaire de carte de résident depuis 10 ans, ainsi que le réfugié et l'apatride reconnus conformément aux dispositions légales et règlementaires en leur procurant un permis de travail dont la durée de validité peut être valable jusqu'à cinq ans renouvelables (droits, 2018).

L'insertion dans le marché de travail permet aux travailleurs maghrébins de bénéficier des mêmes droits sociaux accordés aux Algériens en matière de logement locatif, de soins appropriés d'urgence, préventifs (Loi n.-0. , 1985), de scolarité, d'enseignement et formation professionnelle, d'assistance sociale et de prestations administratives (Hadibi, Adbelaoui, & Djelti, 2018).

Section3 : Le travail des étrangers en Algérie

Il n'est pas aisé de dresser un état des lieux de la situation réelle des flux migratoires en Algérie, encore moins d'en établir le taux et les conditions d'employabilité. Au regard du cadre légal qui organise actuellement le travail des étrangers et pénalise l'emploi des migrants clandestins, la mise en place d'un cadre juridique adapté et pertinent s'avère plus que jamais nécessaire.

1. Travailleurs étrangers en situation régulière : discrimination légale et régularité éphémère

Les législations contemporaines vacillent entre le principe universel d'égalité, qui proscrie les discriminations entre étrangers et nationaux, et le principe de souveraineté nationale qui tend à réserver un certain nombre de droits aux seuls citoyens d'un pays donné (D. Lochak, 2018).

Ainsi, l'emploi des travailleurs immigrés est réglementé par les législations du travail, avec des conditions plus ou moins strictes. On parle de "préférence nationale" lorsque la priorité d'embauche, voire son exclusivité pour certains postes, est accordée aux citoyens de l'État

d'accueil. Bien que la plupart des États membres de l'OIT aient adopté des lois basées sur l'égalité de traitement entre les nationaux et les étrangers en matière d'emploi, à quelques exceptions près pour certains postes à haute responsabilité dans la fonction publique, certains pays comme l'Algérie consacrent légalement la priorité d'embauche pour les nationaux dans tous les secteurs d'activité, qu'ils soient publics ou privés.

Motivé sans aucun doute par la volonté de protéger les opportunités d'emploi des nationaux contre la concurrence étrangère, le législateur algérien prévoit ainsi une exclusivité de recrutement pour les nationaux dans la fonction publique, conformément à l'article 75 de la Loi 0-03 portant statut général de la fonction publique, et leur garantit la priorité d'embauche dans les autres secteurs d'activités selon l'article 21 de la Loi 0-11 relative aux relations de travail, qui permet le recrutement de travailleurs étrangers en l'absence de main-d'œuvre nationale qualifiée.

La Loi n°1-10 relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers encadre strictement l'employabilité des étrangers sur le territoire national (Loi n.-1. , Relative aux conditionxs d'emploi des étrangers ,modifiée et complétée, 1981)

. À ce titre, il est possible de distinguer trois catégories de travailleurs étrangers :

- Les travailleurs étrangers protégés par une Convention ou un Traité conclu entre l'Algérie et un pays étranger : ceux-là ne sont pas soumis à la condition de disposer d'un quelconque permis pour exercer un travail sur le territoire du pays d'accueil -
- Les personnes ayant le statut de réfugié politique : ces personnes sont dotées de la protection que leur confère le statut de réfugiés conformément au droit international humanitaire -
- Les autres travailleurs, recrutés en raison de leur qualification dont ne disposent pas les nationaux : ceux-là doivent être en possession d'un permis ou d'une autorisation temporaire de travail, délivrés sur des conditions strictes, par l'autorité compétente, conformément à la loi. Il pourrait être sous-entendu que seule la troisième catégorie de travailleurs étrangers est visée par une qualification distinctive pour occuper un emploi sur le sol algérien, outre la condition d'être en possession d'un permis ou d'une autorisation temporaire de travail.

Mais en réalité, ces dispositions sont confrontées à celles, plus récentes, de l'article 21 de la loi relative aux relations de travail qui autorise le recrutement des étrangers seulement en l'absence d'une main-d'œuvre nationale qualifiée, sans exception aucune. Pour les travailleurs étrangers protégés par une Convention ou un Traité conclu par l'Algérie avec un pays étranger, la question de la qualification est moins pertinente en raison du principe de réciprocité qui

implique que si les ressortissants algériens ont la liberté de circuler et de travailler sans être soumis à une condition quelconque dans l'État contractant, il en sera de même pour les ressortissants dudit État en Algérie (Nebbali, 2017).

Cependant, la situation est différente pour les réfugiés. Au-delà des éventuelles exigences de qualification auxquelles ils pourraient être soumis, l'Algérie ne dispose pas d'une législation nationale concernant le statut des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ce flou juridique empêche les autorités algériennes de fournir un accueil et une prise en charge adéquats aux migrants, ce qui conduit souvent ces derniers à être considérés comme des travailleurs informels.

De plus, tandis que la législation du travail en Algérie organise les relations de travail sur la base de contrats à durée indéterminée, il existe une autre forme de discrimination légale dans l'emploi des étrangers. En plus de la priorité d'embauche accordée aux nationaux, il est également prévu de limiter la durée du permis de travail à deux ans, renouvelables dans les mêmes conditions qui ont justifié la délivrance initiale de ce permis (Loi n.-1. , op. cit,art.8et 10). Conformément à ces dispositions, l'emploi d'un travailleur étranger ne peut avoir lieu que par la conclusion d'un contrat de travail à durée limitée (Koriche, 2009), renouvelable suivant la reconduction du permis de travail. Hormis la question de la légitimité de cette limitation, ces dispositions pour le moins distinctives sont source d'instabilité professionnelle et sociale pour les étrangers.

Plus encore, si la loi ne limite pas le nombre de renouvellements du permis de travail, l'autorisation de travail temporaire ne peut être reconduite plus d'une fois dans l'année. Dès lors, même en ayant accédé légalement à un emploi dans le pays d'accueil, les migrants peuvent néanmoins ultérieurement se retrouver dans des situations informelles (OIT, Economie informelle et travail décent : Guide des ressources sur les politiques ,soutenir les travailleurs vers la formalité , Département des politiques et de l'emploi, 2013)(référence déplacée), confrontés à une législation qui les confine dans des formules d'emploi à durée limitée ou des procédures de régularisation temporaires.

2. Travailleurs étrangers en situation irrégulière :

La loi nr 0-11 qui organise les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, pénalise lourdement l'immigration illégal (Loi n.-1. , 2008), ce qui rend les migrants clandestins encore plus vulnérables aux discriminations et aux abus éventuels en matière d'emploi.

Ni les restrictions, ni les sanctions prévues par la loi n'ont empêché les flux migratoires subsahariens, sans compter celui des réfugiés syriens, de prendre des proportions qui ont alarmé les autorités et éveillé l'hostilité d'une partie de la population. Faute de régularisation, ces migrations contribuent au secteur informel, notamment dans la région du sud, et plus particulièrement dans le domaine de l'agriculture ou la pénibilité du travail fait fuir les nationaux (Hadj-Benamane, 2016). Les migrants clandestins en Algérie forment un réseau important de travail dissimulé, qu'ils exercent dans des conditions propices à l'exploitation et aux pratiques discriminatoires par certains employeurs profitant de la situation précaire de cette population vulnérable (Rahmouni, 2017).

3. Les responsabilités face à l'immigration et au travail informel :

La migration de la main-d'œuvre est de plus en plus reconnue comme un moteur de développement économique, mais elle contribue également à l'essor de l'économie informelle en raison de politiques d'accueil inadéquates pour les migrants. Par conséquent, les travailleurs migrants se retrouvent souvent concentrés dans l'économie informelle, travaillant dans des conditions de vulnérabilité et d'insécurité.

Ce lien entre migration clandestine et travail informel souligne la complexité de la régulation nécessaire. Alors que le travail informel des citoyens nationaux peut être régularisé simplement par l'adhésion à la sécurité sociale, la question majeure dans le cas des migrants est la régularisation de leur statut de clandestins dans le pays d'accueil, avant même de considérer leur intégration dans l'économie informelle. Il est important de reconnaître le rôle incontournable de cette économie informelle dans le tissu économique global de l'État concerné. Pour encadrer les flux migratoires, la communauté internationale travaille à l'établissement de normes internationales qui prennent en compte les intérêts divergents des États d'origine et des États d'accueil. Parallèlement, les pays d'émigration (A) et les pays d'accueil (B) ont tous deux leur part de responsabilité, tant dans l'émergence de ce phénomène que dans les mesures à prendre pour y faire face. Les entreprises qui recrutent se trouvent au cœur de cette problématique, car elles doivent se conformer à la politique d'immigration du pays ou, au contraire, la contourner afin de bénéficier d'une main-d'œuvre à moindre coût et donc plus rentable (C).

a- La responsabilité du pays d'émigration :

La responsabilité des États à l'égard de leurs ressortissants à l'étranger les amène à réguler leur transit, les règles juridiques qui organisent le travail des citoyens à

L'étranger. La question de la responsabilité de l'État d'émigration devient problématique lorsque cette émigration est clandestine. Il n'est pas évident de déterminer les frontières d'une

telle responsabilité lorsque l'État a pris toutes les mesures possibles pour contrôler le transit de ses citoyens. Mais il est possible de responsabiliser l'État de manière indirecte sur les conditions ayant poussé les citoyens à émigrer clandestinement dans des pays étrangers. En effet, la cause essentielle de l'émigration réside dans les conditions de vie de l'émigré dans son pays d'origine. Par leur décision d'émigrer, les immigrants réagissent aux différences de salaire entre le pays d'origine et d'accueil, tenant compte non seulement de leur statut futur mais aussi des coûts liés à l'émigration et à une éventuelle reconduite aux frontières. Il appartient donc à l'État de fournir des éléments dissuasifs d'un tel choix en mettant à disposition des citoyens des opportunités d'emploi plus rentables et plus stables que ce qu'ils pourraient espérer de l'émigration.

D'un autre côté, un puissant intérêt économique pousse les pays d'origine à laisser faire l'émigration sans tenter de l'endiguer. Pour les pays pauvres notamment, le travail de leurs ressortissants à l'étranger génère des revenus non négligeables pour l'État, quand ces derniers envoient une partie de leurs gains à leurs familles restées au pays (Servais). Les chiffres de l'OIT indiquent qu'en 2015, 601 milliards de dollars ont été envoyés par des travailleurs migrants vers leur pays d'origine. Ce chiffre est très certainement inexact, puisqu'il ne prend en compte que les transferts officiels qui ne représentent qu'une partie des flux (OIT, 2018).

b - La responsabilité du pays d'accueil :

Sur le plan universel, il n'existe pas de droit à l'immigration ou de libre circulation des personnes. Sauf Traité contraire, les États conservent le pouvoir souverain de refuser aux étrangers l'accès à leur territoire. Aussi, le souci de protéger le marché du travail incite les États à limiter l'immigration, en imposant un titre de séjour et un permis de travail.

En droit algérien, l'immigration clandestine est strictement contrôlée et sévèrement punie par la loi 0-11 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, de même que l'emploi des étrangers est soumis à des conditions strictes telles que l'absence de qualification de la main-d'œuvre nationale et la délivrance d'un permis de travail ou d'une autorisation temporaire de travail.

Ce qui rend les choses problématiques, c'est la difficulté pour les autorités publiques des États d'endiguer l'afflux des migrants clandestins (Servais) et leur contribution à l'économie informelle.

Parallèlement, l'immigration présente pour les pays d'accueil des avantages évidents dans la mesure où elle permet de compenser la baisse de la démographie et le vieillissement de la population en fournissant la main-d'œuvre manquante, laquelle améliore par ailleurs le niveau de vie en rendant les produits moins chers pour les consommateurs (çaglar, 2015).

c - La responsabilité de l'entreprise :

Le choix des entreprises d'être dans la légalité ou l'illégalité dépend tant de la disponibilité de la main-d'œuvre illégale, que des mécanismes de contrôle de l'emploi sur cette main-d'œuvre. L'immigration illégale et le secteur d'emploi informel entretiennent d'ailleurs un cercle vicieux : un secteur informel répandu ne peut qu'encourager l'immigration illégale, de même que la présence d'un grand nombre d'immigrants illégaux peut renforcer les incitations des entreprises à entrer dans l'illégalité.

En vertu d'une Directive européenne de 200, les sanctions contre l'emploi des migrants en situation irrégulière vont plutôt dans le sens de la régularisation de la situation des travailleurs migrants, tel le paiement obligatoire de toute rémunération due aux travailleurs et de toutes les taxes et cotisations de sécurité sociale dont l'employeur se serait acquitté si le ressortissant du pays tiers avait été employé légalement. Des sanctions pénales peuvent néanmoins être prononcées dans certains cas (Européen & Conseil).

En matière d'emploi des travailleurs étrangers en Algérie, la législation prévoit principalement des sanctions pénales tant pour les employeurs qui recrutent des travailleurs étrangers en violation de la loi que pour les étrangers qui séjournent et travaillent clandestinement dans le pays.

Selon l'article 2 de la Loi 0-11 régissant le séjour des étrangers en Algérie, toute personne ou entreprise qui emploie un étranger doit en faire la déclaration aux autorités administratives compétentes dans un délai de 4 heures. Les mêmes formalités doivent être remplies en cas de rupture de la relation de travail. L'employeur doit également être en mesure de présenter, sur demande des agents autorisés, les pièces et documents justifiant l'emploi d'étrangers dans son établissement.

En cas de non-déclaration auprès des autorités compétentes ou en l'absence de justificatifs de recrutement d'étrangers lors d'une réquisition, l'employeur est tenu responsable. Cependant, les dispositions de la loi sont ambiguës en ce qui concerne les peines encourues.

L'article 1 de la Loi 1-10 sur les conditions d'emploi des travailleurs étrangers, modifiée et complétée par la loi de finances complémentaire de 2015, prévoit une peine relativement légère pour l'employeur d'un travailleur étranger soumis à l'obligation d'un permis de travail ou d'une autorisation temporaire de travail. Ce dernier est passible d'une amende de 10 000 à 20 000 dinars algériens (DA).

En revanche, la Loi 0-11 condamne sévèrement toute personne qui facilite directement ou indirectement l'entrée, la circulation, le séjour ou la sortie irréguliers d'un étranger sur le territoire algérien. La peine prévue est une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans assortie d'une amende de 200 000 DA. Cette peine est portée à une réclusion de 5 à 10 ans et à une amende

de 300 000 à 500 000 DA en cas de circonstances aggravantes, telles que celles mettant directement les étrangers en danger de mort ou de blessures graves, ou les soumettant à des conditions de vie, de transport, de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine.

Cette disparité entre les sanctions prévues par la Loi 1-10 sur les conditions d'emploi des travailleurs étrangers et celles énoncées par la Loi 0-11 sur les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie pourraient suggérer que les dispositions de la Loi 1-10 ne s'appliquent que dans le cas de l'emploi d'un étranger dont la résidence est régulière sur le territoire national, mais qui ne possède pas de permis ou d'autorisation de travail. La loi ne le précise cependant pas expressément. De plus, lorsque le permis de travail est le seul document pouvant justifier la présence de l'étranger sur le territoire national.

4. Moyens de lutte et/ou perspective d'intégration du travail clandestin :

La prise en compte des enjeux économiques, politiques et sociaux de la mobilité migratoire détermine les choix à faire pour une meilleure conciliation entre les moyens de lutte contre l'émigration clandestine (**A**) et les perspectives d'intégration des migrants (**B**) dans un processus plus général de régularisation progressive de l'économie informelle, suivant les Recommandations de l'OIT.

A - Les moyens de lutte

1 - Renforcer le contrôle des frontières, une solution controversée :

Trouver une solution efficace à l'immigration clandestine et à son impact sur l'emploi nécessite une approche équilibrée. Renforcer le contrôle des frontières peuvent être une mesure positive, à condition de garantir la sécurité et le bien-être des personnes renvoyées dans leur pays d'origine, afin d'éviter des situations tragiques qu'elles cherchaient à fuir. Malheureusement, cette garantie n'est pas toujours présente. Sur le plan humain, il est essentiel de lutter contre l'austérité avec laquelle les réfugiés sont accueillis par les citoyens locaux, en rejetant l'idée que les migrants sont des concurrents sur le marché de l'emploi. Cela peut être réalisé grâce à des politiques de sensibilisation axées sur la tolérance, le partage et la reconnaissance du potentiel économique découlant de la diversité des origines et des cultures apportées par les migrants.

2 - Réduction des impôts :

Pour réduire l'immigration illégale, l'une des solutions a priori radicale serait de renforcer le contrôle dans les entreprises sur les activités informelles, sans générer d'augmentation des taxes car celle-ci pourrait avoir des effets contraires aux objectifs recherchés (plus les taxes sont importantes, plus l'entreprise est exhortée sur la voie de l'irrégularité pour s'en défaire). Les

réductions d'impôts peuvent en ce sens être utilisées pour réduire le recours des entreprises à l'économie informelle (Pensieroso, Mariani, & Camacho, 2015).

3 - Absorption du chômage par la création de l'emploi :

Compte tenu de la consécration universelle du droit au travail, le droit d'obtenir un emploi devrait constituer le fondement des politiques de l'emploi. Si ce droit consacré par les Constitutions des États était garanti pour tous les demandeurs d'emploi, il n'y aurait pas nécessité d'émigrer clandestinement à la recherche d'un travail et d'une vie décente. Dans sa version contemporaine, le droit d'obtenir un emploi ne confère pas aux individus un droit subjectif contre l'État, mais il fonde les politiques publiques d'emploi et légitime leurs effets. Il en est ainsi autant pour les règles favorisant l'accès à l'emploi, que pour celles qui le réglementent.

Une politique d'emploi axée sur la mobilité et la flexibilité, en contrepartie du renforcement de la protection sociale, est aujourd'hui au centre de la lutte contre le chômage, ce dernier constituant un des principaux motifs de fuite des citoyens vers l'étranger. Aussi, pour résorber le chômage, il faut s'intéresser davantage à la création d'emplois, notamment à travers la promotion des petites et moyennes entreprises, les programmes d'insertion professionnelle des jeunes et la formation professionnelle (Yacoub Z. , 2017).

4 - La promotion de l'entrepreneuriat :

Il n'est pas de solution plus prometteuse pour endiguer le flux de l'émigration clandestine des jeunes que de leur fournir les moyens nécessaires de se m prendre en main}, en les orientant vers la création d'entreprise. À ce titre, l'OIT considère le soutien au développement de l'entrepreneuriat comme l'un des moyens probants de lutte contre le travail informel. L'esprit d'entreprise doit être encouragé, formé et valorisé comme principale source d'emploi dans les pays en voie de développement. Certes, ces entreprises sont souvent confinées dans l'économie informelle. Mais le défi pour les responsables politiques - tel que prôné par l'OIT - est de m s'attaquer} à l'hétérogénéité des entreprises informelles et d'obtenir le bon équilibre entre les éléments qui incitent à passer dans le secteur formel et ceux qui dissuadent d'y rester.

De manière générale, pour réduire le nombre des entreprises informelles, l'environnement porteur doit mettre en place des procédures d'enregistrement simplifiées, rationnelles et économiques, améliorer les conditions de travail, offrir des incitations fiscales, un accès aisé aux formations qualifiantes, des services d'aide aux entreprises ainsi que l'accès à la protection sociale (formelle & décent).

Depuis quelques années, l'Algérie érige des dispositifs d'aide à la création d'entreprise et des stratégies pour la promotion de l'entrepreneuriat. À titre d'exemple, l'adoption en 2017 d'une

nouvelle loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise a pour la première fois organisé le statut de la toute petite entreprise, afin d'encourager les petits projets, ainsi que la sous-traitance comme un instrument privilégié de densification du tissu des PME (Loi n.-0. , 2017). Il faut cependant prendre garde que la sous-traitance ne devienne pas le moyen privilégié de dissimuler l'emploi des migrants irréguliers.

B - Les perspectives d'intégration

1 - La régularisation :

Suite à la Recommandation de l'OIT en 2015 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, les États membres sont appelés à régulariser la situation des travailleurs du secteur informel à travers des politiques intégrées qui portent sur les stratégies de développement durable, l'éradication de la pauvreté et la croissance inclusive, tout en permettant l'accès effectif à la justice des travailleurs informels.

Bien que les Recommandations de l'OIT ne constituent pas des instruments juridiques contraignants, elles servent néanmoins à guider les États membres vers un objectif normatif de transition pour une économie formelle via des politiques publiques et le dialogue social (Routh, 2017). En se conformant à cette régularisation - qui vise toutes les formes de l'économie informelle -, les États membres, dont l'Algérie, pourraient résoudre l'informalité générée par l'emploi des migrants à travers une politique d'intégration progressive qui tende vers un développement inclusif et des conditions de travail décentes pour tous.

L'intégration des migrants peut être bénéfique aux pays d'accueil, notamment en Europe où elle apporte une réponse au déficit de main-d'œuvre et au vieillissement de la population et au délaissement des emplois pénibles par les nationaux, lesquels entraînent la hausse du nombre d'inactifs et par conséquent des déficits de financement de la sécurité sociale et des retraites (Cocaine). En Algérie, le problème du vieillissement de la population ne se pose pas, mais il existe des secteurs délaissés par les Algériens en raison de leur pénibilité et d'un encadrement juridique inadapté. Il en est ainsi du métier de grimpeurs des palmiers dans le secteur phoenicicole, qui attire la main-d'œuvre clandestine des pays avoisinants, mais qui est délaissé aussi bien par la population nationale active que par l'ordonnancement juridique du secteur agricole (Yacoub Z. , 2017).

La régularisation des migrants clandestins peut donc tout aussi bien être bénéfique pour l'Algérie en ce qu'elle permet de fournir une main-d'œuvre stable pour des secteurs importants de l'économie nationale. Cette régularisation appelle en premier lieu la révision des lois qui organisent le travail et le séjour des étrangers, de manière à les rendre plus flexibles, et l'adoption d'un cadre juridique adapté au statut des réfugiés.

2 - La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité :

Pour endiguer l'informalité, il faut aussi lutter contre les facteurs qui poussent les groupes vulnérables, dont les migrants, vers l'économie informelle. La discrimination que le marché du travail exerce à l'égard des migrants sous la tutelle d'une législation qui la préconise, contraint souvent ces travailleurs à se regrouper dans l'économie informelle (formelle & décent).

C'est pourquoi le contexte juridique et politique doit éliminer ces discriminations sur le marché du travail formel et permettre d'y accéder grâce à des stratégies ciblées d'intégration des migrants dans le développement économique et sociétal.

3 - L'extension de la protection sociale :

La protection sociale est un moyen de redistribuer les bénéfices de la croissance économique et constitue un élément essentiel de la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, la Recommandation de l'OIT nr 202 de 2012 sur la protection sociale consacre l'obligation pour les stratégies de sécurité sociale de viser les personnes travaillant dans l'économie formelle et informelle, et de soutenir la croissance de l'emploi formel et la réduction de l'emploi informel. Diverses mesures de protection sociale dans différents pays ont considérablement réduit la vulnérabilité dans l'économie informelle. En Algérie - et parce que l'économie informelle touche autant les entreprises qui emploient que les personnes employées - la loi de finances complémentaire de 2015 a institué un régime de régularisation de la situation des employeurs et des personnes qui exercent des activités non salariées vis-à-vis des services de sécurité sociale. De ce fait, certaines catégories du secteur agricole ont été régularisées. Par des mesures incitatives et d'autres répressives (n°, 2015), cette loi a aussi prévu des dispositions de régularisation des travailleurs informels en les incitant à l'affiliation volontaire à la sécurité sociale d'une part, et en poussant les employeurs à procéder à l'affiliation de tous les travailleurs non déclarés qu'ils emploient d'autre part. Aussi est-il possible d'espérer que cette régularisation s'étende progressivement aux travailleurs migrants du secteur informel, bien qu'il soit difficile d'appliquer ces dispositions aux migrants clandestins en attente de régularisation.

LA PARTIE II :
PRATIQUE

Chapitre IV : Présentation générale de l'enquête

Section 1 : Description du site de travail

1. Présentation du Croissant-Rouge (CRA) Bejaia

Le Croissant-Rouge Algérien (CRA) est une organisation humanitaire nationale en Algérie qui joue un rôle essentiel dans la promotion de l'assistance humanitaire, de la santé, et de la protection des populations vulnérables. Son histoire est liée à celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a été fondé en 1863 par Henry Dunant.

L'histoire du Croissant-Rouge Algérien remonte aux années de la guerre d'indépendance algérienne contre la colonisation française. Durant cette période, de nombreux Algériens se sont engagés dans des actions humanitaires pour apporter une assistance médicale et sociale aux populations concernées par le conflit.

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, le Croissant-Rouge Algérien est supprimé en tant que société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Son objectif principal est de répondre aux besoins humanitaires de la population algérienne et de promouvoir les principes humanitaires et les valeurs du Mouvement international.

Le Croissant-Rouge Algérien intervient dans divers domaines d'activité, notamment la santé, l'assistance sociale, la préparation aux catastrophes, l'aide aux personnes déplacées, et la promotion des valeurs humanitaires auprès des jeunes. Il est composé de bénévoles engagés qui œuvrent sur le terrain pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

L'organisation a également développé des partenariats avec d'autres acteurs humanitaires, tels que les agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que les autorités gouvernementales. Ces collaborations renforcent les capacités du Croissant-Rouge Algérien à mener des opérations d'urgence, à mettre en place des programmes de développement communautaire et à fournir une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin.

Au fil des années, le Croissant-Rouge Algérien a joué un rôle essentiel dans la réponse aux crises humanitaires, comme les catastrophes naturelles, les conflits, les déplacements de population et les épidémies. Il travaille également à sensibiliser la population aux principes humanitaires et à promouvoir la solidarité et l'engagement volontaire.

Aujourd'hui, le Croissant-Rouge Algérien continue d'être une force humanitaire majeure en Algérie. Il s'efforce de renforcer ses capacités et d'élargir son champ d'action pour répondre aux besoins humanitaires émergents et aux défis auxquels la société algérienne est confrontée. L'organisation demeure un symbole de compassion, de solidarité et d'engagement envers les personnes les plus vulnérables en Algérie (algérien, s.d.).

Le siège du Croissant-Rouge Algérien à Béjaia :

Le siège du Croissant Rouge Algérien (CRA) de la wilaya de Béjaia est situé dans le quartier de Targa Ouzemmour, à l'est de la ville de Béjaia. La distance entre le siège du CRA et le centre-ville de Béjaia est d'environ 6 kilomètres.

Le bâtiment du CRA est un immeuble moderne et bien équipé, destiné à abriter les activités de l'organisation, notamment les opérations de secours et d'assistance en cas de catastrophe ou de situations d'urgence.

Le CRA de Béjaia est chargé de fournir une aide humanitaire et médicale aux personnes en situation de détresse, notamment les victimes de catastrophes naturelles, les personnes en situation de précarité et les réfugiés. L'organisation mène également des programmes de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques sanitaires.

En résumé, le siège du Croissant Rouge Algérien de la wilaya de Béjaia est un bâtiment moderne et bien équipé situé dans le quartier de Targa Ouzemmour, à environ 6 kilomètres à l'est de la ville de Béjaia. L'organisation est chargée de fournir une aide humanitaire et médicale aux personnes en situation de détresse, ainsi que de mener des programmes de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques sanitaires.

La nature de notre thème portant sur le travail informel des travailleurs migrant n'est pas de nature à inscrire dans une institution ou entreprise, nous avons opté pour une ONG qui verse dans le travail humanitaire, ce qui, à nos yeux semble être le plus adéquat notamment pour le recueil des informations de cette association en direction des migrants et pour le réseautage.



Etablissement de Croissant-Rouge algérien à Béjaia





Formation au premier secours par agents de Croissant-Rouge



L'ambulance et d'autres moyens de déplacement de Croissant-Rouge

Présentation du Sidi Boudreham Ibacheren

Sidi Boudreham Ibecheren est un village de la région de Béjaia, en Algérie. Il est situé à environ 32 kilomètres à l'est de la ville de Béjaia. Sa position est à l'est de Béjaia.

Sidi Boudreham Ibecheren est niché dans les montagnes de Kabylie, offrant un cadre naturel pittoresque avec une vue imprenable sur la mer Méditerranée. Le village est connu pour son artisanat local, notamment la poterie et les tapis berbères. Il est également connu pour son mausolée de Sidi Boudreham, qui est un lieu de pèlerinage pour les musulmans locaux.

Sidi Boudreham Ibecheren est un petit village berbère situé dans la région montagneuse de Kabylie, dans le nord de l'Algérie. Il est situé à une altitude d'environ 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, offrant ainsi une vue imprenable sur la côte méditerranéenne.

Le village est entouré d'une nature luxuriante, avec des forêts de chênes et de pins ainsi que des rivières et des cascades. Cette nature préservée fait de Sidi Boudreham Ibacheren un lieu de choix pour les amateurs de randonnée et de nature. Les visiteurs peuvent également y découvrir une grande variété de plantes médicinales locales, utilisées par les habitants pour leurs vertus thérapeutiques.

Les visiteurs peuvent assister à la fabrication de ces produits artisanaux et en acheter directement auprès des artisans locaux.

Ce sanctuaire est situé sur une colline surplombant le village et offre une vue panoramique sur la région environnante.

La description du travail des travailleurs migrants dans le chantier à Sidi Boudreham Ibacheren :

Au sein de ce chantier en construction à Sidi Boudreham Ibacheren, la force de travail est incarnée par un groupe de dix-sept travailleurs migrants subsahariens. Ces hommes, venus de loin, ont apporté avec eux leur détermination et leur expertise pour contribuer à l'avancement du projet.

Chaque jour, ces dix-sept individus se retrouvent sur le chantier, prêts à relever les défis qui les attendent. Ils se répartissent les tâches avec une organisation qualifiée, mettant en œuvre leurs compétences individuelles pour former une équipe soudée et efficace.

Leur présence sur le chantier ne passe pas en aperçue. Leur énergie et leur dévouement sont palpables, alors qu'ils ont travaillé de concert pour gratter les surfaces, enlever les débris et préparer les fondations. Leur force physique et leur habileté manuelle sont mises à profit, car ces travaux demandent un effort considérable et travaillent avec les nationaux mais ils travaux qui demandent plus d'efforts manuels.

Nous avons pris quelques photos du site :



Photo1 : Nous avons pris cette photo dans la zone ou travaillent les migrants



Photo2 : Zone de forêts et des plantes vertes en haut des bâtiments en construction



Les outils du travail dans la zone des travailleurs à Sidi Boudreham Ibacheren



Photo3 : Les travailleurs nationaux et les travailleurs migrants



Les travailleurs migrants à Sidi Boudreham Ibacheren

Section 2 : Présentation de la population d'enquête

Nationalité	Nb re	Age	Genre	Année d'arrivée	Niveau d'inscription ou de formation	Situation professionnelle avant le départ	Situation professionnelle à Bejaia
Ivoirienne	1	22 ans	M	2020	Aucune	Papeterie	Manœuvre
Guinée Conakry	2	30 ans	M	2021	B.E.P.C	Aucune	Chantier
		30 ans	M	2022	Aucune	Aucune	Menuisier
Maliennne	2	21 ans	M	2021	D.E. F	Aucune	Plomberie
		32 ans	M	2019	Aucune	Aucune	Plomberie
Burkina Faso	3	24 ans	M	2019	B.E.P.C	Décoration	Chantier
		26 ans	M	2021	B.E.P.C	Aucune	Masson
		30 ans	M	2022	Aucune	Aucune	Manœuvre
Nigérienne	1	24 ans	M	2021	Aucune	Aucune	Masson
Total	9						

Source de l'enquête & observations générales :

Les résultats mettent en évidence un aspect intéressant de l'expérience des travailleurs migrants. Malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés lors de leur intégration dans la société d'accueil et lors de leur traversée des frontières, ils parviennent à acquérir des expériences uniques dans le pays d'accueil, expériences qui leur étaient souvent étrangères avant leur migration.

Selon le résultat de l'enquête les travaux forcés comme les travaux de constructions sont occupés uniquement des migrants subsahariens du sexe masculin, les métiers exercés sont physiques et le pays d'origine dépasse le voisinage direct de l'Algérie mais porte sur des régions plus profondes du continent africain.

La population d'enquête nous révèle, sans prétention de représentativité, que les migrants sont des migrants fraîchement arrivés sur Bejaia, à partir de 2019, ce qui rappelle une idée ci-haut mentionnée sur la nouveauté du phénomène migratoire en provenance subsaharienne qui est nouveau en Algérie. Tout comme on s'aperçoit à travers la lecture du tableau également qu'il s'agit de jeunes migrants, ce qui est naturelle au vu du travail et du site de l'enquête. Un autre élément essentiel également est la situation socioprofessionnelle avant l'arrivée

comparativement à leurs situations actuelles. S'ils ont acquis une formation préalablement avant leurs arrivées, en revanche, ils étaient en majorité écrasante sans activités professionnelles dans leurs pays d'origine, toutefois, actuellement, ils exercent même en situation informelle une activité génératrices de revenus. Ces données contrastent avec les résultats d'une enquête qui vient de se faire publier portant notre sujet justement (Musette & all, 2023).

Nous allons exploiter les discours des acteurs en question, les recoupements ressortent à la lecture des extraits des entretiens réalisés, nous tâcherons à faire valoir, entre autres, l'analyse biographique à travers les réponses recueillies.

Chapitre V : Exploitation et analyse des données recueillies

Section 1 : Analyse des données recueillies

Nous avons procédé par la répartition de ce chapitre en trois grands lots, i) celui qui précède le départ de ces migrants travailleurs, ii) on s'est attardé par la suite sur le présent, à savoir en arrivant en Algérie et, iii) vers la fin sur les perspectives qu'ils envisagent d'emprunter. Ainsi, nous aurons un panorama global quant aux intentions de construction de projets de migrations dans tout le processus migratoire.

1. Avant le départ

Les indicateurs retenus dans notre questionnement sont relatifs aux caractéristiques socio-démographiques, le capital humain et la situation financière et professionnelle ; au préalable, la provenance des migrants est un indicateur qui permet de caractériser les flux migratoires vers l'Algérie. Les répondants proviennent de 40 pays, dont 69% accusent un volume supérieur à 09 répondants, affirment être de nationalité : Guinée, MLI, NGR, Cote d'Ivoire, Burkina Faso. Pour consolider les résultats, quatre groupes de nationalités sont construits, avec une dispersion des principaux pays, en intégrant aussi les pays à faible fréquence :

L'âge de migrant est un indicateur basique pour l'analyse de la migration des travailleurs qui repose sur l'âge légal au travail, comme seuil d'entrée. En Algérie, il est fixé à 16 ans, bien que la majorité pénale soit à 19 ans. Les mineurs ont droit d'accès au travail sous certaines conditions. L'âge, au moment de l'enquête, des répondants est filtré au seuil de 16 ans au minimum, le maximum est de 70 ans avec un écart selon le sexe. Le minimum pour les femmes de 18 ans et le maximum est de 61 ans. L'âge moyen est estimé à 35 ans pour les hommes et de 32 ans pour les femmes. Deux groupes d'âge sont construits avec 25 ans au moins pour les jeunes et plus de 35 ans pour les adultes. Ce critère de 35 ans correspond aussi au seuil minimum retenu par la Charte de la Jeunesse Africaine et par l'Algérie dans son programme national de la jeunesse. Ce seuil est distinct de groupe jeune des Nations Unies (15-24 ans). Autre élément important à relever, l'âge au moment de l'enquête est forcément différent de l'âge d'arrivée en Algérie. L'âge moyen à l'arrivée.

Ce constat appelle ainsi à une exploration des jeunes migrants qui peuvent être encore plus vulnérables sur le marché du travail. Les jeunes migrants souffrent aussi d'une certaine exclusion du marché du travail, ou le taux de chômage est plus élevé que celui des adultes. Il a été aussi observé une forte présence des jeunes migrants subsahariens dans le secteur informel.

-Analyse selon le genre : D'après les données personnelles de la population enquêtée , notre attention ne peut passer passivement sans qu'elle soit convoquée par la fréquence du sexe, chose

qui saute aux yeux, en remarquant que seuls les hommes s'adonnent le métier de construction, chose naturellement dû à plusieurs variables empêchant la femme de s'exposer aux périls de la rue avec son lot de risques et le poids des us et traditions, l'une des caractéristiques capitales de l'activité de construction, est qu'elle a été, traditionnellement, une activité masculine, y compris le travail informel. .

Ce résultat incite pour une étude qualitative de la présence des femmes migrantes notamment sur le marché du travail. Il y a beaucoup de préjugés sur les femmes africaines, en rapport avec les femmes arabes, les asiatiques ou les européennes qui exercent en Algérie.

- **La situation familiale** : des migrants selon la durée de séjour montrent que les anciens migrants étaient des personnes non mariées, c'est-à-dire tous célibataires. Ce qui va induire aussi une légère différence sur le fait de ne pas avoir des enfants au pays.

-**Le capital culturel des migrants** : offre aussi des différences intéressantes selon l'ancienneté des migrants en Algérie. Nos résultats indiquent que les nouveaux migrants sont moins instruits que les anciens, qui ont un niveau primaire et secondaire, et avec des analphabètes aussi parmi eux. Le profil des migrants qui ont plus de 5 ans en Algérie est assez différent : aucun analphabète et plus de 50% ont un niveau secondaire ou supérieur.

-**L'antécédent professionnel** : des migrants est aussi distinct selon la durée de séjour : Bien que les migrants aient pour la plupart déjà travaillés, avant de venir en Algérie, on observe un taux plus important de chômeurs pour la nouvelle génération que pour ceux qui sont venus avant le COVID19 est moins important. Les nouveaux venus ont une perception de leur situation financière au pays « moins bonne et plutôt mauvaise » avec au taux de plus élevé tandis que les anciens se voyaient moins élevé en mauvaise posture sur le plan financier.

Il s'agit pour nous ici de piocher sur les mobiles des départs de nos entretenus, ainsi, nous pouvons recouper les idées en question dans leurs diversité et pluralité. Pourquoi partent-ils ?

De l'idée de parti : L'idée d'émigrer date des années récentes pour quelques-uns. L'idée est suivie d'une action en s'appuyant sur le réseau familial (que ce soit pour conseil ou aide) pour le choix du pays et de la destination Sidibé Ibrahim âgé 22 ans de nationalité Ivoirienne *déclare qu'« Avant l'idée que j'ai eue pour venir ici, je suis venu ici pour connaître la vie si tu restes au pays y a des choses que tu ne vas pas connaître il faut que tu sortes puis y a trop des problèmes vraiment c'est un pays difficile, compliqué pour nous ce n'est pas facile. J'ai étudié un peu l'école et je fais un des métiers par exemple papeterie. Mon choix à Bejaïa*

y avait mon oncle était à Alger celui qui m'a parlé de Bejaïa parce qu'il sait ça ne va pas donc il m'a ah vraiment si tu viens là tu peux t'en sortir'.

Les difficultés dans les pays d'origine sont citées plus souvent comme des facteurs répulsifs, par ailleurs, Mohamed Camara, âgé de 30 ans et Guinéen de nationalité en témoignent : *'La première idée ce sont des difficultés vécues dans le pays qui m'ont poussé de venir ici, dans le trajet aussi on a beaucoup souffert par les gens dans la route qui ont des pickups qui nous braquaient. On est rentré au Mali en venant d'ici puis on a fait un jour là-bas le deuxième' Tout de même, il est arrivé comme à s'insérer ne serait-ce qu'informellement, les difficultés dont il est question dans les pays d'origine il s'agit de manque du travail et manque d'autres opportunités comme celui du travail etc.*

L'objectif et le manque de soutien familial dans les pays d'origine sont cités souvent comme les facteurs causatifs, c'est ainsi que, Aboubacar Sidiki Soumaro de nationalité Guinéenne âgé 30 en avoue, *« l'objectif qui m'a poussé de venir ici juste pour se débrouiller un peu car les conditions ne sont pas très bonnes. Pour venir ici même tu vas souffrir dans la route d'abord surtout le chauffeur qui nous a amené, j'étais à l'école mais Dieu ne m'a pas donné la chance d'être diplômé à l'université surtout je manquais le soutien familial vue que les conditions ne sont pas trop favorables tout cela qui m'a donné l'idée de quitter le pays et je n'obtenais aucun diplôme et l'objectif dont il est question c'est avoir l'argent pour créer des projets et manque de soutien de part de famille concernée il s'agit tout simplement d'une famille pauvre financièrement donc à des difficultés d'apporter une aide à leurs enfants ».*

L'idée de quitter le pays d'origine a été donnée par un grand frère qui connaît très l'Algérie en conseillant l'émigré sur les avantages saisis en Algérie pour choisir le pays et la destination, pour cela, Mohamed nationalité burkinabè âgé 30 ans déclare, *« avant tout l'idée que j'ai eue pour venir en Algérie vient de mon grand frère celui qui m'a parlé un peu sur le voyage pour saisir des opportunités et chercher avoir un avenir meilleur puis qu'il a remarqué en Algérie étant témoin aux travaux avantageux pouvant m'aider ».*

Le manque du travail, les conditions familiales et l'insuffisance des moyens financiers sont cités comme raisons conduisant à quitter le pays d'origine vers le pays d'accueil et destination, comme cela, Daboda Adam nationalité burkinabè âgé 24 ans, *« je suis diplômé en bcc Arabe. J'ai quitté le pays en 2019 et l'idée que j'ai eu pour venir en Algérie, dans notre pays ça ne va pas en parlant du travail et les conditions familiales. J'ai choisi l'Algérie par rapport à autres pays parce que mes moyens financiers ne me permettent que de venir seulement en Algérie. Le travail et les conditions de vie ne répondent pas c'est-à-dire aux besoins de la famille ce n'est pas parce que j'ai quitté mon pays ».*

L'idée est suivie d'une action en s'appuyant sur le souhait d'avoir des expériences pouvant le servir quelque chose dans la vie. Gnagne Abdoul fattao de nationalité de Burkina Fasso âgé 26 ans étant diplômé en B.E.P.C comme ça et je l'ai aussi mon diplôme au pays, déclare « *L'idée que j'avais à la qui m'a poussé de venir en Algérie juste avoir des expériences parce que ça fait partie d'augmentation de mes expériences et j'ai choisi Bejaia parce que je me sens un peu comme chez moi, je suis toujours en Afrique y a aucune différence gens ouverts, tranquilles genre je ne peux rester dans lieu ou je ne me sens pas à l'aise* ». Il se sent en l'aise parce que c'est une Wilaya accueillante avec des gens simples, facile à se comprendre avec eux surtout il est toujours en Afrique bien que ce soit un pays africain comme nous dans le pays d'origine.

L'idée est suivie d'une action en s'appuyant sur l'influence culturelle familiale connue par l'aventure, la situation difficile du travail et les conseils d'un beau-frère qui était en Algérie. Maman Goré nationalité malienne âgé 32 ans, par suite, « *je ne suis pas diplômé ni la chance d'aller plus loin à l'école. La première idée que j'avais eu avant de venir tu sais, nous on est connu au Mali avec le nom de famille qui est Soninké et connu par l'aventure juste un beau frère qui m'a parlé du travail en Algérie, il travaillait ici en me disant se débrouille pas mal. Lorsqu'il m'avait parlé du travail en expliquant les points essentiels surtout la situation du travail au Mali est difficile finalement j'ai eu idée de faire cette aventure raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui* ». la famille Soninké, c'est une famille connue au Mali par ce mouvement migratoire et la situation travail difficile dont il est question, il s'agit du manque d'opportunité du travail dans le pays d'origine et la situation familiale qui est difficile.

L'idée d'émigrer a été donné par le Papa à la suite de plusieurs tentatives du concours national qui est baccalauréat pour assurer la vie de la personne dont il est question ce sont plus souvent les raisons répulsives. Kouamé de nationalité âgé 21 diplômé en D.E.F, en témoigne, « *la première idée qui m'a amené d'ici ça venait de mon papa comme que j'ai fait plusieurs tentatives au baccalauréat sans pourtant avoir la chance d'admettre. Il m'a dit comme que tu avais repris ce concours trois fois sans admis il faut que tu partes chercher du travail ailleurs pour assurer au moins ta vie en attendant donc j'ai trouvé cette idée bonne voilà ce qui m'a poussé à quitter le pays. Et je compte tenter le bac chaque année tant que je ne l'ai pas trouvé surtout je suis un élève régulier jusqu'à présent au lycée et parfois aussi l'idée d'abandonner l'école me rien à la tête pour me chercher dans ces travaux forcés là même si sont difficiles* ».

L'idée d'émigration est suivie des difficultés et la négligence du pays d'origine à ces citoyens sans pourtant les offrir des avantages sont cités comme facteurs répulsifs. Said

nationalité nigérienne âgé 24 ans sans diplôme à la main actuellement ni au pays, déclare, « *l'idée que j'avais eue pour venir ici en Algérie est due aux difficultés niveau de notre pays qui néglige ces citoyens genre on a un pays qui ne nous aide pas en offrant des travaux pour qu'on puisse subvenir un peu les besoins familiaux* ». *Les difficultés ici ce sont le manque travail, manque d'offre d'avantages de la part de l'état vis-à-vis de ces citoyens et manque d'aide aux jeunes de créer des projets, absence de ces trois conduits à l'émigration vers un autre pays.*

En définitive et à travers ces témoignages, on s'aperçoit que les motifs varient en fonction des profils mais qui se rejoignent en partie. De la famille qui joue un rôle essentiel au niveau du conseil et de retour d'expérience au manque d'opportunité dans les pays d'origine mais aussi par les avantages que représentent l'aventure de sortir travailleurs ailleurs dans un autre pays africain. Toutefois, qu'en-est-il de la réalité et des conditions une fois arrivés sur place ?

2. A l'arrivée

Ici, il sera question de revenir à travers des recoupements de témoignages sur l'expérience vécue à l'arrivée en Algérie.

- **Routes empruntées et Difficultés rencontrés pour y arriver :**

La rentrée et voyage est suivie par une aide des amis connaisseurs la routes et expériences de voyage dans le pays d'accueil. Sidibé Ibrahim nationalité ivoirienne âgé 22 ans, en témoigne, « *Ma rentrée se comme suit, j'étais rentré au Mali en premier après Sevaré, après Tombouctou et Ina fra. Pendant le voyage j'avais des amis qui sont au nombre de deux qui comprennent la route puis ils m'expliquent les choses un. Je travaillais au pays mais ce n'est pas le même travaille. ARRIVE en parlant sur le travail informel depuis que j'étais venu, je n'ai jamais fait un mois ou deux mois sans travailler depuis que je suis là si ce n'est pas qu'au temps de la fête on fait deux ou trois jours pour se reposer un peu puis on reprend après et ça été difficile pour comprendre parce qu'ils ont une langue différente de notre que je ne comprenne pas, j'arrive à me comprendre avec eux en français* ». *Le travail dont il s'agit au pays ce sont des travaux des diguettes et petits travaux comme ça et la rentrée est faite au Mali et après Algérie.*

La route était vraiment difficile pour les émigrés puis qu'on a profité de leur situation et ne connaissent pas la routes dans le pays d'accueil. Par ailleurs, Mohamed Camara de nationalité Guinée Conakry âgé 30 ans, déclare, « *dans le trajet aussi on a beaucoup souffert par les gens dans route qui ont des pickups qui nous braquaient. On est rentré au Mali en venant d'ici puis on a fait un jour là-bas le deuxième on a quitté pour in fra et Tombouctou tellement qu' on était maltraité si tu nous voyais, tu vas certainement dire nous sommes des*

chameaux donc comme qu'on un objectif à visé on a accepté tout cela pour arriver ici, puis les chauffeurs même ont profité de notre situation en prétextant qu'il va garder nos téléphone au cas ou si tu trouves ton téléphone bon il va pas te le donner et le problème qu'ils ne comprennent pas notre langue ils comprennent que l'arabe et leur langue. Il y a certains de mes amis qui perdu leurs téléphones c'est parce qu'ils sont chers heureusement j'ai eu mon téléphone c'est parce que n'était trop bon et la renté à Ina fra on a trouvé d'autres qui dormaient sur le sable là-bas , y avait des nattes dans la voiture qui nous transporte à la descente pour passer nuit on a essayé de dormir sur ces même nattes ils les ont pris de nous du coup nous sommes obligé de dormir sans les nattes ni autre chose on était vraiment car on a beaucoup de jours dans le désert même l'eau qu'on buvait c'est de l'eau qu'on donne aux animaux et on est rentré l'Algérie par le Borj Moctar on a beaucoup marché là-bas puis les gens nous ont fait venir là ils ont des difficultés même d'avoir quelque chose à manger on les trouve sous le soleil là-bas en cherchant du travail puisque le travail à Borj Moctar est difficile à le trouver pas comme ici. Personnellement j'ai quitté Borj Moctar pour l'Adrar dans le camion y avait un gars qui m'a vraiment beaucoup aidé en donnant des quoi à manger jusqu'à Adrar. A Adrar y avait un monsieur qui se moquait de moi en disant que j'étais sal malheureusement on n'a pas le choix il m'a à l'arrivé, je te donnerai de l'eau pour te laver une arriver il m'a demandé de débarquer les bagages dans le camion après avoir débarqué les bagages il m'a laissé sur place sans me dire d'aller ici ou par là. Heureusement j'ai de blacks qui m'ont aidé à trouver un d'un cocseur, une fois arrivé chez lui en dormais à côté des toilettes ».

Avant tout la rentrée est d'abord au Mali et après Algérie, la route était très difficile car certains chauffeurs frappaient les immigrants dans le voyage puis il n'y avait pas des connaissances au départ mais dans le voyage les occasions se présentent. Néanmoins, Aboubakar Sidiki Soumaro de nationalité Guinée Conakry, en affirme, « Avant tout ma rentrée s'est faite au Mali d'abord puis avant d'arriver j'ai passé beaucoup temps pour venir ici en passant par Tombouctou (Mali) après Tombouctou Ina fra on discute toujours le même chauffeur les conditions ne sont pas faciles, certains chauffeurs même ils frappent les migrants et ils conduisent les voitures avec nous comme si y a personne dedans tellement que c'est inhumain la manière dont ils nous traitent. Je suis rentré l'Algérie par Ina fra Borj Moctar, lorsque j'ai quitté le pays je ne connaissais personne mais j'ai trouvé des connaissances dans la route c'est l'aventure une fois tu quittes le pays tu auras des personnes qui peuvent t'aider à s'en sortir qui ont déjà d'expérience pour te donner des conseils concernant le voyage. Il y avait nos amis qui ont été rapatrié ».

La rentrée est faite directement de Niger-Algérie avec aide d'un chauffeur cela a facilité le voyage à l'émigré sans pourtant rencontrer des difficultés. Pourtant, Mohamed de nationalité Burkina Fasso âgé 30 ans, en dire, « *Premièrement j'étais au Niger après Tamanrasset et Alger pendant ce trajet je n'ai pas eu des difficultés puis que j'étais avec un chauffeur qui connaissait trop la route celui qui m'a vraiment aidé dans ce voyage, c'est ma première fois de voyage c'est à dire je n'ai jamais quitté mon pays dans les années précédentes* ».

Bien que l'émigré eût eu l'aide à l'intérieur du pays d'accueil après avoir souffert car la route était amère pour car il ne connaît personne qui va lui expliquer le processus du voyage dans le pays d'accueil et la rentrée est par Niger-Algérie. Néanmoins, Daboda Adam de nationalité Guinée Conakry âgé 24 ans, déclare, « *Les difficultés de la trajectoire étaient vraiment difficiles mais je les ai supportés comme que c'était ma volonté quand même je marchais à 3h du matin, à 5h du matin au pieds sans manger d'une dureté de 2 jours parfois. Je dormais dans le désert du Sahara. J'étais l'Algérie par in-guizzam après Tamanrasset, après insaleh, après Ghardaïa et dans ce trajet j'ai rencontré beaucoup des difficultés malgré que je les ai supportés en gardant toujours le courage. Pendant ce voyage je n'ai trouvé personne qui m'aidait comment traverser ni me conseiller sur les obstacles rencontrés pour m'en sortir dans ces difficultés néfastes. Sauf à Ghardaïa j'avais trouvé quelqu'un là-bas qui m'a un peu aidé en me donnant quelques conseils sur la route* ».

L'entrée est faite par le Niger-Algérie était vraiment difficile avec des menaces de couteau, des maltraités, des frappes avec le cuir de chameau, abandonne en pleine désert tout ça est à un manque de compagnon qui connais la route : par ailleurs, Gnagné Abdoul Fattaou de nationalité Burkina Fasso âgé 26 ans, en témoigne, « *La route que j'ai prise était difficile, j'ai quitté Burkina au Niger et j'étais rentré par Inhalid (Algérie) après in-guizzam et apes Tamanrasset. J'ai quitté Tamanrasset par Borj Moctar pour rendre chez un ami là-bas, je faisais là-bas quelques mois puis je suis retourné nouveau à Tamanrasset encore mais d'arriver Borj Moctar en premier temps ils nous ont laissé en pleine désert puis en pleine nuit on ne sait même pas où aller, on était au nombre de trois personnes. Apres avoir nous jeter sur la route y avait des taximen là-bas qui nous ont imposé à nous transporter en nous a fait payer une somme de 6000 dinars pour chacun et il nous a amené non loin de là-bas il nous a encore abandonné sur la route encore dans un désert du Sahara. Et le même taximan nous a dit vous payez 3000dinars pour chacun pour que je vous ramène en ville et nous sommes obligé les payées car on avait plus le choix pour refuser sa demande. Dans le Sahara aussi y avait des rebelles qui nous ont pris avec des armes étaient au nombre de dix personnes comme puis ils*

nous ont fouillé tout en demandant de l'argent heureusement n'ont rien trouvé et ils nous ont frappé. Lorsqu'ils nous frappaient y avait un véhicule qui passait à côté nous, ils l'ont poursuivi quand grâce à ce véhicule qu'ils nous ont laissé et on est rentré en ville. Après avoir rentré en ville y avait une dame là-bas nous a récupéré puis elle nous a servi du lait et beaucoup de choses dont avait besoin ce jour, on ne savait pas que cette dame c'est une complice qui nous a bien accueilli façonnement en nous disant eux même part à Tamanrasset il s'agit d'elle et son mari d'après elle. On l'a dit ok n'y a pas de problème puisqu'on ne connaissait pas l'endroit, elle a dit, elle va appeler son mari pour qu'ils partent ensemble avec nous à Tamanrasset on ne savait pas c'est une juste complice mais y avait un Malien là-bas qui était businessman nous a dit de partir avec lui à Tamanrasset donc on lui a dit comme cette dame nous a déjà récupéré on ne peut pas la laisser parce qu'elle nous a promis d'aller avec eux. Le malien nous a posé une question en nous disant ceci est-ce qu'on a confiance aux algériens comme ça ? on l'a dit on va voir. Lorsqu'on avait dépassé le barrage de la gendarmerie ils commençaient à retirer le téléphone de mon ami après j'ai fait calmer mon ami en lui disant on va le récupérer d'une autre manière peut être. Arrivé le second barrage ils nous ont demandé de traverser la route malgré qu'on ne connaît personne on a pu traverser la route après avoir dépassé la gendarmerie ils nous ont récupéré nouveau. Lorsqu'on commençait à sortir la ville ils commençaient à nous maltraiter avec des couteaux et le cuir du chameau finalement ont pris tout notre argent et ils étaient au nombre de quatre personnes, on est au nombre de trois personnes comme ça quand on était arrivé dans un coin où il n'y avait personne ils ont pris mon ami les mettaient dans le coffre de derrière la voiture. Et ils l'ont fermé en criant tout en disant ma mère n'a que moi seul et je suis orphelin, le père était décédé il y a longtemps tellement qu'il a souffert le gars jusqu'à qu'il a essayé de prendre l'argent chez moi pour leur donner pour qu'ils le laissent. Heureusement les bandits ne comprennent que l'arabe pour comprendre ce qu'il m'a dit après le taximan nous a donné un autre cocreur puis il nous a ramenés dans un endroit camerounais c'est comme ça que les dettes se multiplient puisque tu ne vas pas bouger là-bas tant que tu ne payes pas donc j'ai décidé d'appeler mes parents m'ont envoyé l'argent pour payer la dette. Après avoir payé la dette j'ai quitté là-bas à Ghardaïa c'était dans le temps de ramadan et lorsqu'on était arrivé la gare routière de Ghardaïa on avait trouvé des gens qui ont organisé la rupture collective puis on a bien mangé et après on est passé direct vers Alger. Arrivé à Alger j'ai passé encore par Jirada, j'ai trouvé mes amis là-bas et j'ai commencé à travailler ».

L'entrée était facile pour l'émigré car était accompagné par un ancien qui a déjà d'expérience sur la route en voie terrestre en même temps dans le pays le pays d'accueil et la deuxième entrée est faite par la voie aérienne un ami aussi nouveau pour ce

voyage : Néanmoins, Maman Goré de nationalité malienne, âgé 32ans, déclare, « *Mon premier trajet c'était novembre en 2014 et ma première fois aussi de venir ici en Algérie en venant je ne connaissais personne comme au Mali la situation du travail est difficile et nous sommes reconnu d'une famille aventurière puis j'avais un ami à Gao donc on s'est parlé sur ce voyage et il m'attendait à Gao. On était rentré par la voie de Talahandat qui est en frontière Mali-Algérie et après Timyaouen, après Sellat (Algérie). Je prenais les bus de Sellat jusqu'à Tamanrasset arrivé là-bas comme j'étais avec un ancien on a encore pris pour In Salah, il s'est trouvé qu'il a des amis là-bas à In Salah. Il m'a laissé à In Salah puis il m'a mis en contact avec son ami qui était à Béchar donc j'étais parti chez lui durant 3 trois mois et après je venais à Alger, arrivé à Alger je travaillais là-bas avec un entrepreneur qui a des manœuvres avec des appareils de plomberie et les appareils qui coupent les tuyaux puis il avait des ouvriers aussi là-bas. Grace cet entrepreneur j'arrive à apprendre beaucoup, en 2016 j'ai quitté chez lui à Alger par Sétif une fois arrivé là-bas en 2017 J'ai trouvé un Kabyle et on commençait à travailler ensemble puis j'étais rentré dans la même année en novembre 2017 au Mali. En octobre 2019 J'étais rentré par la voie aérien et mon ami qui m'a accompagné dans mon premier voyage avait fait plusieurs pays raison pour laquelle je n'ai pas eu des difficultés pendant ce voyage ».*

L'entrée était agréable car est par la voie aérienne avec l'accompagnement de son père qui maîtrise le voyage en Algérie grâce à lui l'émigré ne rencontrait aucune difficulté : c'est ainsi que, Kouamé de nationalité malienne âgé 21ans, affirme que, « *Mon premier arrivé je le faisais avec lui c'est-à-dire on était venu ensemble en Algérie par vol. Grace à lui j'ai eu des difficultés puis qu'il connaît tout sur l'Algérie et je me sens comme chez tellement que je n'avais pas eu des difficultés, je sens vraiment à l'aise ici en Algérie actuellement ».*il était rentré avec son Papa par la voie aérienne sans pourtant rencontrer des difficultés.

L'émigré était par Mali-Algérie malgré il ne recevait l'aide de personne il a eu la d'y arriver sans souffrir et route n'était serrée pour les passagers dans ces moments dans lesquels il rentrait : pour cela, Saïd de nationalité nigérienne âgé 24 ans, en témoigne, « *J'étais rentré par la route de Talahandat frontière Mali-Algérie et je passais par Timyaouen (Algérie) après Borj Moctar, je faisais à peu près un là-bas et je continuais à Ghardaïa. Je rencontrais vraiment des difficultés dans route c'était vraiment ride le trajet franchement parlant. Je n'ai pas reçu l'aide de personne seulement j'étais venu dans les moments auxquels la route n'était pas trop serrée cela m'a vraiment facilité le passage malgré je n'avais pas d'expérience du déplacement »*

Finally, malgré la multitude des routes empruntés, tous s'accordent sur la difficulté de la traversée de désert, l'un des plus importants et difficiles à traverser par voie terrestre, la résilience de ces migrants a été mise à l'épreuve dès le départ.

- **Insertion à l'arrivée :**

Choix de l'Algérie et de Bejaia :

Ici, il sera question de revenir à travers la problématique du choix de l'Algérie la Wilaya de Béjaïa.

Le choix de l'Algérie et à Bejaïa en particulier est suivi des conseils d'un ami et l'émigré connaissait un métier dans son pays d'origine comme la papeterie puis le choix de l'Algérie n'a pas été regretté car a donné des expériences à l'émigré comme manœuvre qui peuvent lui servir quelque chose dans sa vie : par ailleurs, Sidibé Ibrahim de nationalité Ivoirienne âgé 22 ans, déclare, «*Mon choix à Bejaïa y avait mon oncle était à Alger celui qui m'a parlé de Bejaïa parce qu'il sait ça ne va pas donc il m'a dit vraiment si tu viens là tu peux t'en sortir. C'était en 2020 comme il a décidé de rentrer il m'a dit de venir travailler c'est dans ça je suis là. Je n'ai pas regretté le choix de venir ici en Algérie parce qu'avant y avait des choses que je ne connaissais pas mais grâce à ce mouvement j'arrive à connaître beaucoup de choses et j'ai remarqué beaucoup de choses. Les avantages du travail informel je pense que c'est la confiance même si tu es fort dans le travail si ton patron n'a pas confiance à toi le travail ne va pas durer. Par rapport à la discrimination ou rejet y a n'en si ça trouve que tu travailles avec un chinois manœuvre puis vous avez eu un petit problème et tu montes vers le chef pour lui expliquer le problème, il va te faire tourner-tourner la, puis il te dit comme que tu travailles avec eux il n'a rien avec votre problème donc tu es obligé d'accepter et avec le salaire bas par rapport à celui des algériens, on les payent 2000 Dinars qui sont massons et nous 1400 à 1500 Dinars puis travaille 7h 00 à 16h00 et réside à Sidi Boudrahem Ibacheren non loin du lieu travail ici ».* L'avantage ici ce sont des avantages donnés à une personne quand il fait son travail comme il faut, il gagnera un certain truc de la part de son chef chaque fin du travail il toujours la chance d'avoir un autre travail.

Le choix de l'Algérie est fait suite à des renseignements donnés par un ami et le rejet de la famille tant que membre qui n'a pas ses propres biens et manque de considération par les membres de la famille, l'émigré ne exerçait aucun métiers au pays d'origine et occupe métiers de menuiserie au pays d'accueil puis le choix n'a été regretté grâce aux expériences acquises : néanmoins, Mohamed Camara de Guinée Conakry âgé 30ans, affirme, «*Le choix de venir ici en Algérie est suite à des renseignements d'un ami qui est*

actuellement à en Libye avec tout ça j'ai des parents en Europe mais ils ne m'aident pas et ils sont prêt à gâter mon nom en disant que je n'aime pas le travail telle personne elle est comme ça ne m'aime pas le travail. J'ai des frères même mère, même père qui sont aussi en Europe mais ils ne m'aident pas c'est ça qui m'a donné le courage de sortir le pays pour venir ici pour chercher mes propres biens pour que demain j'aurai une belle image dans la famille parce que notre ethnie tel que Maningo et Malinké si tu n'as rien on t'accord aucune considération ni le respect dans la famille c'est pour cette raison ici pour avoir le mien si je peux continuer je continue et si je peux retourner il faut que je retourne avec quelque chose qui pourra m'aider dans l'avenir. Le choix que j'ai fait en venant d'ici je ne l'ai pas encore regretté et je remercie mon Dieu pour cela et je travaille la menuiserie. On ressent une sorte de discrimination et rejet en nous les faisant d'une manière indirecte mais avec tout ça Bejaia ici ça par apport à d'autre wilaya. Un jour je descendais pour acheter quelque chose y avait une petite fille qui m'a demandé de l'argent je lui ai donné 20 dinars puis elle m'a dit y a les policiers ici si tu ne retournes pas vont te prendre je lui ai dit y a pas des policiers ici en partant elle entraine de m'insulter dans leur langue je n'ai même pas regardé ça elle me jette par des cailloux donc je supporte tout ça car je ne pas chez moi et avec le prix non équivaux de celui de nationaux, on les payent 1500 Dinars et nous 1200 à 1300 Dinars puis on travaille de 7h30 à 17h 30 par fois un peu loin de notre travail à Sidi Boudrahem Ibacheren ». La discrimination dont il est question, malgré qu'il y ait la discrimination ici à Béjaia vaut mieux que d'autres wilayas en Algérie.

Le choix de l'Algérie est causé par un ami puis ce choix il semble avantageux car y a des opportunités qui se sont présentées à l'émigré comme les chantiers et Bejaïa est avantageux par rapport aux autres Wilayas en terme de l'économie aux étrangers : pour cela, Aboubacar Sidiki Soumaoro de Guinée Conakry âgé 30 ans, en témoigne, « *J'ai choisi l'Algérie parce que rester au pays ce n'est pas mieux sans aucune de personne, aucun parent ne t'aide donc il est préférable de quitter le pays, je me suis déplacé pour quitter ma préfecture y avait un ami qui m'avait dit qu'il faut qu'on parte au pays étranger pour se trouver ailleurs quand on aura l'argent on doit retourner. Mon choix à l'Algérie il me semble qu'il y a plus d'avantage de trouver métier chantier abondance ici en Algérie que dans d'autres pays voisins et je choisis Bejaia par rapport aux autres wilayas quand tu travailles ici tu vas pouvoir t'en sortir sans pourtant rencontrer des difficultés par exemple à Ghardaïa quand tu travailles une semaine comme ça, puis tu arrêtes le travail tu vas manger toutes tes économies sans pourtant épargner quelque à côté. Puis à Bejaia c'est avantageux car tu peux trouver un travail qui dure un moi et plus par rapport à d'autres régions. Les conditions travail sont difficiles ne sont pas*

du tout bien et les relations avec les collègues sont parfois bonnes puis y a des malentendus et parfois y a des malentendus avec le chef de chantier. Concernant le travail informel quand vous fêtes un contrat à la fin du travail vous cherchez un autre travail, il a le seul problème que ne dure pas et son défi tu es toujours prêt à chercher un autre travail en d'autres termes c'est un travail précaire. Par rapport au prix qu'ils nous donnent malgré que n'est pas abordable nous sommes obligés de l'accepter vue qu'on est dans les difficultés et on a laissé des familles avec des problèmes. Concernant le prix y a une différence entre les nationaux et les non nationaux c'est-à-dire sont chèrement payés par apport à nous seulement dans la vie il faut se contenter de ce qu'on a c'est mieux on nous paye 1300 Dinars et les nationaux de 1500 et plus dinars. Parfois on assiste une discrimination raciale ou rejet certaines même personnes n'aiment pas les blacks surtout les femmes quand tu passes à côté d'elle, elle va commencer à cracher tellement qu'elles nous détestent. Mais y a certaines personnes ici Bejaia qui se rapprochent de nous, on se salut comme vice versa tu sais dans la vie y a des hommes de bon cœur un peu partout, la discrimination raciale ça existe et on commence de 6h30 à 17h00 et résidant de Sidi Boudrahem Ibacheren un peu loin du travail ». La discrimination dont est question ici y a des gens qui n'aiment pas les blacks surtout les femmes et d'autres se rapprochent d'eux.

L'émigré a choisi l'Algérie parce qu'il est plus proche que les autres pays et le choix de Bejaia est fait par un ami puis n'a pas regretté car a eu des expériences qu'il n'avait pas dans le pays d'origine comme manœuvre et ses papiers ont été déchirés par les autorités nationales du pays d'accueil : par ailleurs, Mohamed de nationalité Burkina Fasso âgé 30 ans, affirme, *«J'ai choisi l'Algérie c'est parce qu'est plus proche que les autres pays puis lorsque j'étais venu en Algérie j'habitais à Alger avant de venir à Bejaia, j'ai quitté Alger pour Bejaia grâce un ami ici il m'a contacté en me disant il faut venir y a du travail qui pourra me servir quelque chose et je travaille étant manœuvre. Malgré que j'eusse fait face aux difficultés dans ce déplacement je n'ai pas regretté le choix de venir en Algérie, la seule chose que je n'ai pas aimé le fait qu'ils m'arrachent mes papiers sans aucune preuve valable à cette pratique indignant de leur part. le fait que je n'ai volé personne, je n'ai tué personne ni insulté personne mais avec tout ça ils m'ont traité de la sorte condamnée par toutes lois du monde et les savent aussi. Les conditions du travail ne sont pas du tout faciles mais on s'en sorte l'essentiel pour moi d'avoir mon argent après le travail. Le travail informel pour moi n'a pas beaucoup d'avantage car quand j'étais venu mon travail c'était ferrailleur malheureusement je ne l'ai pas trouvé ici, c'est ainsi que j'ai décidé de travailler en tant que manœuvre. Le côté financier ce n'est pas trop rentable mais c'est un peu stable on peut dire ça dure par exemple un mois ou deux mois comme ça, ils nous payent par jours 1200 Dinars contrairement aux nationaux*

payés 1500 à 2000 Dinars et commence à travailler de 8h00 à 17h 30 puis à Sidi Boudrahem Ibacheren ». L'avantage dont il est question ici l'avantage qu'on bénéficie dans le travail formel comme les assurances sociales et congés payés etc.

Le choix d'émigré à l'Algérie est due à l'insuffisance de ses moyens financiers et il travaillait dans le pays d'origine la décoration et au pays d'accueil il travaille dans le chantier puis le choix n'a pas été regretté malgré qu'il ait eu des difficultés car lui a donné des connaissances sur le métier de décoration : c'est ainsi que, Daboda Adam de Burkina Fasso âgé 24 ans, affirme, *« J'ai choisi l'Algérie par rapport à autres pays parce que mes moyens financiers ne me permettent que de venir seulement en Algérie et j'ai choisi la wilaya de Bejaia en Algérie parce que je me sens à l'aise ici à Bejaia en quelques sortes. Au pays je travaillais la décoration malheureusement je ne l'ai pas trouvé ici Algérie mais y a certains travaux informels qui durent un peu surtout dans les chantiers. Je n'ai pas regretté le choix de venir ici malgré qu'il y ait des difficultés j'ai appris beaucoup de choses à travers. Les conditions du travail Ismaël ici sont amères avec de racisme, tu peux finir ton travail on ne te paie pas si tu essaies de te plaindre on te dira il faut aller à la police puis qu'ils savent que nous sommes les non-papiers on n'a pas des possibilités de se plaindre pour réclamer ses droits. Même si tu fais un bon travail étant noir le travail sera considéré comme mauvais travail et le prix qu'ils nous donnent nous arrange pas avec un prix différemment de celui des algériens, il ils nous payent 1200 Dinars en revanche les algériens 1500 Dinars, on commence le travail à 7h 30 jusqu'à 17h00 et la maltraitance est floue ici, en résidant à Sidi Boudrahem Ibacheren non loin du travail ». La maltraitance dont il s'agit une sorte de racisme qui apparaît chez certaines personnes mais y a des bonnes personnes seulement y a d'autres qui les rejettent.*

L'émigré a sollicité son choix à l'Algérie et Bejaia en particulier car il a eu une grande responsabilité étant Masson et chef d'équipe, il a eu des expériences aux près des turques auxquels travaillait dès son arrivé puis sont vraiment bon avec lui et dans le pays d'origine n'a aucune formation ni expérience : c'est pour cela que, Gnagné Abdoul Fattao de nationalité Burkina Fasso âgé 26ans, déclare que, *« Je n'avais pas une formation sur le travail des chantiers plutôt je l'ai appris ici jusqu'à ce que j'arrive à prendre des contrats avec des chefs après avoir trouvé des expériences étant Masson. Je n'ai pas regretté mon déplacement car j'ai appris beaucoup dans ce déplacement qui va me servir quelque chose dans la vie en Algérie y a des avantages et Bejaia je trouve bonne wilaya. La situation du travail maintenant est difficile surtout quand tu n'as pas une assurance, il est difficile pour toi de trouver un travail parfois. Par rapport au travail informel je peux dire n'est pas stable car tu dors même tu dois toujours penser les gendarmes car tu n'es pas en situation régulière et aussi tu as peur qu'on*

refuse de te payer c'est beaucoup de choses vont te revenir à la tête qui vont t'empêcher de rester tranquille. La dureté du travail ça dépend du chantier et tes relations avec le chef c'est-à-dire si tu travailles bien tu peux rester jusqu'à la fin du chantier puis peuvent t'amener vers un autre chantier mais si tu n'as pas des bonnes relations tu peux chercher le travail sans pourtant le trouver. Les avantages de ce travail va te donner des expériences et avoir de l'argent et on me paye 1200 par jours et on commence de 6h 30 à 17h 30 je réside à Sidi Boudrahem Ibacheren proche du travail ». Les avantages dont il est question ici ce sont des expériences acquises dans le travail ici à Béjaia et non la sécurité sociale comme l'assurance sociale et congés payés.

L'émigré n'a pas regretté son choix à l'Algérie car il a eu une profession qu'il n'avait pas avant comme la plomberie dans son pays d'origine et choisi Bejaia comme il l'a trouvé une bonne wilaya : par ailleurs, Maman Goré de nationalité malienne âgé 32 ans, affirme que, « *Le choix de venir en Algérie je ne l'ai pas regretté puis que quand j'étais au pays, je ne faisais pas grande chose fraîchement parlé ça m'a donné beaucoup d'expérience que je n'avais pas avant et à Bejaia je me sens à l'aise. Personnellement je travaillais en tant que manœuvre à peu près deux ans finalement je me suis rendu compte qu'il faut que j'apprenne un autre métier en tout cas dans le domaine de bâtiment ceux qui font le peintre et manœuvre ils sont trop nombreux par rapport autres travailleurs raison pour laquelle leur travail ne dure pas trop. Heureusement pour moi la plomberie que je travaille il n'y a pas beaucoup des blacks qui la travaillent cela représente un avantage à nous mais son seul problème il faut que tu trouves quelqu'un qui te fais confiance parce que c'est un travail vraiment sensible si tu dis même à un arabe tu connais ce travail de plomberie il ne va même pas te croire tellement que ça demande beaucoup d'expérience, la seule difficulté qu'il a ce travail de trouver seulement quelqu'un qui a confiance à toi. Tu ne vas jamais gagner beaucoup quand tu travailles avec des chinois seulement je n'ai même pas regardé le côté financé malgré qu'on les paye 2000 dinars par jours et ils me payent 1200 dinars seulement je ne considère même pas ça puis que pour moi la maîtrise du métier qui est essentiel pour le moment pas l'argent. Dans ce travail et informels y a n'en tellement des difficultés mais on est obligé de faire avec bon ce n'était pas quand même mon cas, pendant ce travail tu peux tomber sur quelqu'un qui est mauvais en même temps tu peux trouver la chance de travailler avec une bonne personne, on commence le travail de 7h00 à 17h 00 et résidant à Sidi Boudreham Ibacheren ».* L'avantage dont il s'agit ici le fait qu'il a eu un travail rare, c'est un travail que les autres travailleurs ne connaissent pas dont c'est avantageux pour lui dans sa dureté et aussi les conditions du travail sont difficiles pour eux.

Le choix de l'Algérie est fait le Papa en précisant les endroits accueillants pour les étrangers sans pourtant rencontrer des maltraitances comme Bejaia et n'a pas regretté car il arrive connaître métier comme la plomberie, dans le pays d'origine était l'élève : par ailleurs, Kouamé de nationalité malienne âgé 21 ans, déclare, « *Ce qui m'a donné l'idée aussi de choisir l'Algérie c'est toujours mon père puis qu'il était en Algérie plusieurs fois ce qui fait qu'il va comprendre ce qui passe en Algérie et les endroits accueillant pour les étrangers un peu Une fois arrivé ici en Algérie, j'ai commencé à travailler avec mon père la plomberie pour connaître le métier et connaître comment travailler avec les gens dans le mieux du travail, c'est vraiment intéressant. En parlant du travail informel depuis que j'étais venu ici je n'ai jamais rencontré des difficultés jusqu'à présent car j'ai commencé à travailler avec quelqu'un en plomberie il m'a beaucoup appris ce n'est pas que moi-même qui va demander d'un petit repos pour se reposer comme que le travail est continuel à tout le moment après avoir le gagner je n'ai jamais eu des problèmes avec puis que mon père qui s'occupe toujours de ces genres de choses et celui qui sait comment gérer tout cela. On commence le travail à 7h 00 jusqu'à 17h00 puis ils nous payent par semaine et la question de traité est un flou sans les avantages dans le travail et on habite à Sidi Boudreham Ibacheren ».* Le traité dont il est question ici, est que les gens ne sont pas les mêmes d'autres sont capables de traiter de tous genres, d'autres n'ont pas de problème avec les travailleurs et les avantages dont il s'agit ce sont des assurances et les congés payés.

L'émigré a choisi l'Algérie parce qu'il était connu comme un pays reconnu par la disponibilité des travaux informels surtout des chantiers et bâtiments, il choisit Bejaia par des prétendants des gens en disant que c'est une région bonne de l'Algérie, il a aussi d'avantage comme être Masson malgré que le prix est différent entre les nationaux et les étrangers il n'a pas regretté ce choix :c'est ainsi que, Saïd de nationalité nigérienne âgé 24 ans, en témoigne que, « *Le choix que j'ai fait à l'Algérie parce qu'elle était connue par la disponibilité du travail aux immigrés y compris les nationaux et j'ai entendu des gens parlés de Bejaia en disant qu'elle représente une région la plus tranquille en Algérie à travers cela j'avais eu l'idée de venir ici à Bejaia. Malgré que Béjaia est bon en Algérie les conditions ne sont pas trop bonnes, sont difficiles et la question de traité là y a certaines personnes seulement qui nous traitent mal et d'autres aussi sont bonnes. A propos des avantages et inconvénients du travail informel sont simples, le travail informel qui ne dure pas sans contrat garantie ni des assurances et n'a seul avantage avoir des expériences et connaître les gens un peu à part ça y a pas dans le travail informel. Les conditions de vie ne sont pas bonnes puis que nous sommes dans les difficultés nous acceptons m'importe quel prix quel que soit son insuffisance car on*

est déjà dans la vie qui nous oblige à accepter cela. L'heure du travail ça commence de 8h à 16H et le prix est différent selon les métiers et les professions des travailleurs, d'autres travaillent 1500 dinars par jour et d'autres aussi comme massons 2000 ;2500 jusqu'à 3000 dinars et d'autres on les paye par mois et d'autres par semaine. Ils ne nous donnent pas aussi le même prix que les Algériens jamais, même moi je suis Masson puis ils me payent 2000 dinars or que les autres massons sont payés 2500 dinars jusqu'à 3000 dinars malheureusement on n'a pas le choix. Avant j'habitais à Béjaia ville mais maintenant j'habite non loin du travail Sidi Boudrahem Ibacheren ». Les avantages dont il est question ici ce sont des avantages bénéficiés dans le travail formel comme assurance sociale, congés payés, contrat écrit signé entre le travailleur et l'employeur, et retrait.

Section 2 : Perspectives des migrants travailleurs.

Les nouveaux migrants envisagent un taux élevé plus que les anciens de quitter l'Algérie, bien qu'ils sont en moyenne globalement plus de la moitié qui ne pensent pas rester dans le pays encore longtemps. Pour les anciens envisagent de quitter l'Algérie à la fin de leur contrat de travail. Quant aux nouveaux, ils envisagent de partir dans moins d'une année. Pour les perspectives, les migrants optent presque de la même manière pour le retour au pays sans grande différence. Car ils comptent tous retourner dans leurs pays d'origines.

Le retour d'émigré dépend de la famille le jour où elle décidera qu'il retourne : c'est ainsi que, Sidibé Ibrahim nationalité âgé 22 ans, affirme, « *A L'AVENIR pour le moment je suis là d'abord je ne sais pas dans l'avenir et ça dépend de ma famille si elle décide que je vienne ». la famille occupe une place majeure pour l'émigré car il retourne quand elle voulait.*

La moquerie des gens est devenu un facteur causatif pour qu'il aille en Europe et l'idée d'aide à ses parents : par ailleurs, Mohamed Camara en Guinée Conakry âgé 30 ans, déclare, « *A L'AVENIR je me prépare comme ça pour essayer d'aller en avance parce que y a des gens qui sont en Europe qui se moquent de moi puis quand je gagne là-bas en Europe j'aurai une possibilité d'aider mes parents peut être ». Aller avance dont il est question ici c'est de continuer à se migrer en Europe.*

Le retour dépend des objectifs bien que le revenu soit insuffisant : pour cela que, Aboubacar Sidiki Soumaoro de nationalité Guinéenne âgé 30 ans, dit, « *Malgré je gagne petit à petit l'objectif sera atteint si on le veut quel qu'en soit la somme, je ferai mon mieux pour atteindre mon objectif et après avoir gagné l'argent je rentrerai mon pays ».*

L'émigrant ne compte pas rester dans le pays d'accueil ça dépend de l'argent et il retourne dès qu'il rassemble quelques frics : alors, Mohamed de nationalité Burkina Fasso âgé 30 ans,

affirme que, « *Concernant mon retour au pays, je ne compte pas rester ici quand je rassemble quelque chose je retournerai mon pays* ».

Il compte retourner quand il gagne de l'argent malgré qu'il ait souffert dans le déplacement : alors, Daboda Adam de nationalité Burkina Fasso âgé 24 ans, en témoigne, « *Je n'ai pas regretté le choix de venir ici malgré qu'il y ait des difficultés j'ai appris beaucoup de choses à travers et je compte retourner mon pays après avoir gagné l'argent. il seul manque d'argent qui l'empêche de rentrer son pays d'origine* ».

L'émigré nous montre que c'est dans les difficultés qu'on se prépare entant que l'homme et il retourne pour aider sa famille dans les difficultés : par ailleurs, Gnagne Abdoul Fattao de nationalité Burkina Fasso âgé 26 ans, déclare, « *A propos mon retour je compte retourner après avoir gagné l'argent pour aider la famille et dans ces difficultés que nous formions entant qu'homme. Pour lui les difficultés te donnent une capacité de faire face à beaucoup d'obstacle pour t'en sortir* ».

L'émigré ne compte pas rester en Algérie ni au Mali car la situation du travail dans le pays d'origine ne lui permet pas d'y rester malgré qu'il ait essayé de rester : d'ailleurs, Maman Goré de nationalité malienne âgé 32ans, en témoigne, « *Pour le moment je ne compte pas rester ici je rentre au Mali parfois et revenir puis que je ne peux pas rester dans situation que nous vivions actuellement au Mali. Mali tu ne pourras jamais trouver un travail qui dure un an comme ça sans pourtant l'interrompre car j'ai déjà essayé de travailler là-bas quand j'étais rentré en 2017* ».

Il compte retourner dans l'avenir pas maintenant car il attend d'avoir d'expériences pouvant lui servir quelque chose dans sa vie future au pays d'origine. C'est ainsi que, Kouamé de nationalité malienne âgé 21ans, en témoigne, « *Dans les jours avenir j'espère bien que j'aie beaucoup d'avantage que je rentre le pays avec ces expériences acquises durant toutes ces années qui vont me servir quelque chose* ».

Le déplacé compte retourner dans le pays d'origine car il a des projets à réaliser comme qu'il ait eu des expériences et la maîtrise du travail pour changer sa vie précédente : pour cela, Said de nationalité nigérienne âgé 24ans, affirme, « *Mon choix de venir ici je ne l'ai pas regretté puis que j'ai eu des expériences qui vont me servir quelque chose dans la vie. Je ne compte pas rester ici j'ai des projets à faire dans l'avenir comme que je maîtrise le travail et les objectifs se réalisent une peu avec le temps.*

En somme, les perspectives dépendent des réalités sociologiques de chaque migrant. Les uns comptent y revenir en fonction de l'atteinte des objectifs (notamment économiques, à savoir

l'épargne) et des contraintes familiales tandis que d'autres envisagent de continuer le chemin et de transiter par l'Algérie alors que d'autres comptent s'y installer même.

1. Interprétation des résultats :

1.1. Discussion de la première hypothèse :

L'analyse de la migration du travail en Algérie a été répartie sur les trois axes migratoires, à savoir ; le départ dans le pays d'origine ou avant l'arrivée en Algérie, à l'arrivée en Algérie et l'avenir ou perspectives envisagées. La durée de la présence en Algérie est le critère de base retenu pour analyser la migration des travailleurs informels. Les résultats d'analyse de la phase avant l'arrivée en Algérie ont révélé que la majorité des migrants originaires des pays subsahariens comme Burkina, MLI et Guinée restent moins de 5 ans en Algérie, restent plus de 5 ans. Deux tiers des jeunes sont arrivés récemment et trois quarts des adultes ont un long séjour en Algérie. L'analyse a révélé également que la majorité des femmes sont arrivées récemment et que la plupart des anciens migrants et que les nouveaux migrants sont tous célibataires.

L'analyse des résultats, nous a permis de dégager une idée générale sur l'objectif de notre recherche.

En ce qui concerne notre première hypothèse portant sur : « Le marché de travail informel de Bejaia représente un milieu favorable pour le segment de la migration ouvrière subsaharienne non qualifiée ».

Cette hypothèse a été confirmée à travers les réponses relatives aux questions : **Q3** Bloc d'avenir relative aux impacts de la migration sur la vie professionnelle et personnelle, **Q4** Bloc d'avenir relatives aux défis et les opportunités de la migration pour votre vie professionnelle et personnelle.

Cette hypothèse a été infirmée relative aux questions : **Q6** Bloc d'arrivée relative à la stratégie d'adaptation et aux difficultés dans la société d'accueil (langue, insertion, et rencontrer un job...), **Q2** Bloc à l'arrivée relative aux avantages et inconvénients du travail informel.

Cette hypothèse confirme que les travailleurs migrants à Béjaia ont besoin d'adaptation afin d'avoir l'accès au travail et l'intégration à la société d'accueil ça compte aussi.

Le marché du travail touche les travailleurs migrants non qualifiés car ça demande d'expérience pour pouvoir être professionnel.

On constate que la majorité des interrogés disent que l'adaptation est la meilleure chose pour un étranger en vue d'intégrer ou maîtriser le travail pour avoir l'expérience.

D'autres ont indiqués que la migration des travailleurs non qualifiés a un impact sur l'environnement, en particulier dans les zones où la pression démographique est déjà élevée et où les infrastructures et les services ne sont pas adaptés à un nombre croissant des personnes.

Ils confirment aussi à également impliqués dans des activités économiques qui ont des impacts environnementaux, comme l'agriculture, l'industrie ou la construction.

On conclut que les travailleurs migrants contribuent également positivement à l'environnement en adoptant à la société, des pratiques plus durables dans leur mode de vie ou en travaillant dans des secteurs qui encouragent la conservation de la nature.

Le temps d'adaptation permet également aux travailleurs migrants de mieux comprendre et de s'adapter aux défis environnementaux locaux, ce qui peut avoir des résultats positifs à long terme.

1.2. Discussion de la deuxième hypothèse :

Notre deuxième hypothèse qui consiste : « Le déplacement sous contrainte des travailleurs migrants subsahariens en l'absence d'un cadre juridique permettant la formalisation de cette catégorie serait à l'origine du choix informel des métiers du bâtiment (boudés par les nationaux) ».

Cette hypothèse a été confirmée à travers les réponses relatives aux questions : **Q1** Bloc d'arrivé relative à la perception du travail informel en Algérie, **Q2** Bloc d'arrivé relative aux avantages et les inconvénients du travail informel, **Q3** Bloc départ relative à l'expérience, l'emploi précédent, actuel et les conditions du travail, **Q3** Bloc arrivé relative aux défis de la transition du travail informel, **Q8** Bloc d'arrivé relative au salaire ou revenu du travailleur migrant, **Q9** Bloc d'arrivé relative au type de discrimination ou rejet de la société d'accueil en général, **Q10** Bloc d'arrivé relative aux relations entre collègues et employeur. L'enquête sur le terrain et les résultats obtenus à travers ces enquêtes nous a permis de confirmer que les interrogés confirment que les difficultés familiales et les conditions de vie leurs poussent accepter le travail informel sans pourtant leurs laissés le choix.

Les travailleurs migrants, en particulier ceux qui sont en situation de précarité et de vulnérabilité, peuvent être contraints d'accepter des emplois informels ou précaires en raison de leur statut migratoire, de leur manque de qualifications ou de la discrimination qu'ils subissent sur le marché du travail.

Les travailleurs migrants confirment que la séparation de leur famille et de leur communauté les poussent à prendre des risques et à accepter des conditions de travail difficiles, voire dangereuses, afin de subvenir à leurs besoins et d'aider leur famille restée au pays.

En ce qui concerne la question du traitement des travailleurs migrants à Bejaïa, confirment que les conditions de vie sont difficiles et que les salaires ne sont pas équivalents à ceux des nationaux.

On conclut que les travailleurs migrants sont payés moins que les nationaux pour le même travail. Cela est dû à des facteurs tels que la discrimination, la réglementation du marché du travail, la différence de compétences et de qualifications, ainsi que la négociation collective des salaires.

Ils déclarent aussi les travailleurs migrants sont contraints d'accepter des salaires inférieurs à ceux des nationaux en raison de leur statut migratoire précaire, de leur manque de pouvoir de négociation et de la concurrence accrue sur le marché du travail.

Cependant, il convient de noter que le salaire ne doit pas être le seul critère de comparaison entre les travailleurs migrants et les nationaux.

Les travailleurs migrants confirment qu'aussi ne bénéficient pas certains avantages sociaux, tels que les congés payés, l'assurance maladie et les régimes de retraite, peuvent également varier considérablement entre les deux groupes de travailleurs.

Ils confirment qu'aussi il faut la mise en place des politiques et des pratiques qui garantissent l'égalité des salaires et des avantages sociaux pour tous les travailleurs, qu'ils soient migrants ou nationaux, afin de promouvoir l'équité et la justice sociale. Cela contribuera à renforcer l'économie, à promouvoir la cohésion sociale et à assurer une vie décente pour tous les travailleurs dans les communautés d'accueil.

Pour conclure on constate d'après les résultats durant notre enquête que notre première hypothèse intitulée « Le marché de travail informel de Bejaia représente un milieu favorable pour le segment de la migration ouvrière subsaharienne non qualifiée » est confirmée et infirmée.

On constate aussi d'après les résultats obtenus durant notre enquête que notre deuxième hypothèse intitulée « Le déplacement sous contrainte des travailleurs migrants subsahariens en l'absence d'un cadre juridique permettant la formalisation de cette catégorie serait à l'origine du choix informel des métiers du bâtiment (boudés par les nationaux) » est confirmée.

Conclusion

Conclusion :

La migration a des effets expressifs significatifs sur l'environnement et sur les travailleurs migrants eux-mêmes. L'adaptation des travailleurs migrants à leur nouvel environnement est nécessaire pour leur intégration et leur potentialité à maîtriser leur travail. Mais aussi, leur temps d'adaptation leur permet de mieux comprendre et de s'adapter aux défis environnementaux locaux, ce qui peut avoir des résultats positifs à long terme.

Il est important de comprendre les raisons qui obligent les travailleurs migrants à accepter le travail informel et connaître aussi les difficultés familiales et les conditions de vie représentent un freine qui ne donne aucun choix à l'immigré de chercher le confort dans le travail.

Les travailleurs migrants peuvent également accepter les emplois informels en raison de leur statut migratoire vue qu'ils sont en situation de vulnérabilité et de précarité et est important aussi de comprendre qu'ils subissent des discriminations sur le marché du travail et le manque de qualification lors de leur arrivé.

Les nationaux ont souvent certaines qualifications différentes que celles des travailleurs migrants, ce qui peut limiter le choix des migrants de l'emploi et cela les contredire à accepter un travail précaire et les travailleurs migrants représentent un statut qui les empêche de bénéficier certains avantages sociaux en termes de sécurité comme congé payé, assurance sociale et la retraite.

En somme, il ne pourra y avoir des solutions équilibrantes sans pourtant mettre en place des politiques et des pratiques qui avantagent l'égalité des salaires et des avantages sociaux pour tous les travailleurs, qu'ils soient migrants ou nationaux, est important aussi pour promouvoir l'équité et la justice sociale, rendre plus solide l'économie et renforce la cohésion sociale. Il est également important aussi de connaître les défis auxquels les travailleurs migrants sont confrontés sur le marché du travail.

D'après notre enquête sur le terrain auprès des travailleurs migrants à Béjaia, on a constaté qu'ils donnent une importance à l'adaptation de l'environnement afin de maîtriser et intégrer la société d'accueil et leurs familles occupent une place très importante dans leur vie.

On a constaté que malgré que les travailleurs migrants aient fait face aux difficultés pendant le processus de trajectoire et l'intégration et ils ont bénéficié aussi des expériences à Béjaia. On a remarqué que Béjaia représente une Wilaya accueillante pour les étrangers par rapport à certaines régions de l'Algérie. La route était difficile car les immigrants confrontent des maltraitances inhumaines entre le pays d'origine et pays d'accueil malheureusement n'ont aucun choix que subir ces problèmes.

Conclusion

D'après notre enquête auprès travailleurs migrants subsahariens, ils acquièrent d'expériences positives lors de leur migration. Ils peuvent avoir accès à des emplois et à des opportunités qu'ils n'auraient pas eus dans leur pays d'origine, et ils découvrent de nouvelles compétences et expériences qui peuvent être utiles dans leur vie quotidienne.

Les travailleurs migrants subsahariens tissent des liens familiaux très forts, malgré la distance géographique et les difficultés liées à leur migration. Les familles sont une source de soutien important pour les migrants, et ils cherchent souvent à aider financièrement leur famille restée dans leur pays d'origine, mais ils sont également confrontés à des inégalités en termes de salaires et d'avantages sociaux.

On a constaté qu'aussi les migrants sont souvent orientés vers des tâches difficiles qui nécessitent des efforts manuels et sont plus risquées que les tâches effectuées par les nationaux. Et cela dû à certains facteurs, comme leur statut migratoire et manque de compétences reconnues dans le pays d'accueil, ainsi qu'aux discriminations liées à leur statut de migrants.

En conséquence, les travailleurs migrants peuvent être contraints d'accepter des emplois qui sont plus pénibles et plus dangereux, sans bénéficier des mêmes niveaux de protection sociale et de sécurité que les travailleurs nationaux. Cette situation peut être préjudiciable à leur santé et à leur bien-être, ainsi qu'à leur intégration sociale et économique dans le pays d'accueil.

Il est également crucial de comprendre que les travailleurs migrants ont les mêmes droits que les travailleurs nationaux, y compris le droit à un travail décent et des avantages sociaux adéquats. Les gouvernements et les employeurs doivent également mettre en place des solutions à ce que les travailleurs migrants ne soient pas exploités par les profiteurs qui ne faites que de profiter de leur situation migratoire et qu'ils bénéficient des mêmes conditions de travail que les travailleurs nationaux. Les organisations de défense des droits des migrants et des travailleurs doivent aussi jouer un rôle important en plaidant en faveur de l'égalité des droits et de la protection des travailleurs migrants.

Les travailleurs migrants à Béjaïa malgré ils acquièrent des expériences par rapport à leurs pays d'origine ils font face à une discrimination, car on les dirige vers des travaux risqués et pénibles. De plus, lorsqu'ils rencontrent des problèmes avec des citoyens locaux, même s'ils le signalent à leur superviseur, celui-ci néglige souvent la situation en leur disant que c'est une affaire personnelle qu'il ne peut pas résoudre.

D'après notre enquête sur le terrain effectuée au sein de Croissant-Rouge, on a constaté qu'ils donnent une importance à la vie humaine et avec impartialité sans pourtant faire la distinction des gens. D'après agents de Croissant-Rouge les migrants ont comme les premiers nécessités

Conclusion

comme, vêtements, la nourriture et ont droit à la santé comme les nationaux, surtout des opérations de secours et d'assistance en cas de catastrophe ou de situations d'urgence. Le CRA de Béjaia est chargé de fournir une aide humanitaire et médicale aux personnes en situation de détresse, des personnes nécessiteuses comme aussi les victimes de catastrophes naturelles, les personnes en situation de précarité et les réfugiés. L'organisation mène également des programmes de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques sanitaires.

Dans le cadre de notre étude sociologique sur les travailleurs informels migrants à Béjaia, il est important de reconnaître certaines limites liées à la portée de notre travail et au terrain circonscrit. Deux limites principales peuvent être transmises :

Étant donné qu'il s'agit d'un travail de niveau maître, les contraintes de temps et de ressources peuvent limiter l'étendue de notre étude. La complexité des dynamiques des travailleurs migrants informels et la diversité de leurs expériences se multiplient souvent par une recherche approfondie et une enquête plus étendue. Par conséquent, notre travail peut ne pas couvrir tous les aspects pertinents de la vie et du travail de ces travailleurs migrants.

Deuxièmement, le terrain circonscrit à Béjaia peut limiter la généralisation des résultats. Les travailleurs migrants informels peuvent avoir des expériences et des réalités différentes selon les contextes géographiques, économiques et sociaux spécifiques. Par conséquent, les résultats de votre étude peuvent être spécifiques à la situation des travailleurs migrants informels à Béjaia et peuvent ne pas être directement applicables à d'autres régions ou contextes.

Cependant, malgré ces limitations, notre travail offre des perspectives intéressantes pour les études sur les travailleurs migrants. Il peut servir de point de départ pour de futures recherches approfondies et comparatives sur les travailleurs migrants informels dans d'autres régions ou pays. Les pistes de recherche futures pourraient inclure une analyse comparative des conditions de travail, des stratégies de survie économique et des réseaux sociaux des travailleurs migrants informels dans différentes régions. En explorant ces terrains supplémentaires, les sociologues peuvent élargir notre compréhension des réalités complexes des travailleurs migrants informels et contribuer à des politiques plus justes et inclusives pour cette population vulnérable.

Bibliographie

- 81-10, L. (1981). Relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers .
- Adam, S. (1776). La richesse des nations. *I*(2), p. 1168. Consulté le Janvier Lundi, 2023-2024
- Aissa Kadri, S. C. (2016). *Mobilité transfrontières intramaghrébines , la construction des competences pour un autre développement MIM-AMERM.*
- Aissa Kadri, S. C. (2016). *Mobilités transfrontières intra-maghrébines, La construction des compétences pour un autre développement.* Rapport version, MIM-AMERM.
- ALGERIE PRESSE SERVICE. (2018, juin 29). L'Algérie demeure un pays de transit et de destination pour l'immigration clandestine. Consulté le Novembre 11, 2022, sur <https://www.aps.dz/algérie/75714-1-algérie-demeure-un-pays-de-transit-et-de-destination-pour-l-immigration-clandestine>
- algérien, C.-R. (s.d.). Récupéré sur www.cra-dz.org
- AMBROSETTE, E., & TATTOLO, G. (2008). Le role des facteurs culturels dans la theorie des migrations. 3-16. Récupéré sur <http://www.synergiescanada.Org/journals/erudit/aidelf/2008/001490co>
- Amelina, A., & Faist, T. (2008). <<Turkish Migrant Association in Germany: between integration Pressure and Transnational Linkages>>. *Révue européenne des migrations internationales*, 24(2).
- Angers, M. (1997). *INITIATION PRATIQUE A LA METHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES*. Alger: Casbah.
- Angers, M. (1997). *INITIATION PRATIQUE A LA METHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES* (éd. 6e). Alger: Casbah.
- Angers, M. (1997). *INITIATION PRATIQUE A LA METHODOLOGIE EN SCIENCES HUMAINES*. Alger: Université Casbah.
- Angers, M. (1997). Initiation pratique à la méthodologie en sciences humaines. p. 98.
- Annan, K. (2002). *Extrait de son rapport sur le renforcement de l'organisation.*
- BA, & C.O. (1995). Exemple d'essoufflement de l'émigration sénégalaise: les sénégalais au Cameroun, *Monde en developpement*. 23(91), pp. 31-44.
- Berriane, (. M. (2018). Marocains de l'extérieur ,publication de la fondation Hassan II des marocains résidents à l'étrangers.
- Bisson, J. (2003). Mythes et réalités d'un désert conviés : le sahara. p. 479.
- Bredeloup, S. (1994). L'aventure des diamentaires Sénégalais , politique africaine. (56), pp. 74-93.
- Bredeloup, S., & Pliez, O. (2005). Migration entre les deux rives du sahara. pp. 3-20. doi:10.3917/autr.036.0003

Conclusion

- çaglar, O. (2015). Marché du travail et migration : la grande incompréhension , problèmes économiques .
- Cassarino, C. J. (2006). Expérience de développement en Afrique du Sud et la modalité de participation des migrants. p. 209.
- Chaswick, B. (2007). Are immigrants Favorably Self-Selected?, in Caroline B. Brettell and Jams F. (T. e. Francis, Éd.) *HollifieldEds, Migration across Discipline*, 63-82. doi:10.1257/aer.89.2.181
- Cocaine, R. (s.d.). Intégration des migrants par le travail . p. 4.
- Convention. (1951). Sociologie des institutions Européennes et Les migrations internationales. Récupéré sur <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>
- Cote, M. (2002). le sahara, cette autre Méditerranée. (3-4), p. 108.
- D. Lochak. (2018). Les droits des étrangers : entre égalité et discrimination , ,Archives Ouvertes pluridisciplinaires. pp. 4-6. Récupéré sur <https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01750296/document>
- DAOUDA, M. (2007). PROFILS DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN SITUATIONS IRREGULIERES EN ALGERIE.
- Décret présidentiel, D. p. (2016). Création, Organisation et fonctionnement du comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes.
- Demetrios, G. P., & L., M. P. (1991). *The unsettled relationship: labor migration and economic development* (éd. Institut national d'études démographiques). Ney-york: Greenwood Press.
- droits, C. d. (2018). Tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille ,texte des réponses en Algérie aux recommandations du comité, CMW/C/DZA/Q/2/Add2.
- Ethania, I. c.-1. (2008). Relative aux conditions aux conditions d'entrées de séjour et de circulation des étrangers, Art.
- Européen, P., & Conseil. (s.d.). Prévoyant les normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irréguliers.
- Everett, S. L. (1966). *A theory of migration, Demography* (Vol. 3).
- Follana., C. (2004). Vers une prise en compte du Sud dans le nouveau cadre de négociation des politiques migratoires, 1er congrès de l'association française de sociologie; Réseau migratoire et relation iner-éthnique dans un contexte de mondialisation.
- formelle, E., & décent, t. (s.d.). Guide des ressources sur les politiques, Soutenir les travailleurs vers la formalité . p. 75.
- formelle, E., & décent, t. (s.d.). Guides de ressources sur les politiques , Soutenir les travailleurs vers la formalité. p. 75.

Conclusion

- George, H. (1961). *Social Behaviour: Its Elementary Forms*. p. 407. Consulté le Décembre Vendredi, 2022-2023
- GRASMUCK, S., & Patricia, R. P. (1991). *Between two islans : Dominnican internation migration*. Berkeley et Los Angeles: Université of california Press.
- Grawitz, M. (1988). *Lexique des sciences sociales* (éd. 4ème). Paris: Dalloz.
- Guarnizo, L. E., Portes, A., & Haller, W. (2003). Association and transnationalism: Determinants of transtional Political Action among Contemporary Migrants. *American journal of sociology*, 108(6), 1211-1228.
- Guilmoto, C., & Sandron, F. (2003). Migration et developpement, Les etudes de documentation française. p. 142.
- Hadibi, Z., Adbelaoui, H., & Djelti, S. (2018). Politique et Pratiques d'une bonne gouvernance Migratoire Fondées sur les Preuves en Afrique duNord . pp. 12-23.
- Hadj-Benamane, A. (2016). Grimpeurs élagueurs de palmiers, un métier en voie de disparition dans le Sud. Récupéré sur https://www.huffpostmaghreb.com/2016/10/25/grimpeur-elagueur-palmier_n_12636610.html
- Hammouda, C. N. (2005). Statistiques sur les migrations internationales.
- Haug, S. (2008). Migration Networks and Migration Decision-Making. 4(34). Consulté le Janvier Vendredi, 2022-2023
- I. Wallerstein. (1974). *Le systhème-monde moderne ,vol. I, L'agriculture capitaliste et des origines de l'éconmie-monde européenne en 16eme siècle* (Vol. 1). Newyork: LONDRES, Academie Press.
- (s.d.). *Ibid.*
- Ibid.* (s.d.). *Comonisation et migration au Maghreb. Les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie à l'époque coloniale*. Casablanca: La bienvenu et l'adieu . Migrants juifs et musulmans au magrheb (XV-XX siècle). la croiée des chemins.
- Immanuel, W. (1974). *The modern world system ,capitalist agriculture and the origins of the European world economic in sixteenth century*. New-york: Academic Press.
- Jhon, H., & P, T. M. (1970). Migration, unemployment and development. 1(60), 126-142. Consulté le Décembre vendredi, 2022-2023
- Jounal officiel algérien, A. J. (2020). Décret présidentiel du 15 jourmada El oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 relatif à lapromulgation au journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire de la révision constitutionnelle ,adoptée par référendum du 1 novembre 2020. (20-442).
- Khachani, O. (2006). Les migrations clandestines au Maroc, communication lors du "séminaire tripartite sur les mouvements migratoires entre Afrique subsaharienne, Maghreb et L'Europe". pp. 26-27.

Conclusion

- Koriche, M.-N. (2009). Droit du travail, les transformations du droit algérien du travail entre statut et contrat, Relation d'emploi et du travail : Une contractualisation relation ,Tome I, OPU,.
- Labdelaoui, H., Djelti, S., & Zahir, H. (2018). Ministre de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, Direction générale de l'emploi et de l'insertion, Situation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. p. 17.
- Leaders site web, c'est Tunisiens dans le monde : qui sont-ils ?; résidents-ils?* (2016).
- Leslie, G. R., & Richardson, A. (1961). Life-cycle, career Pattern , and decision to move. *American sociological review*, 26(6), p. 894 à 902. doi:10.2307/2060063
- Loi algérienne, L. L. (2020). Jomada Ethania 1429 relative aux conditions aux entrées ,de séjour et circulations des étrangers (Jora,n0 36,47 ème année 5 du 5 Ramadhan 1441 correspondant au 28 Avril 2020 rélatve à la prévention et lutte contre le discours de haine et discrimination.
- Loi n° 81-10. (1981). *Relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers,Decret n°82-510 de l'autorisation du travail temporaire aux étrangers et relative en situation des étrangers en Algérie.*
- Loi, n.-0. (1985). Relative à la protection et à la promotion de la santé.
- Loi, n.-0. (2017). Loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).
- Loi, n.-1. (1981). Relative aux conditions d'emploi des étrangers ,modifiée et complétée.
- Loi, n.-1. (2008). Relative aux conditions d'entrée, de séjour et des circulation des étrangers en Algérie.
- Loi, n.-1. (s.d.). op. cit,art.8et 10.
- MALICET, D. P. (1997). *Elément de la sociologie du travail et de l'organisation*. Paris. Consulté le Février Jeudi, 2023-2024
- MALICET, D. P., & R., L. (1966). *Element de la sociologie du travail et de l'organisation;Sociologie du chomage ,PUF* (éd. Economica). Paris.
- MALICET, D. P., A, J., C, M., & L, T. (1995). *Elément de sociologie du travail et de l'organisation* (éd. Economica). Paris. Consulté le Février jeudi, 2023-2024
- Massey Douglas S., A. J., & J., T. (1993). Theorie Of International migration. 3(19), pp. 431-466. Consulté le Janvier Lundi, 2023-2024
- Mazzella, S. (2012). *Le migrant immigré . Elements d'analyse pour une sociologie de l'immigration , mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches en Sociologie*. Paris -I: Université Patheon-Sorbone.
- Meynier, P. M. (2011). L'immigration algérienne en France: histoire et actualité. *Confluences Méditerranée*, 2(77), p. 219 à 234. doi:10.3917/come.077.0219.

Conclusion

- Ministre de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale , Direction générale et d'insertion ,Situation de l'emploi de la main d'oeuvre étrangère. (2018).
- Musette, M. S & all. (2023, juin Mardi). Les trajectoires des travailleurs étrangers en Algérie: projet, expérience et perspectives migratoires.
- Musette, S., & Labdelaoui, H. (2003). Migration et marché du travail. 65, pp. 113-128.
- N.KHALED, D.AITEUR, M.DAOUUDA, S.TADJINE, M.SOUMER, D., MUSETTE, M. S., . . . AOUL, S. K. (2007). *PROFILS DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN SITUATION IRRGULIERE EN ALGERIE*. ALGER.
- n°, 1.-0. O. (2015). La loi de finances complémentaire.
- n°82-510, D. (1982). fixant la mobilité d'attribution du permis du travail et l'autorisation du travail temporaire aux travailleurs étrangers.
- n°83-13, L. (1983). Relative aux accidents de travail et aux maladies professionnelles ,notamment ses articles 51 et 57.
- Nebbali, F. M. (2017). L'autorisation du travail des étrangers : condition et obligation , Revue de droit du travail et de l'emploi.
- Notre demande de l'exploitation de la base des données de l'Agence nationale de l'emploi est en cours de traitement . (s.d.).
- (2019). *Ntions Unies, Département des affaires économiques et sociales*.
- (s.d.). *OIM, GMDAC, Portrait sur les données migratoires*.
- OIT. (2013). Economie informelle et travail décent : Guide des ressources sur les politiques ,soutenir les travailleurs vers la formalité , Département des politiques et de l'emploi.
- OIT. (2018). Decentwork for migrants and refugees , l'integration des migrants par le travail (dir .D. Stokkink),Notes analyses ,revue pour la solidarité, European Thank ; Do tank, comprendre pour agir.
- Organisation des Nations Unies pour d'éducation, l. s. (2005). Convention des Nations Unies sur les droits des migrants. pp. 1-27. Consulté le Mai Dimanche, 2023-2024, sur www.unesco.org/shs
- Organisation internationale du travail. (2019). Travailleurs migrants. *Rubrique Normes du travail*,. Récupéré sur <https://www.ilo.org/global/standards/>
- Pans. (2009). Mémoire : migration pendilaire à Béjaia ; un problème ou solution. (H. Safia, Éd.)
- Pans. (2009). Peut-etre spécifié par indicateur de la dispersion des taux régionaux du chômage et l'emploi; mémoire, migration pendulaire à Bejaia, un problème ou solution. (H. Safia, Éd.) p. 25.
- Pensieroso, L., Mariani, F., & Camacho, C. (2015). Illegal immigration and shadow Economie , Documents de travail du centre d'Economie . Récupéré sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01178945/document>

Conclusion

- Quivy, R., & Campenhoudt, L. V. (s.d.). *Manuel de recherche en sciences sociales* (éd. Dunod). Consulté le Février Mercredi, 2023-2024, sur <http://www.dunod.com>
- Rahmouni, Z. (2017). Les travailleurs migrants se cachent pour survivre , Jeune Afrique. Récupéré sur <https://www.jeuneafrique.com/490400/politique/en-algerie-les-travailleurs-migrants-se-cachent-pour-survivre/>
- Ratzel, F. (1882). *Anthropogeographie (Anthropogeographiy)*. p. 506. Consulté le Janvier Lundi, 2023-2024
- Ravenstein, E. (1889). The laws of migration. *Journal of the Royal Statistical Society*, 2(52), 241-305. doi:10.2307/2979181
- réfugiés, C. r. (1951). Nations Unies.
- Riutort, P. (2014). <<Les méthodes sociologiques, faire de la sociologie>> précis de la sociologie; mémoire: migration pendulaire à Béjaia: un problème ou solution. (H. Safia, Éd.) p. 25.
- Rossi, P. H. (1955). *Why families move? a study in the social psychology of urban residential mobility*. Glencoe: The free press.
- Routh, S. (2017). La transition vers l'economie formelle : une stratégie désorientée de l'OIT , revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, *comptrasec*. p. 130.
- santé, n. s. (2002). Les mouvements des migrants subsahariens en algérie clatement de la crise ivoirienne.
- Sayad, A. (1977). *Les trois ages de l'émigration algérienne en France ,Actes de la recherche en sciences sociales*. Consulté le fevrier dimanche, 2023-2024
- Servais, J.-M. (s.d.). Le droit international social des migrants ou les fortunes de la vertu .
- Sonja, H. (s.d.). Migration Networks and Migration Decision-Making. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 4(34), pp. 585-605. Consulté le Janvier Vendredi, 2022-2023
- Taux calculé sur la base des données du Ministère de l'emploi ,du travail et de la sécurité sociale , Direction générale de l'emploi et de l'insersion ,situation de l'emploi de la main d'oeuvre étrangère. (2018).
- Travail, O. I. (2015). Déclaration sur L'Organisation Internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Récupéré sur https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:11300:0::NO:11300:P11300_INSTRUMENT_ID:3174670
- Travail, O. I. (2015). La migration de la main d'oeuvre vers les pays de l'OCDE: un aperçu des tendances récentes. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_432676.pdf
- Travail, O. I. (2015). La migration de main d'oeuvre vers les pays l'OCDE: un aperçu des tendances récentes. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_432676.pdf

Conclusion

- Travail, O. I. (2018). Migration et travail décent: Guide pour les gouvernements sur la gestion des migrations du travail. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_651017.pdf
- Travail, O. I. (2018). Migration internationale des travailleurs: Une analyse de la situation dans les pays de l'UE. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---sro-brussels/documents/publication/wcms_647853.pdf
- Travail, O. I. (2018). Migration et travail décent. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_621453.pdf
- Travail, O. I. (2018). Transition de l'économie informelle à l'économie formelle: Orientations politiques. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_619535.pdf
- Travail, O. I. (2019). Convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. Récupéré sur https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C189
- Travail, O. I. (2019). Migration et l'emploi: considérations politiques. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_713518.pdf
- Travail, O. I. (2019). Migration irrégulière en Afrique de l'Ouest en Afrique du Nord: une étude des facteurs, des dynamiques et des impacts. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_712626.pdf
- Travail, O. I. (2020). Migration mixte. Récupéré sur https://publications.iom.int/system/files/pdf/mixed_migration.pdf
- Travail, O. I. (2021). Changements climatiques, migration et travail décent. Récupéré sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_817570.pdf
- WALLERSTEIN, I. (1974). *The modern world system, capitalist agriculture and the origins of the European world economy in the sixteenth century*. New-york: Academic.
- Yacoub, Z. (2017). Le droit algérien du travail entre enjeux économiques et protection de l'emploi, Thèse de Doctorat en sciences. p. 289.
- Yacoub, Z. (2017). Statut juridique des grimpeurs des palmiers dattiers, Atelier multi-acteurs organisé par Inraa, Area-Ed ET BEDE. Récupéré sur <https://www.bede-asso.org/wp-content/uploads/2017/11/Etude-juridique-grimpeurs-palmiers-couv-VFF-web.pdf>
- Yacoub, Z. (2019). L'immigration clandestine et l'emploi des migrants en Algérie. *Revue de droit comparé de travail et de la sécurité sociale*(3), p. 108 à 123.
doi:<https://doi.org/10.4000/rdctss.1469>
- Yana, S.-D. (2018, juillet). *Tendances récentes en migrations internationales*. Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion.

Annexe

Conclusion



1. Quelques images travailleuses migrants. Ces photos ont été prises par nous-même durant la réalisation de notre enquête. Ces photos représentent le lieu de travail mais aussi de vie de ces travailleurs migrants



Conclusion



L'enquêteur et les enquêtés les travailleurs migrants à Sidi Boudrahem Ibacheren avec quelques photos portant notre passage au niveau de Croissant Rouge de Bejaia où nous avons effectué notre stage pratique.



Conclusion



Quelques images prises par nous même du Croissant-Rouge Algérien de Bejaia. L'ambulance de la Croissant Rouge à Bejaia & les activités de sensibilisation de l'ONG sur les migrants et rédugiés.

Conclusion

1. Le guide d'entretien auprès des travailleurs migrants à Sidi Boudreham Ibacheren (Béjaia).

Salutations et présentation : Expliquer le but de l'étude et les questions de recherche, Obtenir le consentement éclairé du participant tout en lui garantissant l'anonymat et demander la permission de l'enregistrement pour une éventuelle transcription avec l'assurance de l'usage académique du contenu de l'entretien.

Bloc I : (Avant le départ)

1. Pouvez-vous vous présenter (âge, pays d'origine, niveau d'instruction et métier ou diplôme en main, situation professionnelle avant le départ, année de départ)
2. Pouvez-vous me décrire votre histoire personnelle (le pourquoi de : l'idée de partir, le choix de l'Algérie et de la ville précisément, le trajet emprunté pour y arriver, les difficultés rencontrées lors de la traversée, l'aide reçue par des passeurs ou connaisseurs des routes migratoires, stratégies adoptées pour réussir la route)
3. Identifier les expériences de migration et les raisons de la migration, Identifier les emplois précédents et actuels, les conditions de travail et les relations avec les collègues ?

BLOC II : (à l'arrivée)

1. Peux-tu me décrire votre perception du travail en Algérie formel et informel ?
2. Quelles sont les avantages et les inconvénients du travail formel et informel ?
3. Quels sont les défis de la transition du travail informel au travail formel ?
4. Peux-tu me décrire votre identité professionnelle ?
5. Quelle est l'influence culturelle et sociales sur votre l'identité professionnelle ?
6. Quelles sont les stratégies d'adaptation pour faire face aux défis de la société d'accueil (langue, insertion, rencontrer un job...)
7. Identifie-moi les conflits et les collaborations interpersonnels ?
8. Quel est le niveau de votre revenu en moyenne ? votre secteur d'activité (parlez-nous de votre travail ?

Conclusion

9. Souffrez-vous d'un type de discrimination ou du rejet (dans votre travail et la société en général).

10. Décrivez-moi votre relation avec les collègues et les employeurs ?

11. Quels sont les facteurs qui influencent vos relations interpersonnelles ?

12. Peux-tu m'expliquer les conflits potentiels entre l'identité professionnelle et l'identité culturelle ?

13. Quelle est la relation que vous entretenez avec votre pays d'origine ? (Contacts, envoi de fonds et par quel biais ?)

14. Avez-vous regretté le choix d'émigrer et le choix de l'Algérie ? si vous êtes appelé à refaire l'expérience, allez-vous le faire ?

BLOC III : A l'avenir

1. Envisagez-vous d'y rester en Algérie, de revenir à votre pays d'origine ou de continuer le chemin vers l'Europe ou autre destination ? Pourquoi ?

2. Jugez-vous que vous ayez atteint en tout ou en partie les objectifs que vous vous êtes fixés au départ ?

3. Peux-tu me décrire les impacts de la migration sur votre vie professionnelle et personnelle ?

4. Expliquez les défis et les opportunités de la migration pour votre vie professionnelle et personnelle ?

5. Avez-vous des commentaires ou des questions à me poser ?

Remercie pour votre participation et votre contribution à l'étude et rappeler les coordonnées pour les futures demandes de suivi ou de clarification.

Le guide d'entretien des agents de Croissant-Rouge de Béjaia.

Pour le responsable de Croissant-Rouge

- Présentation brève de l'entretenu (âge, statut au sein du CRA, année d'expérience, formation qu'il a, fait du volontariat et pas...)
- Lui demander d'après ses observations : migrants à Bejaia (catégorie, ça augmente ou pas, son ONG est de plus en plus sollicitée ou pas.)

1.Comment faire pour travailler avec les migrants ?

2.Les migrants en situation régulière ont le même salaire et droit que les nationaux ? (Il ne saura pas te répondre à ça, supprime la question)

3.Est-ce que vous aidez les migrants irréguliers ?

4.Quels sont les besoins de base que nécessite ses migrants ?

Quel est le genre de soutien et d'apport que vous faite en direction des migrants irréguliers ? (Demande des détails sur par exemple nourriture, logement, Santé, accès à l'éducation...)

5.Avez-vous des difficultés à aider des nécessiteux et les migrants ?

Votre travail repose sur le volontariat ou bien vous êtes subventionné ?

6.Quel est selon vous l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de ce que vous faites (ils vous facilitent et encourage)

7.Quel est selon vous l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de ces migrants d'après vos observations et expériences ?

8.Souffrez-vous d'un vide juridique et absence de loi qui vous facilite le travail ? (Quelle serait la situation idéale pour vous permettre de bien aider spécialement ces migrants vulnérables dont les femmes et enfants ?)

9.Qu'en est des travailleurs migrants ? avez-vous aidé ou soutenu des travailleurs migrants notamment ceux qui travaillent dans le secteur informel (bâtiment surtout) ?

10.Qu'elle est selon vous qui êtes sur le terrain l'attitude de la société vis-à-vis des migrants subsahariens en général ? recevez des dons pour les soutenir ou de volontaires qui s'offrent ?

Conclusion

Remercie pour votre participation et votre contribution à l'étude et rappeler les coordonnées pour les futures demandes de suivi ou de clarification.

Table des matières

Remerciements.....	1
Dédicaces.....	2
Introduction :.....	8
Chapitre I : Cadre méthodologique de la recherche	14
1. Les raisons du choix de thème :	14
2. Les objectifs de la recherche :	14
3. Objet d'étude.	14
4. Délimitation spatio-temporelle du sujet.....	15
5. Intérêt du sujet.	16
6. Problématique :	16
7. Hypothèses :	18
Section 1 : Méthodes, techniques de recherche et le choix d'échantillon:.....	20
1. La pré-enquête	20
2. Échantillon de l'étude et les difficultés rencontrées.....	21
3. La méthode utilisée :.....	21
4. La technique utilisée	22
4.1. L'entretien :	22
5. La population d'étude	23
6. Le choix d'échantillon et la méthode d'échantillonnage.....	23
7. Les difficultés rencontrées :	24
Chapitre II : Cadre théorique.....	26
La revue de la littérature :.....	27
Les approches « Classiques » de l'étude des migrations.....	27
1. Le courant économique néoclassique :.....	27
2. La théorie des systèmes mondiaux :.....	28
3. Approche sociologique :	29
4. La théorie systémique des migrations internationales :.....	30
5. Cas de l'Algérie :.....	31
5.1. La genèse de la migration	31
5.2. La dimension historique.....	34

Conclusion

3. Construction de l'analyse conceptuelle :	36
4. Typologie de la migration interne :	38
5. Flux migratoire et vers l'Algérie :	40
Chapitre III : Cadre juridique	58
Section 1 : Convention internationale de migrations (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, 2005) :	54
1. Pays ayant ratifié la Convention à la date d'octobre 2005:	54
2. Une priorité : les droits de l'homme des migrants :	54
3. Qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, les migrants ont tous droit à un minimum de protection.	55
4. Convention Genève (réfugiés, 1951) :	55
Section 2 : Les dispositifs législatifs et réglementaires :	57
1. La mobilité intermaghrébine du travail dans le dispositif législatif régissant le séjour des étrangers :	57
2. La constitutionnalisation des droits des étrangers :	57
3. Le contrôle du séjour et de la circulation des travailleurs maghrébins : ...	59
4. Les conditions de recrutement et les droits des travailleurs maghrébins : ..	59
Section 3 : Le travail des étrangers en Algérie.....	60
1. Travailleurs étrangers en situation régulière : discrimination légale et régularité éphémère	60
2. Travailleurs étrangers en situation irrégulière :	62
3. Les responsabilités face à l'immigration et au travail informel :	63
4. Moyens de lutte et/ou perspective d'intégration du travail clandestin :	66
A - Les moyens de lutte	66
B - Les perspectives d'intégration	68
Chapitre IV : Présentation générale de l'enquête	71
Section 1 : Description du site de travail	70
1. Présentation du Croissant-Rouge (CRA) Bejaia	70
Présentation du Sidi Boudreham Ibacheren	74
Section 2 : Présentation de la population d'enquête	78
Chapitre V : Exploitation et analyse des données recueillies	80
Section 1 : Analyse des données recueillies.....	81

Conclusion

1. Avant le départ.....	81
2. A l'arrivée.....	85
• Insertion à l'arrivée :.....	90
Section 2 : Perspectives des migrants travailleurs.....	96
1. Interprétation des résultats :	98
1.1. Discussion de la première hypothèse :.....	98
1.2. Discussion de la deuxième hypothèse :	99
Conclusion	101
Bibliographie	104
Annexe.....	111
Résumé :	122

Résumé :

Cette étude sociologique se concentre sur les travailleurs informels parmi les migrants à Béjaia. L'objectif de la recherche est de comprendre les dynamiques socio-économiques et les défis auxquels ces travailleurs sont confrontés dans leur communauté d'accueil. L'étude examine les conditions de travail, les réseaux sociaux et les stratégies d'intégration utilisées par les migrants informels. Elle analyse également l'impact de ces travailleurs sur le marché du travail local et le tissu socio-culturel plus large de Béjaia. Les résultats contribuent à une meilleure compréhension des complexités de la migration, du travail et de l'intégration sociale dans le contexte de Béjaia. Dans le cadre de cette étude, un échantillon de neuf personnes de différentes nationalités a été choisi pour étudier leur intégration dans la société d'accueil, leur insertion à leur arrivée et leurs perspectives. Une méthode d'échantillonnage non probabiliste (boule de neige) a été utilisée. Le terrain d'étude a permis d'obtenir une vision plus large lors de la collecte des données. Un guide d'entretien semi-directif et une approche qualitative ont été utilisés pour approfondir la compréhension de la nature des actions menées par le chercheur.

Abstrait :

This sociological study focuses on informal workers among migrants in Béjaia. The research aims to understand the socio-economic dynamics and challenges faced by these workers in their host community. The study examines the working conditions, social networks, and integration strategies employed by informal migrants. It also analyzes the impact of these workers on the local labor market and the broader socio-cultural fabric of Béjaia. The findings contribute to a better understanding of the complexities of migration, labor, and social integration in the context of Béjaia. In this regard, a sample of nine individuals from different nationalities was selected to study their integration into the host society, their initial insertion, and their prospects. A non-probabilistic sampling method (snowball sampling) was used for this study. The fieldwork provided a broader perspective in data collection. A semi-structured interview guide and a qualitative approach were employed to gain in-depth understanding of the researcher's actions.

Mots Cles : Migrants travailleurs, travailleurs informels, Bejaia, Algérie

ملخص :

تركز هذه الدراسة الاجتماعية على العمال الرسميين وغير الرسميين بين المهاجرين في بجاية. الهدف من البحث هو فهم الديناميات الاجتماعية والاقتصادية والتحديات التي يواجهها هؤلاء العمال في مجتمعهم المضيف. تحلل الدراسة ظروف العمل والشبكات الاجتماعية واستراتيجيات الاندماج التي يستخدمها المهاجرون، سواء كانوا رسميين أو غير رسميين. كما تحلل تأثير هؤلاء العمال على سوق العمل المحلي والنسيج الاجتماعي والثقافي الأوسع لبجاية. تساهم النتائج في فهم أفضل لتعقيدات الهجرة والعمل والاندماج الاجتماعي في سياق بجاية. في إطار هذه الدراسة، تم اختيار عينة من تسعة أشخاص من جنسيات مختلفة لدراسة اندماجهم في مجتمع الاستقبال، وإدماجهم عند وصولهم، وأفاقهم المستقبلية. تم استخدام أسلوب العينة غير الاحتمالية (الكرة الثلجية) لهذه الدراسة. أتاحت البيئة الميدانية الحصول على رؤية أوسع أثناء جمع البيانات. تم استخدام دليل المقابلة شبه الموجهة والنهج النوعي لتعميق فهم طبيعة الإجراءات التي يقوم بها الباحث

الكلمات المفتاحية: عمال مهاجرون ، عمال غير مهيكليين ، بجاية ، الجزائر